

## PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA VILLE DE WALCOURT

### Partie V : Projets



MAI 2023

## TABLE DES MATIÈRES (clicable)

### Projets du lot 0

En réponse au Défi 1 : « Des villages conviviaux où il fait bon vivre »

En réponse au Défi 2 : « Une intégration du milieu naturel au développement de la Commune »

En réponse au Défi 3 : « Une économie locale de qualité »

En réponse au Défi 4 : « Une mobilité permettant des alternatives à la voiture individuelle »

### Projets du lot 1

- 1.1. Réaménagement de la place de Gourdinne
- 1.2. Réaménagement et sécurisation du centre de Fraire
- 1.3. Aménagement d'une maison rurale à Clermont
- 1.4. Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci

### Projets du lot 2

- 2.1. Aménagement des abords de la Réserve Naturelle Domaniale « Les Quairelles »
- 2.2. Sécurisation des cœurs de village
- 2.3. Installation d'aires de jeux dans les villages
- 2.4. Augmentation du réseau de haies et du nombre de vergers
- 2.5. Installation de services au sein de la gare de Walcourt
- 2.6. Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 2.7. Aménagement de parkings de covoiturage
- 2.8. Création d'un lieu de formation aux métiers manuels et aux organismes d'insertion socio-professionnelle

### Projets du lot 3

- 3.1. Réalisation d'un cadastre du patrimoine immobilier et naturel de la Commune
- 3.2. Création d'une route cyclable vers les Lacs l'Eau d'Heure
- 3.3. Création d'un terrain multisport à Clermont
- 3.4. Aménagement de la Place Saint-Lambert à Laneffe
- 3.5. Création de réserves naturelles
- 3.6. Aménagement et sécurisation des traversées des routes régionales
- 3.7. Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.8. Mise à disposition de terres communales pour soutenir et encourager le lancement de nouvelles activités agricoles en bio
- 3.9. Mise en place d'actions pour tisser du lien entre agriculteurs, consommateurs et citoyens
- 3.10. Création de jardins dans les écoles pour sensibiliser les enfants à manger local
- 3.11. Création d'une maternité commerciale
- 3.12. Rachat de friches pour les réhabiliter pour d'autres activités économiques
- 3.13. Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux
- 3.14. Relier les RAVeLs entre Berzée et Thuillies
- 3.15. Mettre en valeur le site de l'ancien aqueduc des 7 ponts et balisage des chemins d'accès
- 3.16. Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages
- 3.17. Création de navettes intervillages
- 3.18. Instauration d'un éclairage intelligent
- 3.19. Développement et amélioration des infrastructures sportives
- 3.20. Création d'une piste sportive
- 3.21. Création de lieux de rencontre conviviaux
- 3.22. Création de maisons de village
- 3.23. Mettre des locaux à disposition des jeunes
- 3.24. Engagement d'éducateurs de rues pour coordonner les initiatives des jeunes
- 3.25. Mise en place d'outils pour une meilleure coordination des activités villageoises
- 3.26. Mise à disposition d'un chapiteau de grande capacité pour les fêtes villageoises
- 3.27. Création d'une plateforme d'échanges et partages de services
- 3.28. Création de logements trempins
- 3.29. Création de logements pour les aînés
- 3.30. Création de potagers/vergers collectifs

## Lot 0

**Le lot 0 reprend une série de projets ou actions demandés lors de la consultation des habitants et prochainement initiés, en cours de réalisation ou terminés durant la période d'élaboration du PCDR (entre 2019 et 2023). Il s'agit d'un catalogue indicatif (non exhaustif).**

### En réponse au Défi 1 : « Des villages conviviaux où il fait bon vivre ».

- Fleurissement des villages
- Augmentation de la capacité d'accueil pour la petite enfance : nouvelle crèche dans l'ancienne cure de Tarcienne
- Installation d'aires de pique-nique dans les villages
- Rénovation de la piscine

## De gros défis pour le sport à Walcourt, avec notamment la piscine

En matière de sport, pas mal de projets sont sur le feu pour 2023, à Walcourt. Parmi ceux-ci, la rénovation de la piscine qui débutera en mars.

Dans le domaine sportif, l'échevin Nicolas Preyat (MR-EC) annonce le début des travaux de rénovation de la piscine communale pour le mois de mars prochain.

Mais la natation n'est pas le seul objectif pour cette année. Pour ce qui est du football, le permis pour la rénovation de la buvette du club de Tarcienne a été reçu. Le projet avance donc bien.

Un subside de 150000 € devrait être octroyé pour la rénovation énergétique de la buvette du club d'Yves-Gomezée et le passage à la led est prévu pour le terrain du club



Les travaux de rénovation de la piscine devraient débuter en mars prochain.

de Fraire qui bénéficiera également de nouvelles douches. « Comme le club de balle pelote de Berzée est occupé à monter en puissance et qu'il ne

dispose pas de vestiaire, nous allons leur mettre du matériel à disposition pour que ses membres effectuent eux-mêmes l'extension de leurs infrastructures », annonce l'échevin des Sports.

Une bonne partie du budget sport profitera, cette année encore, au cyclisme. « C'est une discipline qui me tient particulièrement à cœur car c'est l'un des derniers sports gratuits. Il suffit de se mettre sur le bord du chemin pour en profiter. Pour les jeunes, c'est bien car ça contribue à créer des vocations. Nous avons, d'ailleurs, dans la commune, plusieurs jeunes cyclistes des plus prometteurs », poursuit-il. En 2023, le Tour de la province de Namur et le Circuit de Wallonie passeront encore par Walcourt et des négociations sont en cours afin

de pouvoir bénéficier d'une arrivée du Tour de la Région wallonne.

#### Culture

Au rayon culture, par contre, « le projet de rénovation du Centre culturel conserve tout son sens dans la mesure où le CPAS développe également un gros projet avec crèche et logements publics sur le site Verlainne voisin. Cela se justifie d'autant plus que nous avons un centre culturel qui évolue bien. L'argent est au budget et nous avons la volonté de démarrer les travaux de rénovation dès que possible. Pour 2023, le subside communal au Centre culturel reste de 75000 € mais nous nous pensons qu'une majoration sera sollicitée dans les prochaines années », conclut-il.

VINCENT PINTON

- Elaboration d'un Schéma de Développement Communal

## Un schéma de développement communal

Dans le but d'encadrer la manière d'urbaniser Walcourt et ses villages, un schéma de développement communal (SDC) va être mis en place dès 2023.

Proche de la métropole carolorégienne, Walcourt et ses villages attirent encore pas mal de candidats bâtisseurs. Les villages, même les plus éloignés des axes routiers et des infrastructures, plaisent aux jeunes couples à la recherche de campagne proche de la ville. On bâtit donc beaucoup à Walcourt et il est temps de définir la manière d'urbaniser la commune et ses villages pour les années à venir. « C'est pour cette raison que nous allons mettre en chantier un schéma de développement communal (SDC) dès le début de cette année, annonce Philippe Bultot. Une première réu-



La ville envisage de réaménager le site de Gerilimpont, l'une des entrées principales de Walcourt.

nion de démarrage va être programmée avec les services communaux, le collège et les membres de la 2<sup>e</sup> commission, afin de définir nos attentes. L'étape suivante consistera à dési-

gner un bureau d'étude dont la mission sera de préparer ce SDC, qui sera présenté au conseil pour une application lors de la prochaine législature. » Comme d'autres projets importants, ce dossier est suivi par le BEP dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dont la convention a déjà été approuvée par le conseil communal.

#### Trésor de la basilique

En matière touristique, Philippe Bultot espère que le projet de mise en valeur du trésor de la basilique, à l'arrêt depuis un an et demi, se débloque en 2023. « C'est un projet vraiment important pour le développement touristique de notre ville, déclare-t-il. Nous venons de recevoir les conclusions de l'étude sur la stratégie touristique. Elles seront présen-

tées au conseil communal en début d'année. »

De la pose de signalétique touristique est prévue sur la route des Barrages (N978). « Dans le cadre de l'inventaire du petit patrimoine, nous avons reçu un subside de la province de Namur pour éditer une brochure. En collaboration avec le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, il est aussi prévu d'aménager cinq aires de pique-nique à travers l'entité et de rénover le barbecue de la rue de Fraire à Walcourt qui est complètement ravagé », poursuit l'échevin. Un budget est aussi prévu pour baliser un nouveau circuit VTT dans l'entité. Bref, beaucoup de projets qui devraient se concrétiser ou, du moins, avancer dans le courant de cette nouvelle année 2023.

VINCENT PINTON

- Promotion de comportements individuels responsables
- Création d'un quartier intergénérationnel sur le site Brichart-Verlaine, à Walcourt
- Aménagements conviviaux autour de la salle de village de Castillon dans le cadre de « Eté solidaire »
- Réaménagement du jardin de l'ancienne commune à Berzée, dans le cadre de « Eté solidaire »
- Rénovation du local des jeunes d'Yves-Gomezée
- Rénovation du hall sportif de Laneffe

## En réponse au Défi 2 : « Une intégration du milieu naturel au développement de la Commune ».

- Existence d'une équipe d'ouvriers communaux équipés pour l'entretien et la plantation de haies et de vergers
- Achat de gobelets réutilisables par la Commune et mise à disposition gratuite pour les comités locaux et événements organisés dans la commune
- Création de potagers/vergers collectifs et intergénérationnels, avec rencontres inter-écoles
- Mise en place d'une plateforme connectée pour réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments publics

# Plus de 400 000 € pour économiser l'énergie

Walcourt va investir près de 200 000 € dans une plateforme connectée afin de réaliser des économies d'énergie dans ses bâtiments publics.

## WALCOURT

Les crises énergétique et climatique s'invitent dans les budgets communaux. « Pour 2023, Walcourt a prévu près de 400 000 € dans des projets ayant pour objectif de consommer moins et de réduire l'impact écologique, explique Nicolas Preyat (MR-EC), l'échevin en charge de la transition énergétique. Près de la moitié de ce budget sera investie dans la mise en place d'une plateforme connectée qui nous permettra, d'une part, de centraliser les données (aujourd'hui, c'est toujours un agent communal qui doit faire, de manière hebdomadaire, le tour des cuves à mazout) et, d'autre part, de mieux contrôler les consommations énergétiques de nos bâtiments communaux. C'est un investissement important qui sera rapidement rentabilisé car il nous permettra de réaliser des économies d'énergie ». Un budget de 75 000 € sera investi dans des installations photovoltaïques pour la buvette du football et l'an-

cienne cure de Tarcienne qui sera aménagée en crèche au rez-de-chaussée et en logements publics à l'étage.

### Devenir producteur

« Nous avons aussi le projet d'installer une méga-installation photovoltaïque sur la toiture du service technique des Travaux et devenir ainsi notre propre producteur d'électricité. L'orientation et la superficie de la toiture le permettent. Notre choix s'est porté sur ce bâtiment car c'est l'un des derniers à avoir été rénové », précise l'échevin.

Dans un premier temps, c'est dans les écoles qu'il a été décidé de réaliser des investissements pour réduire la consommation d'énergie. « Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi le milieu scolaire, poursuit Nicolas Preyat. Nous souhaitons sensibiliser les élèves à cette problématique afin, qu'à leur tour, ils puissent répercuter cela chez eux avec leurs parents ». Des challenges énergétiques vont être organisés dans ces établissements afin que les élèves se rendent compte des



Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du service Travaux permettrait à la Commune d'être autonome en électricité.

économies qu'ils peuvent réaliser en changeant parfois tout simplement certains de leurs comportements. « Pour les y aider, du petit matériel va être investi dans les écoles pour un montant de 50 000 €. On pense à des prises avec interrupteurs et détecteurs de mouvements, ampoules led, réflecteurs à placer derrière les radiateurs... En mettant tous ces investissements bout à

bout, on arrive à plus de 400 000 € investis dans les économies d'énergie », annonce Nicolas Preyat qui n'oublie pas la proposition faite par la minorité en conseil communal, à savoir d'octroyer des primes énergétiques au citoyen pour l'aider à isoler son habitation et donc à consommer moins. « Nous n'y avons pas encore vraiment réfléchi mais si nous

souhaitons atteindre l'objectif 2030 en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, nous serons obligés d'aller vers la population car les émissions de la commune ne représentent qu'1,5 % des émissions de CO<sub>2</sub> ». Pour l'instant, rien n'est encore budgétisé en ce sens mais cela reviendra certainement à l'ordre du jour plus vite qu'on ne le pense.

VINCENT PINTON

- Installation de 9 bornes de recharge électriques dans l'espace publique
- Projets en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité  
Exemples : plantation de haies, verdurisation des cimetières, etc.

# 8000 plants de haie seront plantés en 2023

Le service Environnement de Walcourt a annoncé plusieurs projets lors d'une récente réunion du Plan communal de développement de la nature.

## WALCOURT

**A** leur niveau, les Communes mettent en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Le Plan Maya, la Semaine de l'Arbre, les Cimetières Nature et le Plan communal de développement de la nature (PCDN) en constituent quelques-unes. Dans un souci d'efficacité et d'un impact plus fort en faveur de la Nature, toutes ces actions sont regroupées sous l'appellation BiodiverCité, a-t-on appris lors d'une récente réunion du PCDN de Walcourt. Le service Environnement joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de toutes ces actions. « Parmi celles-ci, nous avons planté sept cents mètres de haie entre Merthenne et Clermont », déclare Éric Deroover, le responsable du service Environnement de Walcourt. « Notre choix s'est porté sur des espèces indigènes et mellifères telles que l'aubépine, l'érable champêtre, le troène ou la viorne. Cet endroit n'a pas été choisi par hasard : il s'agit de la grande plaine agricole de Thudinie où



En novembre, chaque classe de 1<sup>re</sup> primaire est invitée à venir planter son arbre au verger des Petons.

il est important de reconstituer le maillage écologique », poursuit-il. Éric Deroover précise que, pour la facilité des agriculteurs, il est préférable de planter des haies plutôt que des arbres. Cela gêne moins le passage du charroi agricole.

« Pour 2023, nous prévoyons de planter 8 000 plants de haie, de poursuivre la liaison écologique Merthenne-Cler-

mont et de réaliser la jonction entre Fontenelle et le Grand Tour », annonce-t-il. Pour faciliter le travail des ouvriers du service Environnement, de nombreux éléments ont été cartographiés : les points d'arrosage, les poubelles et bulles à verre, les chemins protégés, les endroits où l'on retrouve habituellement des dépôts clandestins

(20-25 répartis sur tout le territoire), les points régulièrement inondés ou sujets à des coulées de boue, et même les endroits où placer les sapins de Noël. En fonction des endroits, quatre types d'entretien ont été définis. Le premier est l'entretien de type « horticole » destiné aux endroits où les « mauvaises herbes » ne sont pas tolérées. C'est le

cas du cimetière français situé à l'arrière de la basilique, par exemple. Dans les zones « semi-horticoles », on peut laisser se développer quelques fleurs sauvages. Le troisième type de zones d'entretien sont celles dites « rustiques ». Ce sont, par exemple, les ruelles enherbées des villages où l'on peut laisser un maximum de fleurs sauvages se développer. Enfin, les zones naturelles sont celles où l'on opère qu'un entretien occasionnel comme les chemins de campagne du réseau « Transwal ». « Grâce à ces efforts, on commence à voir les effets de nos actions sur la biodiversité avec des fleurs sauvages qui reviennent chaque année à certains endroits », observe Éric Deroover. « En matière de fauchage tardif, nous allons plus loin. Pour l'hiver, nous laissons des tronçons non fauchés de manière à offrir des zones refuges aux animaux durant la mauvaise saison », poursuit-il. Pour que ces actions portent leurs fruits, il faut le concours des citoyens, des ouvriers communaux et des agriculteurs.

VINCENT PINTON

## Des actions et des projets locaux pour la biodiversité

Lors de la réunion du PCDN, l'éco-conseiller a présenté les actions et projets en faveur de la biodiversité.

En novembre de chaque année, la ville de Walcourt participe à la Semaine de l'Arbre. Des plants d'arbres, d'arbustes et de haies indigènes sont distribués au parc communal par les agents du DNF (Division nature et forêts). « Cette action connaît chaque année un énorme succès auprès de la population. Parallèlement à cela, nous organisons l'opération « Un enfant, un arbre » au travers de laquelle les parents de chaque nouveau-né de l'année sont invités à venir retirer un arbre au



Pour 2023, un budget de 110 000 € est prévu pour poursuivre la verdisation des cimetières.

nom de leur enfant et à le planter », explique Benoît Tournay, l'éco-conseiller de la ville de Walcourt. En novembre toujours, chaque classe de 1<sup>re</sup> primaire est, elle aussi, invitée à venir planter son arbre au verger des « Petons ». « Ce projet a pu voir le jour en 2021 sur un terrain de 3,5 ha appartenant au CPAS. Il s'agit d'un projet évolutif car des arbres fruitiers hautes tiges, des haies basses et des petits fruitiers seront plantés par la suite », poursuit-il. Le site est aussi occupé par un apiculteur et un agriculteur bio.

À l'ancien camping des Quairelles, le conseil communal a décidé d'étendre la réserve naturelle do-

maniale en y intégrant les plateaux situés au sommet du site. Fin septembre, un nouvel agent constatateur a été engagé au sein de la ville en la personne de Christophe Pintelon (0471 82 18 92). L'année 2022 aura aussi été celle du démarrage de la verdisation des cimetières. Ceux de Fairoul, Merthenne, Fontenelle et Tarcienne ont été ensemencés et un budget de 110 000 € est prévu en 2023 pour poursuivre l'opération. Signalons encore le projet d'arboretum dans le parc communal et celui de creusement de mares dans la réserve naturelle de l'Eau d'Yves, à Vogenée. **VP**

## En réponse au Défi 3 : « Une économie locale de qualité ».

- Améliorer la communication autour des acteurs économiques via les actions de l'ADL
- Cartographie des produits locaux (food-C via CM)
- Création d'un nouveau point de distribution de CoopESEM (à Gourdinne)
- Mise en place de boîtes avec dépliants touristiques dans différents villages de l'entité
- Des projets avec le GAL Entre-Sambre-et-Meuse pour augmenter la consommation de produits locaux sur le territoire

# Des projets pour booster les produits locaux

**Après avoir présenté le GAL, la coordinatrice a fait le focus sur les projets qui concernent plus particulièrement Walcourt.**

Le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse travaille sur de nombreuses thématiques dont la mise en avant des produits locaux. « Nous avons contribué au lancement de CoopESEM, la coopérative citoyenne qui regroupe des producteurs et des consommateurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle vole, à présent, de ses propres ailes et dispose de cinq points de dépôts dont celui de Thy-le-Château, explique Aurélie Leclercq. Nous travaillons également avec les écoles du territoire. L'an dernier, nous avons organisé une séance d'information à destination du corps enseignant dans le but de favoriser l'alimenta-

tion durable. Concrètement, nous soutenons l'école Saint-Maternelle et l'école autonome de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Walcourt dans des projets de cantines durables. À Tarcienne, nous accompagnons l'école dans un projet de potages-colation », détaille-t-elle.

## Avec les agriculteurs

Les agriculteurs constituent des partenaires avec qui le GAL travaille dans le cadre de plusieurs projets : « dans le cadre du projet "Bien dans tes bottes", porté par le CPAS de Walcourt, nous mettons en relation des personnes fragilisées avec des agriculteurs. Ceux-ci accueillent les bénéficiaires durant quelques heures chaque semaine pour participer aux travaux de la ferme. À Walcourt, les fermes de Crèveceeur (Yves Gomezée) et de Maugréout (Clermont) s'inscrivent dans ce projet », explique-t-elle. Au volet agriculture et biodiversité, une commande groupée d'arbres fruitiers a été organi-



Le GAL sensibilise les élèves aux produits locaux dans les écoles.

sée à l'automne dernier. À la ferme de Crèveceeur, un projet de reconstitution d'une frayère à poissons est en cours dans une rivière qui traverse l'exploitation. Les travaux auront lieu à la fin du printemps. Plusieurs fermes étaient aussi impliquées dans un projet autour des colzas et couverts associés. « L'objectif était d'associer le semis de colza avec des plantes qui vont permettre de couvrir le sol au moment où le colza est plus petit et de le fertiliser quand il est plus grand. Cette méthode permet aussi de réduire les intrants et de perturber les rava-

geurs », explique Aurélie Leclercq. Cette expérience a été menée auprès de 9 agriculteurs du territoire. À Mertenne, une ripisylve (boisement autour d'un cours d'eau) a été reconstituée en collaboration avec la ferme Cnockaert. Les plants de saules et autres plants typiques des bords d'eau viennent d'être replantés. Avec le Contrat rivière Sambre et affluents, 4 parcours pédestres viennent d'être aménagés le long des cours d'eau. À Walcourt, le balisage a été posé le long de l'Eau d'Heure. ■ V.P.

## En réponse au Défi 4 : « Une mobilité permettant des alternatives à la voiture individuelle ».

- Création du chemin de l'Eau d'Heure avec Charleroi-Métropole (attente de subsides)
- Le parrainage des sentiers

# Le parrainage des sentiers est lancé

## WALCOURT Clermont

Dans le cadre de la Semaine des sentiers, l'Office du tourisme a réuni les citoyens désireux de s'engager dans le parrainage des sentiers.

À l'initiative de l'ASBL Tous à pied, qui a remplacé « Sentiers.be », et qui est à l'origine des liaisons intervillages, une Semaine des sentiers était organisée du 11 au 17 octobre. C'est dans ce cadre que l'Office du tourisme de Walcourt a réuni les citoyens qui se sont engagés dans le projet de parrainage des sentiers. Au printemps dernier, l'Office du Tourisme avait lancé un appel à tous ceux et toutes celles qui souhaitaient « parrainer » les sentiers de l'entité.

En fonction du domicile du parrain, une zone lui a été attribuée. L'objectif est de parcourir une ou deux fois par an les sentiers de la zone pour voir si tout est en ordre au niveau du balisage. Les balises manquantes ou arrachées peuvent être signalées à l'Office du Tourisme ou via l'application Fix my street. L'échevin du Tourisme, Philippe Bultot, présidait cette réunion avec Julie Poncin de l'Office du Tourisme. Une quarantaine de citoyens se sont portés volontaires pour parrainer les sentiers et des demandes arrivent encore.

### Quels services communaux

Julie Poncin a présenté les différents services administratifs et techniques communaux qui travaillent sur la problématique des sentiers.

Pour sa part, Béatrice Ravaux a présenté le Plan local de propreté (PLP) dans lequel s'est engagée la ville de Walcourt. L'objectif de ce plan vise notamment à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire communal. Dans ce cadre, treize fiches-action devront être réalisées d'ici le 31 décembre 2023. Parmi celles-ci, épinglons la sensibilisation dans les écoles, des campagnes de prévention « Canicrottes » et sur les sacs-poubelle en infraction, la mobilisation des acteurs de la propreté, le placement de caméra de surveillance sur les sites de bulles à verre, leur enfouissement, l'adaptation du parc de poubelles publiques en fonction des besoins, l'embellissement des sites de bulles à verre, l'entretien des villages



L'Office du tourisme a réuni une première fois les « parrains » de sentiers à la salle communale de Clermont.

ou encore le placement de poubelles sélectives à l'intérieur de certains bâtiments communaux.

### Idées et coups de cœur

Parmi les idées des « parrains », il a été proposé de créer des circuits correspondant aux tours effectués par les marches folkloriques. Au niveau des sites coups de cœur relevés par les « parrains », le site des « Sept Ponts » revient à plusieurs reprises. Philippe Bultot a annoncé que la ville avait répondu à un appel à projet de

la province pour le recensement du petit patrimoine. Au niveau des sentiers, il est question de réhabiliter la liaison Tarcienne-Thy-le-Bauduin. La Commune de Florennes semble d'accord sur le principe. La Ville travaille sur six sentiers qui posent problème, annonce encore Philippe Bultot. Les « parrains » de sentiers ont proposé de se revoir avant le début de la prochaine saison touristique ainsi qu'au terme de celle-ci pour dresser le bilan de leurs activités.

VINCENT PINTON

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE GOURDINNE

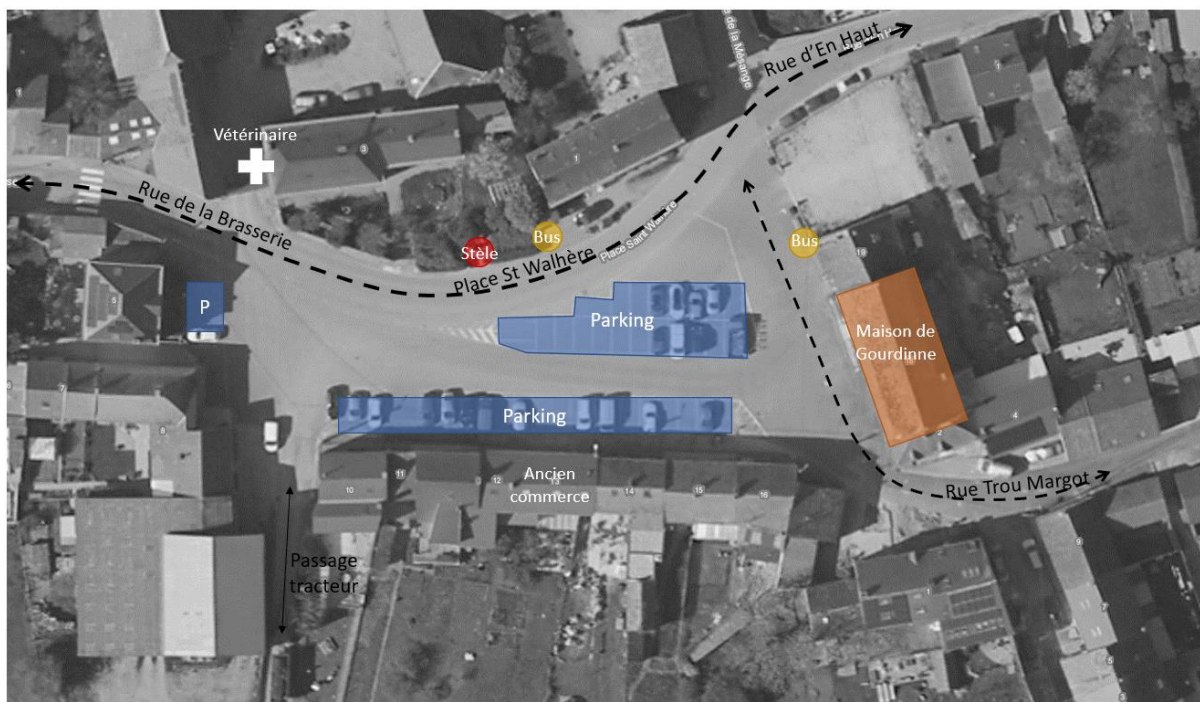
Fiche n°1.1  
Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

#### Description du site dans son état actuel

A l'heure actuelle, la place de Gourdinne (place Saint Walhère) se présente comme un espace entièrement minéralisé, peu accueillant (présentant uniquement des places de parking), peu sécurisant et manquant de caractère rural.

Celle-ci est entourée de 2 rues : la place Saint Walhère (prolongement de la rue d'En Haut et de la rue de la Brasserie) au nord, et la rue Trou Margot à l'est. On y retrouve, dans sa partie centrale et sud, des places de parking (environ 40 places au total), des arrêts de bus (simple poteau au niveau de la Maison de Gourdinne, et poteau et abris en face de la place), plusieurs maisons privées entourant la place, la Maison de Gourdinne (comprenant la « Donnerie » et devant laquelle se trouve une boîte à livre), et une stèle commémorant la guerre. A noter qu'un ancien commerce est situé sur cette place (bien que la façade soit toujours présente, l'activité est à l'arrêt depuis plusieurs années), et qu'un cabinet vétérinaire se trouve face à celle-ci, rue de la Brasserie.





*Maison de Gourdinne et stèle commémorative (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*



*Vue de la place depuis la Maison de Gourdinne (Photo : DR(EA)<sup>2</sup>M)*



*Vue de la place depuis sa pointe ouest (Photo : DR(EA)<sup>2</sup>M)*

La place de Gourdinne est actuellement très minéralisée, seules quelques haies se trouvent dans la partie nord, autour de la stèle. De même le mobilier urbain y est absent (ex. bancs) ce qui rend l'espace peu convivial et peu attractif. Actuellement, le site est utilisé essentiellement à des fins de stationnement. Pourtant, cet espace est central dans le village de Gourdinne et accueille de nombreuses activités qui participent à la vie du village (marche, ducasse, etc.).

De manière générale, cette place présente peu d'identité et manque de réels espaces de convivialité et de rencontre qualitatifs. Le passage des voitures sur les deux rues et sur la place (stationnement, demi-tour, passage du bus), a également pour effet de réduire le sentiment de sécurité. Il est donc primordial de valoriser cette place en cœur de village, de la sécuriser, d'y promouvoir une mobilité douce, d'intégrer des espaces de rencontre, et de réorganiser le stationnement de manière à réduire son emprise.

Le souhait des habitants est d'y voir fleurir un espace de rencontre multigénérationnel (mobilier composé de bancs et de jeux), des bacs potagers entretenus par les élèves de l'école, des armoires à dons, etc. Le tout, pensé dans un plan cohérent alliant sécurité, convivialité, solidarité et espaces verts. Les activités actuelles s'y déroulant devront de plus être prises en compte (Marche Saint Walhère, ducasse, activité de la Maison de Gourdinne, demi-tour du bus (terminus de la ligne 52), passage de tracteur pour la ferme voisine, etc.). De nombreuses idées ont d'ailleurs déjà été proposées par les « Dégourdinnoises », groupe d'habitantes constitué dans le cadre des Petites Initiatives Citoyennes initiées par le GAL ESEM.

### **Description des aménagements proposés**

Le projet vise le réaménagement de la place de Gourdinne en un espace plus vert, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel. Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont succinctement décrits ci-après.

## Mise en valeur générale de l'espace

Afin de créer une véritable place de village, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et l'aménagement de l'ensemble de la zone sera pensé en zone résidentielle et de rencontre selon le concept de l'espace partagé.

Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriés (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

La réorganisation des espaces et des accès permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.



*Exemple de matériaux et ambiance champêtre à créer*

## Réorganisation du stationnement

Actuellement, le stationnement s'étend sur une grande partie de la place et provoque un déplacement de véhicule partout sur celle-ci. Le projet vise donc une réorganisation des espaces de stationnement afin de diminuer leur emprise d'une part. D'autre part, ils pourront par exemple être identifiés par un changement du matériau de revêtement, ou modification de la teinte, etc. afin d'augmenter la lisibilité.

De manière générale, le stationnement sera placé en périphérie du nouvel espace de rencontre central, tout en garantissant un accès aisé aux PMR. Cette réorganisation du stationnement permettra dès lors de dégager de nouveaux espaces qui seront alloués à d'autres fonctions (verte, rencontre, convivialité, etc.).

Parallèlement, afin de permettre d'apporter une réponse au défi lié à l'électrification du parc de véhicule, le projet envisagera la possibilité de placer de bornes de rechargement (vélos et automobiles).

## Mobilité douce / sécurisation

Comme signalé ci-dessus l'ensemble de la zone sera aménagé en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;

2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;

3° La vitesse est limitée à 20 km/h ;

4°

a) Le stationnement est interdit sauf :

- aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
- aux endroits où un signal routier l'autorise ;



b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sortie des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.

L'aménagement de la place sera également réalisé selon le concept de l'espace partagé. Dans ce type d'aménagement, la priorité est donnée aux usagers faibles. L'ensemble est réalisé de plain-pied avec peu de différenciation de niveau et de matériau même si certains éléments peuvent être placés afin de mieux délimiter les espaces (filets, modification de teinte et de matériau, etc.).

Cette sécurisation des déplacements modes doux devra également permettre aux usagers de rejoindre facilement les sentiers et rues voisines (par exemple afin d'accéder facilement à l'école, à la rue Trou Margot, ou aux sentiers de promenades).

Le projet prévoit la mise à sens unique de la voirie entourant la place, et ce afin de réduire son emprise au sol et de sécuriser cet espace pour les usagers.

### **Création d'un espace central polyvalent**

Le projet propose la création d'un espace central polyvalent. En effet, le réaménagement de la place et la relocalisation des zones de stationnement offrent l'opportunité de créer un espace central de détente et de rencontre végétalisé au centre de celle-ci.

L'ensemble du site sera agrémenté par le placement de mobilier urbain et la réalisation de nouveaux îlots de verdure et de plantations.

A noter que le projet de réaménagement veillera à garantir la possibilité d'accueillir les festivités locales existantes (Marche, ducasse, etc). De plus, au vu du passage sur la place de tracteurs et de bus devant y opérer un demi-tour, le projet devra respecter les rayons de courbure pour ces véhicules.



*Exemples d'aménagement d'espace de détente végétalisé*

## Végétalisation

Afin d'apporter un caractère champêtre à la place, diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés notamment au cœur de la place. Afin de ne pas gêner les différentes activités ayant lieu sur la place (venue de forains, marches, etc.), ces plantations prendront la forme de bac de verdure pouvant être déplacés lors des événements.

Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.



Végétalisation de type bucolique :  
Graminées (légèreté et  
transparence)

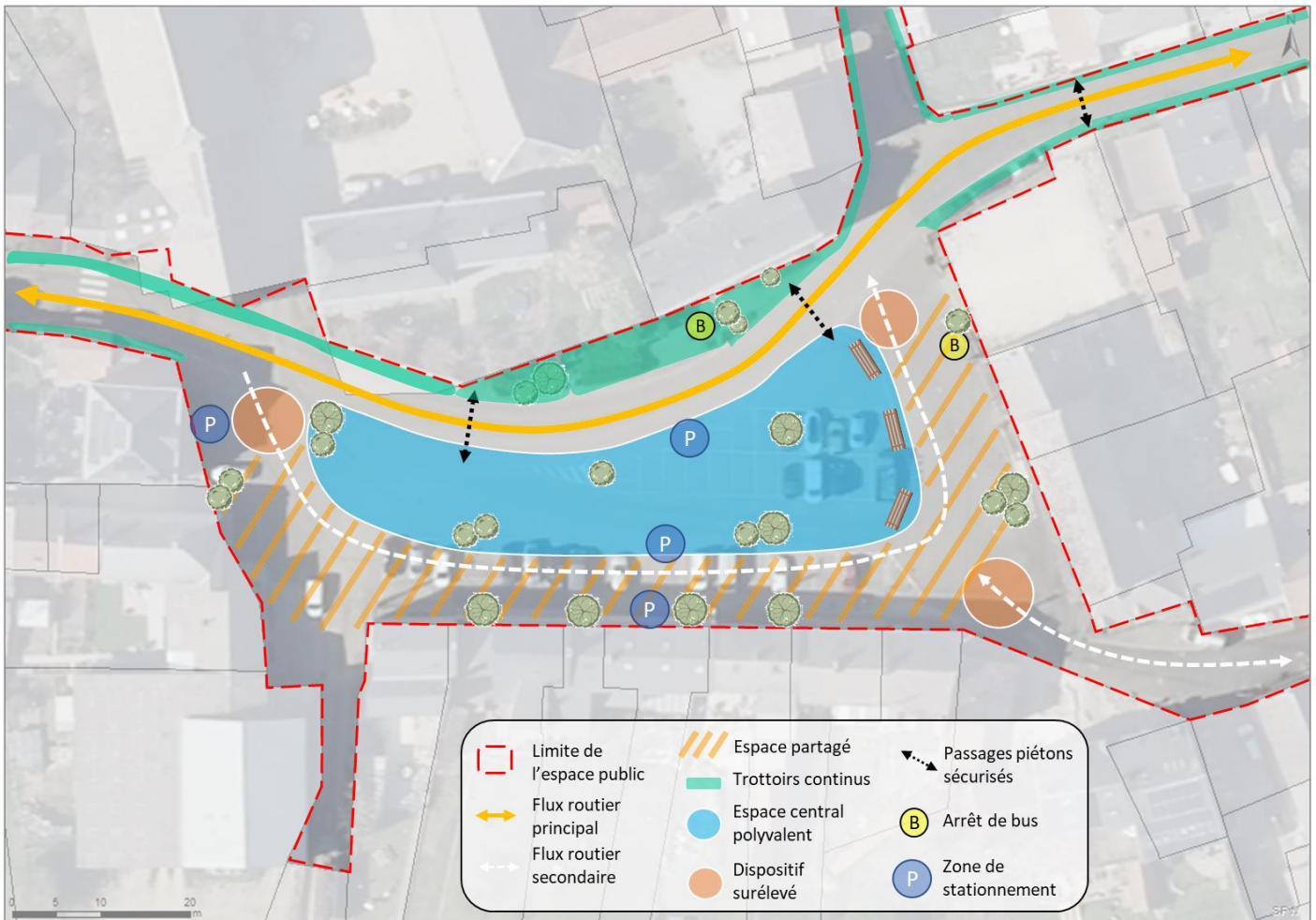


Végétalisation de type bucolique : Arbres en cépée (rappel  
verger, transparence)



Végétalisation de type bucolique :  
Massifs fleuris monospécifique  
(facilité d'entretien)

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus :



### Esquisse indicative des aménagements proposés



## 2. Justification du projet

Au cours des dernières années, la Ville de Walcourt a rénové une partie de ses espaces publics dans différents villages. Certains villages, comme c'est le cas à Gourdinne, n'ont par contre pas encore pu profiter d'une rénovation de leur centralité. Les habitants du village ont d'ailleurs notamment signalé le peu d'espaces verts sur cette place. De manière générale, les walcourtiens déplorent également que de nombreux espaces publics soient accessibles aux voitures et servent en grande partie de parking.

Or, agir sur l'amélioration de la qualité des espaces publics favorise la cohésion et la dynamique sociale, invite le privé à entretenir également son bâti et favorise l'installation de nouveaux commerces et services.

A Gourdinne plus particulièrement, les habitants demandent depuis plusieurs années un projet de réaménagement de la place, plusieurs propositions ayant déjà été formulées dans d'autres cadres que le PCDR.

En effet, un groupe de citoyennes appelé les « Dégourdinnoises » (constitué dans le cadre des Petites Initiatives Citoyennes du GAL ESEM) ont lancé plusieurs actions afin de réaménager la place. Dans ce cadre, elles ont été accompagnées par le GAL pour définir leur projet, organiser des rencontres avec le Collège communal et avec les habitants du village. Elles ont également, grâce à un architecte, réalisé une esquisse de la place, et des tests grandeur nature ont été réalisés par la Commune et les TEC afin de vérifier que les bus pouvaient bien faire demi-tour avec les aménagements proposés.

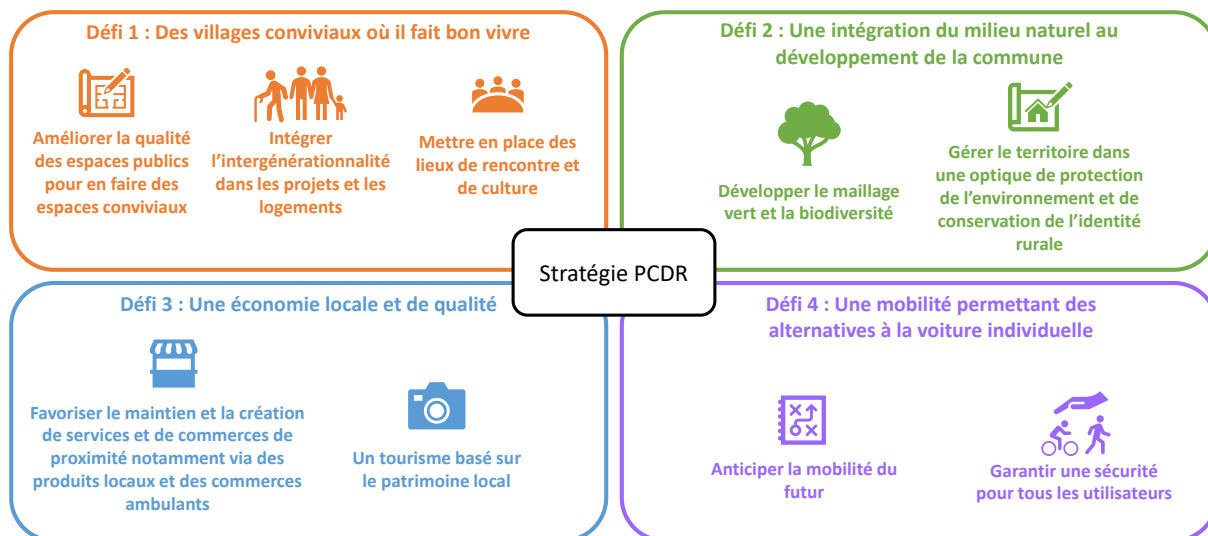
Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Sécurisation des cœurs de village
- Fiche 2.3 - Installation d'aires de jeux dans les villages
- Fiche 3.12 - Sécurisation des véhicules (voitures, vélos...) en gares ou aux arrêts de bus (lieu de correspondance) à caméras, éclairage, box sécurisés...
- Fiche 3.17 - Fleurir les villages

## 3. Lien à la stratégie du PCDR



#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	<p><b>Place De Gourdinne</b> Place Saint Walhère/rue Trou Margot 5651 Gourdinne- Commune de Walcourt Province de Namur - Région wallonne</p>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Le site englobe la place de Gourdinne (Place Saint Walhère) et la rue Trou Margot</p>
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<p><b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Gourdinne, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci.</p> <p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.</p> <p><b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.</p>
<b>Cadre légal</b>	<p><b>Affectation au plan de secteur</b> Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural</p> <p><b>Outils du cadre juridique et documents d'orientation</b> /</p> <p><b>Contraintes naturelles</b> Le projet est localisé dans une zone de prévention forfaitaire éloignée de captage et un axe de ruissellement à aléa moyen longe la route au nord de la place.</p>
<b>Statut de propriété</b>	<p>Propriété publique (voir annexe 2)</p>

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
-----------------------	-------------------	-------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIC du GAL</li> <li>• Réunion d'information et de consultation</li> <li>• Groupes de travail thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les riverains</li> <li>• Les « Dégourdinnoises »</li> <li>• Le TEC</li> <li>• La maison de Gourdinne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Walcourt</li> </ul>
--	--	---

▪ Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Subsides octroyés par le développement rural
<b>Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme</b>	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
<b>Fonds propres communaux</b>	
<b>Eventuels partenariat publics-privés</b>	
<b>Divers</b>	Appels à projets ponctuels

## 7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Manque de verdurisation
- Maîtrise foncière par la commune
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

▪ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de groupes de travail par les Dégourdinnoises, des phases de test ont été réalisées afin d'analyser la faisabilité du projet en tenant compte du demi-tour des bus.

▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place de Gourdinne dans une optique durable ;
- la création d'un espace central polyvalent et verdurisé.

▪ Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

▪ Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Démarche n°2** : recherche de subsides
- **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
- Concertation avec les riverains et habitants du village.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
<b>Réaménagement de la place de Gourdinne</b>			<b>SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement</b> DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 2 : Espace publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (80%)  <b>SPW Mobilité et Infrastructures :</b> - Plan d'Investissement Communal (PIC) Fond régional pour les investissements communaux (FRIC)
Réaménagement de la Place	1	915.410 €	
<b>Total projet</b>		<b>915.410 €</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

▪ Estimation détaillée

FP 1.1 - Place Gourdinne									
N°	Description	Unité	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR		
1	Démolition revêtements	ff			50.000				
2	Espace partagé (pavé béton)	m²	170	1.900	323.000				
3	Places de stationnement (semi-	m²	140	432	60.480				
4	Réaménagement des trottoirs (pavé	m²	130	500	65.000				
5	Voirie hydrocarboné	m²	120	1000	120.000				
6	Impétrants	m	200	200	40.000				
7	Mobilier urbain	ff			6.000				
8	Eléments de sécurité (panneaux, miroirs)	ff			4.000				
9	Marquage au sol	ff			2.000				
10	Plantations	ff			5.000				
11	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier			12%	81.058				
	TOTAL HTVA				756.538				
	TVA				158.873	20%		80%	
	TOTAL GLOBAL TVAC				915.410	183.082		732.328	
								Max 500.000	
						415.410		500.000	

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
--------------------------	--------------	---

Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

## 10. Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes du projet de développement rural (demande de convention / avant-projet / projet).

Le développement de ce point est à adapter au type de projet mené.

Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 5 :

L'intégration d'une végétation plus importante qu'actuellement et de matériaux drainants (par exemple des parkings en dalles gazons) permettront d'augmenter l'infiltration des eaux pluviales et donc de réduire le ruissellement.

Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Elément quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 3.270 m<sup>2</sup>
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 3.270 m<sup>2</sup>
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 3.270 m<sup>2</sup>

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur : [http://environnement.wallonie.be/inondations/files/outils/Calcul\\_volume\\_bassin\\_orage\\_GT\\_Bassins\\_orages\\_20190607.xlsx](http://environnement.wallonie.be/inondations/files/outils/Calcul_volume_bassin_orage_GT_Bassins_orages_20190607.xlsx)
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)

→ Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de la place à l'aide d'un réseau d'égouttage qui sera relié à l'existant. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place au niveau du nouvel espace créé (petit îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, utilisation de matériaux drainants, etc.).

#### Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables : Sans objet*
- *Isolation des bâtiments : Sans objet*
- *Energie grise et durabilité des matériaux : Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, ...) et le choix des matériaux répond aux problématiques liées aux intempéries (gel, salage, forte pluviométrie, ...)*
- *Citerne d'eau de pluie : Sans objet*
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.)*
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques : le choix des matériaux répondra aux problématiques liées aux intempéries impliquant une durabilité dans le temps de l'espace public proposé. Les matériaux choisis favoriseront une filière locale et des matériaux issu des filières de recyclage (anciens pavés, ...).*
- *Utilisation de techniques innovantes : Le projet propose le placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques (vélos et voitures)*

#### Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m<sup>2</sup> : 280 euros TVAC/m<sup>2</sup>*
- *Coûts/personnes impactées : Sans objet*
- *Etudes différentes alternatives : les alternatives seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet*
- *Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond aux besoins identifiés dans le cadre de la stratégie du PCDR. Ils ont également fait l'objet d'une concertation avec la CLDR et les groupes de travail dans le cadre de la procédure du PCDR.*

#### Mesures en faveur de la biodiversité

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?  
Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

La reconfiguration de l'espace offre l'opportunité et l'avantage de créer un espace de détente végétalisé au centre de celui-ci. Cette végétalisation de l'espace renforce le caractère rural du lieu.

Les essences et diverses plantations seront préférentiellement choisies parmi les essences indigènes et mellifères.

Globalement la requalification de la zone apportera une plus-value paysagère et biologique.

- Identification les éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>): haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ... + donner les mesures prises pour leur protection

→ Actuellement le site ne possède aucun élément de végétation important. Seule une petite zone végétalisée est présente au nord de la place, de l'autre côté de la route. Celle-ci sera conservée dans le cadre du projet. Le projet prévoira la création de nouveaux espaces verts mieux adaptés, plus riches en termes de biodiversité.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ Les éléments actuellement présents seront conservés.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>): haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

→ Le projet prévoit une végétalisation plus importante du site, actuellement presque entièrement minéralisé. Des bacs de plantations, arbres et arbustes seront installés. Ceux-ci seront d'aspect légers et aériens afin de ne pas enfermer visuellement l'espace, permettre une certaine transparence des lieux et également apporter une ambiance naturelle à l'ensemble afin d'accentuer le caractère champêtre du lieu. Le projet prévoit la plantation d'essence indigène.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
  - *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)*  
Le projet prévoit 620 m<sup>2</sup> de surface imperméable pour la voirie, ainsi que 2.190 m<sup>2</sup> de pavé pour la zone centrale et la voirie partagée.
  - *Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)*  
Le projet prévoit 460 m<sup>2</sup> de surface Semi-perméable (pavés gazon) pour le stationnement.
  - *Verdissement vertical sur les façades* : Sans objet
  - *Toiture végétalisée* : Sans objet
  - *Végétalisation* : le projet prévoit l'installation de bacs de plantations, arbres et arbustes.

### Mesures en faveur de l'accessibilité du projet :

*Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?*

→ Le projet a été dessiné de manière à permettre son accessibilité à tous. Pour cela les niveaux du site seront revus de manière à correspondre aux normes PMR. Le projet prévoit également une amélioration de la sécurité et favorisera la mobilité douce en créant un espace partagé et une zone centrale et conviviale.

### Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

*Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...*

→ L'avant-projet favorisera le recyclage des matériaux dans le cadre de projets mise en œuvre à l'échelle communale. Le choix des entreprises lors de l'adjudication des travaux pourra se porter sur des entreprises locales favorisant la réinsertion sociale.

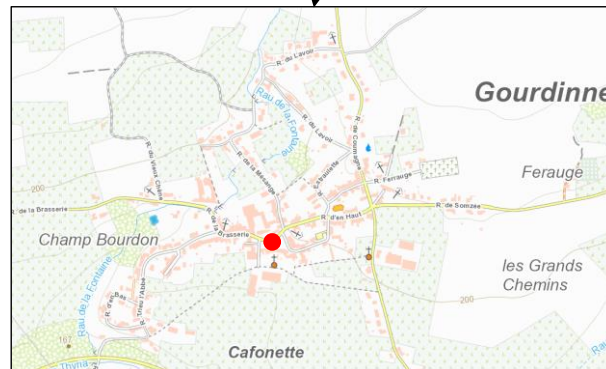
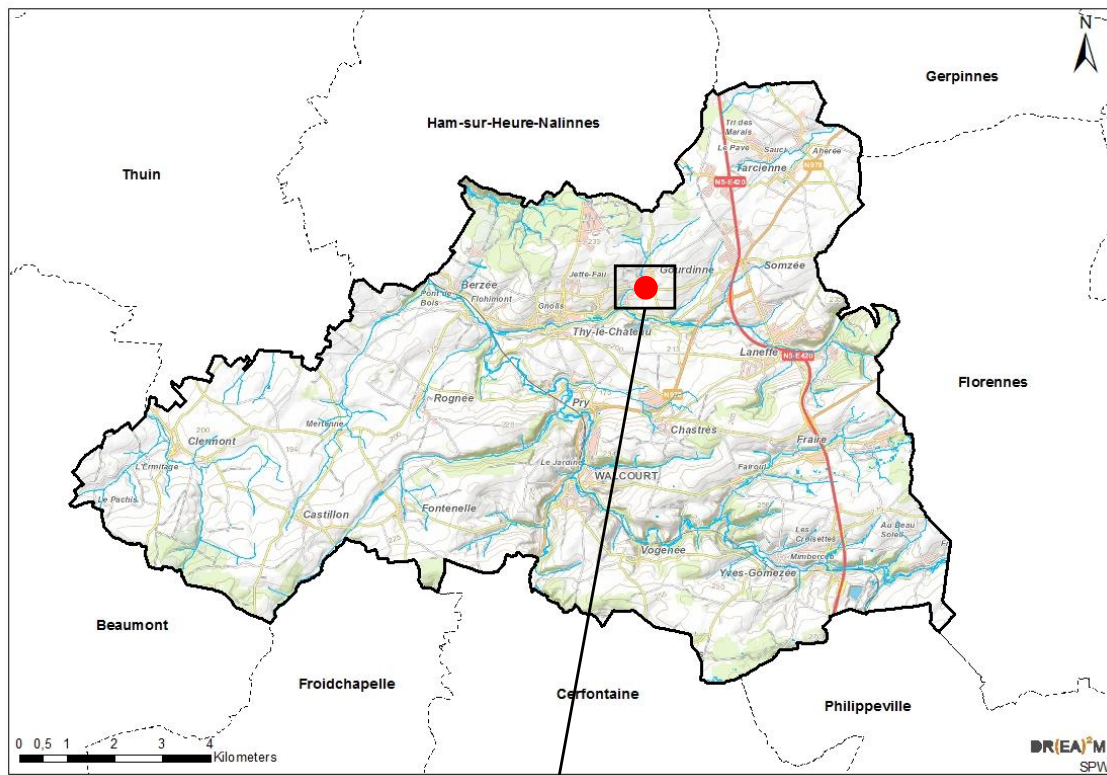
### Intégration du projet dans l'environnement :

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.*

*Le projet vise le réaménagement du centre de village en un espace plus vert, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel et végétal. Celui-ci a été réfléchi de manière à s'inscrire complètement dans une démarche paysagère en lien avec son contexte environnement (Type de plantations adéquate, visibilité, ...).*

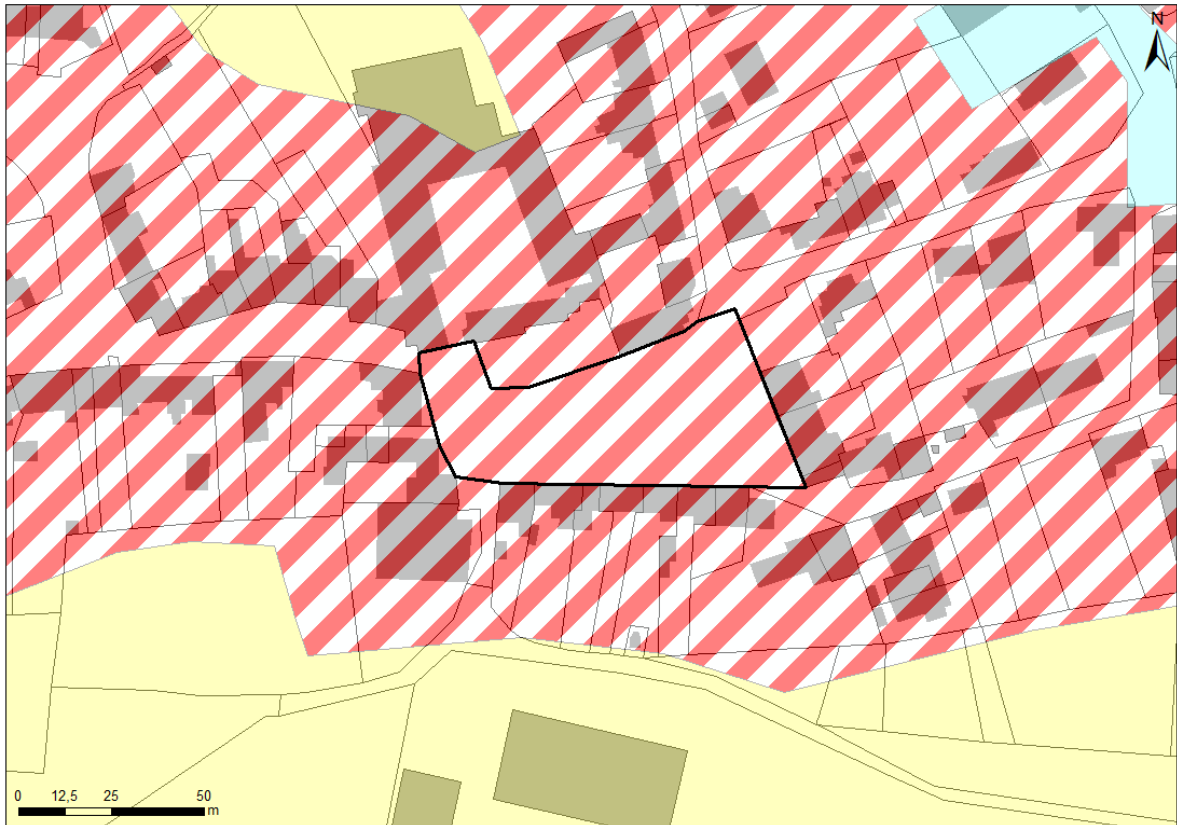
## Annexes

### Annexe 1 : plan de situation



● Localisation du projet

### Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



### **Annexe 3 : Dossier photographique**

Voir point 1 « Description du projet »

### **Annexe 4 : Etat des lieux**

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

### **Annexe 5 : Activités si bâtiment**

Sans objet

## RÉAMÉNAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE DE FRAIRE

Fiche n°1.2  
Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

#### Description du site dans son état actuel

Le centre de Fraire se présente sous la forme d'un espace fortement minéralisé où l'on retrouve une église excentrée, deux écoles dont une est temporairement fermée et quelques commerces. On note également la présence d'un monument et une fontaine situés à l'entrée du site étudié, à l'intersection entre les rues de Morialmé et de Rocroi.

De manière plus large, la configuration de l'ensemble ne permet pas les interactions sociales. On ne retrouve ni équipements urbains ni infrastructures collectives et le seul espace pouvant servir de place s'apparente en réalité à un parking.

En termes d'aménagements, le périmètre manque d'homogénéité et de cohérence. Les matériaux utilisés peuvent être très variables en fonction des zones (asphalte, pavés béton, pavés de pierre naturelle de divers types, graviers, dalles, béton) et ne sont pas toujours en bon état.

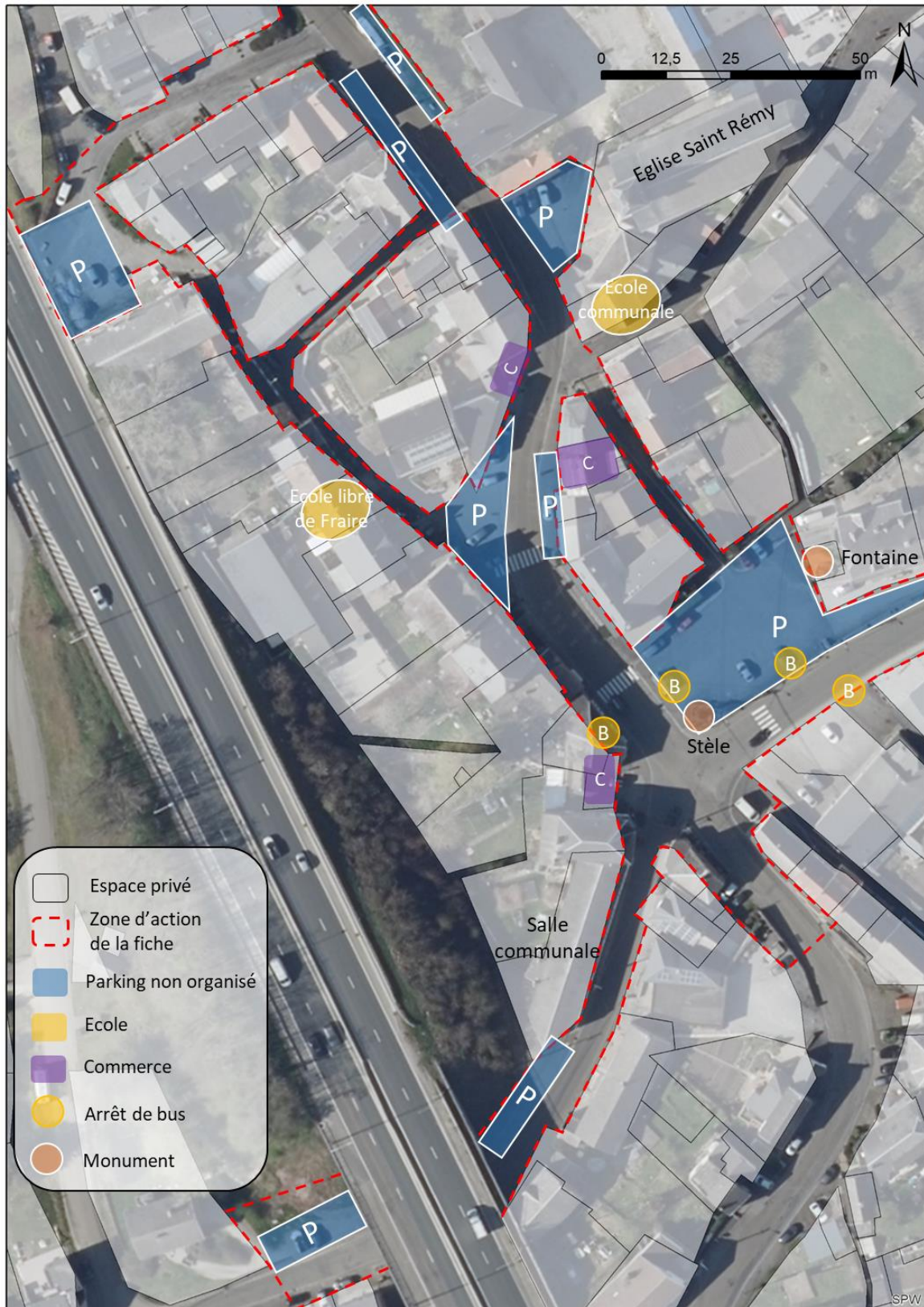
En termes de végétation, celle-ci se limite à quelques bacs de fleurs au niveau du monument et en façade des habitations.

On constate en outre un réel manque d'aménagements et de surfaces allouées à la rencontre et à la convivialité. L'essentiel de la zone étant assignée aux fonctions de circulation et de stationnement de véhicules.



L'objectif serait de redynamiser l'espace, le rendre accueillant et convivial tout en conservant ses principales fonctions existantes (commerces, parkings, voirie, école).

La figure ci-contre localise les principales fonctions existantes actuellement dans le centre de Fraire.



## Description des aménagements proposés

Afin de répondre aux mieux aux objectifs, le projet propose l'aménagement du centre du village de Fraire en un vaste espace polyvalent, convivial et interconnecté aux divers pôles (commerces, écoles, place, église, salle communale...).

L'objectif est de redonner vie à cet espace central, de renforcer les liens entre les principaux pôles d'intérêt, notamment en favorisant la mobilité douce, la sécurité des usagers, la végétalisation et en y aménageant plus d'espaces alloués à la rencontre et la convivialité.

Afin d'obtenir un ensemble cohérent et une meilleure lisibilité des espaces, il apparaît essentiel de retravailler les matériaux ainsi que l'agencement global des fonctions existantes. Le tout se fera dans un souci de préservation du patrimoine existant (mise en valeur de l'église, monument, fontaine) tout en assurant un développement urbanistique et paysager cohérent.

### Mise en valeur générale de l'espace – Création d'un espace sécurisé

Afin d'améliorer l'image du centre et de créer un véritable espace sécurisé dans lequel les piétons pourraient déambuler et interagir de manière plus fluide et sans contrainte ; les voiries principales seront sécurisées pour les usagers faibles en étant limitées à une vitesse de 30 km/h dans l'ensemble du cœur de village. Des trottoirs continus et sécurisés seront de plus aménagés en bordure de ces voiries. Ils posséderont une largeur suffisante et seront composée d'un matériau permettant le déplacement des PMR (de type pavé béton).

Dans les voiries secondaires, l'espace sera entièrement réaménagé afin de proposer une voirie partagée, faisant la part belle aux usagers doux. L'ensemble de cette zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et des niveaux (concept de l'espace partagé).

Aux carrefours stratégiques, des dispositifs surélevés seront installés dans le prolongement des espaces partagés (même revêtement).

Les différents espaces seront réorganisés afin de renforcer les fonctions préexistantes (ex. mise en valeur du Parvis de l'église, sécurisation de l'entrée de l'école, aménagement de la place, délimitation du stationnement) et permettre le développement de nouvelles (ex. création de zones de convivialité).

Dans son ensemble, l'espace sera ponctué de zones de rencontres, de mobilier urbain et de zone de plantations apportant du dynamisme, de la convivialité et favorisant la cohésion sociale.



*Exemple d'aménagement proposés (voirie et trottoir en pavé béton)*

## Réorganisation du stationnement

Le réaménagement du site devra permettre le stationnement aisé de l'ensemble des utilisateurs et assurer l'accès aux infrastructures et services existants au sein du périmètre. La zone étant densément bâtie, on veillera à garantir une offre en stationnement suffisante pour les riverains tout en permettant le dégagement de nouveaux espaces alloués à d'autres usages. De nouvelles poches de stationnement seront créées. Celles-ci seront préférentiellement localisées à proximité des services, commerces et équipements existants afin d'en assurer l'attractivité. Une analyse plus poussée de l'offre minimale à maintenir au niveau du périmètre et de sa localisation devra être réalisée dans le cadre des études ultérieures.

Au niveau des voiries principales, des îlots de stationnement pourront être créés de part et d'autre de la route en certains endroits, ce qui aura pour double effet d'augmenter le nombre de places de stationnement et de ralentir la circulation, et ainsi augmenter la sécurité.

## Mobilité douce /sécurisation

La création d'un vaste espace de voiries limitées à 30 km/h et entourée de trottoirs continus et sécurisés au niveau du périmètre permettra d'augmenter la sécurité des usagers faibles et de la mobilité douce. Cette dernière sera d'autant plus mise en avant dans les zones d'espace partagé (rues Saint-Rémy et de la Banque).

En outre, la modification du type de revêtement dans les espaces partagés et sur les dispositifs surélevés permettra d'informer les automobilistes qu'ils arrivent dans un autre type de milieu et les incitera à ralentir. D'autres aménagements pourront s'ajouter pour renforcer cet aspect notamment des bacs de plantations, dispositifs de ralentissement divers, potelets (éventuellement amovibles), trame perpendiculaire dans la voirie au sens de déplacement, etc.

## Création de zones de rencontre

Actuellement on ne retrouve pas de véritable zone de rencontre au sein du périmètre et lorsqu'elles existent elles sont utilisées à des fins de stationnement.



*Stationnement sur zone de rencontre*

Le projet de réaménagement du centre de Fraire s'attèlera à créer de véritables zones de rencontre pour les divers utilisateurs. La Place communale et le parvis de l'église feront l'objet d'une attention particulière. La place pourra notamment contenir une petite estrade afin de compenser la différence de niveau avec la rue de Morialmé. Des parkings pourront y prendre place, mais dans des zones bien délimitées et ne mettant pas à mal la sécurité ou la convivialité.

Dans ces zones, le stationnement serait fortement diminué. La délimitation serait assurée par un système de potelets amovibles et/ou des bacs de plantations ou modules d'assises végétalisés.



*Exemple d'assises végétalisées*

## Végétalisation

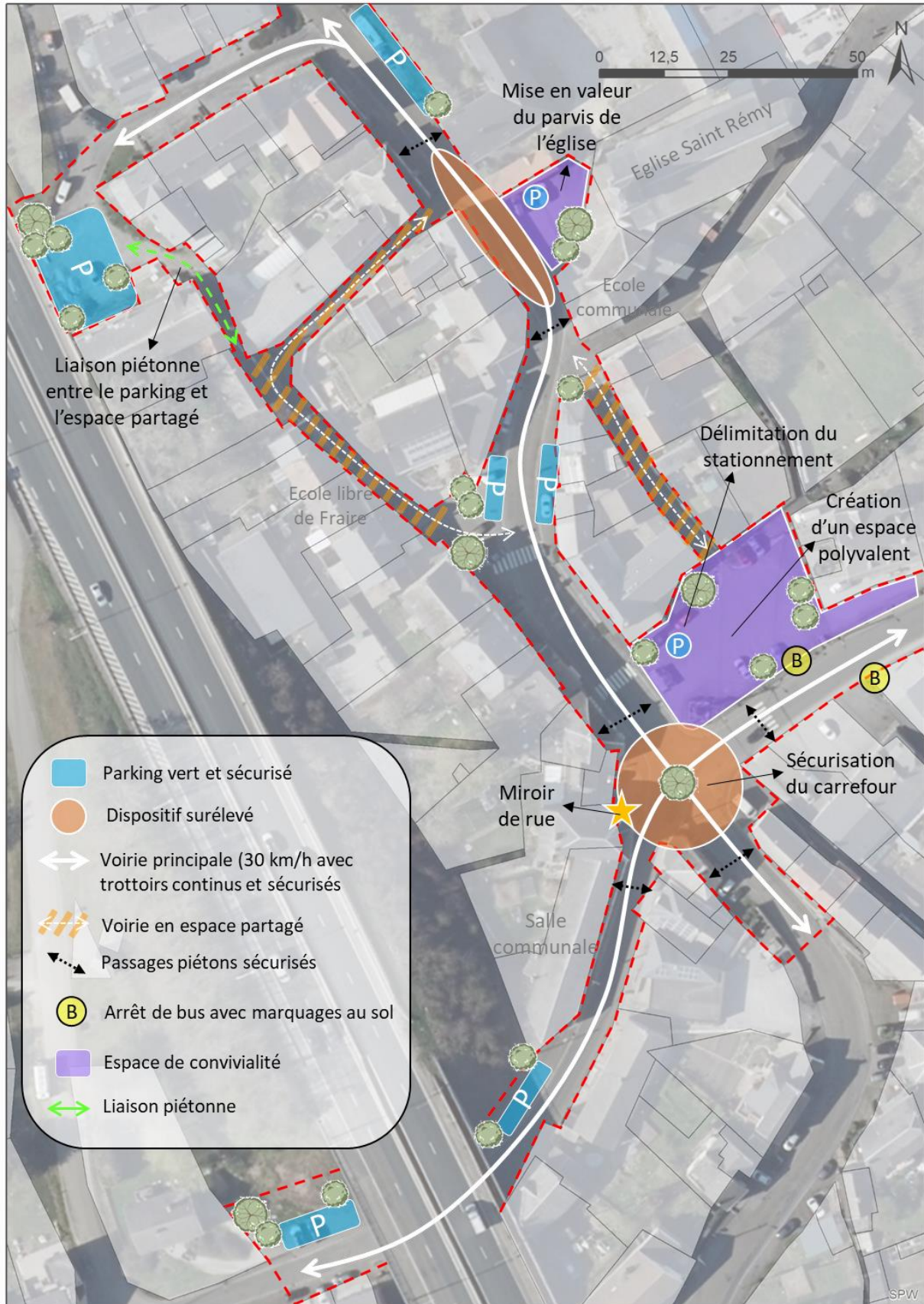
Comme expliqué précédemment, des espaces plantés seront également intégrés au sein du périmètre afin de verdurer le site et apporter une ambiance bucolique. Notons que la perspective sur l'église pourrait être accentuée à l'aide d'une allée végétale ponctuée par endroits par des espaces de convivialité. Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et garder une certaine transparence des lieux.

De plus, dans un souci de gain de place, les plantations seraient placées dans des modules tels que ceux décrits ci-avant. Sur la place, les plantations devront être réalisées dans des bacs amovibles pouvant être enlevées lors d'événements, laissant ainsi un grand espace libre (par exemple pour permettre aux forains de s'installer).



*Végétation de type bucolique : Graminées (légèreté, transparence)*

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus



## Esquisse indicative des aménagements proposés





*Zoom 1 et 2*

## 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé ainsi que la phase de consultation de la population ont permis de souligner un manque d'espaces de convivialité et un manque de valorisation du site ainsi qu'une gestion non optimale des espaces. Valoriser les différents espaces au potentiel d'interaction tels que la place, l'église et l'entrée de l'école répond en partie à cet objectif.

Dans le village de Fraire, il est regrettable que le centre soit « sans vie » et que la place soit juste un parking. On relève également un manque d'aménagements pour PMR, un manque de verdure et un manque d'infrastructures. A cela, s'ajoutent des problèmes en termes de sécurité et de stationnement, avec une pression énorme au vu des nombreuses activités situées à cet endroit (commerces, écoles, salle communale, etc.).

Des actions ont été menées pour comprendre cette situation. Les habitants du village ont analysé la situation, notamment à l'aide de comptage et de présentation concernant la zone de rencontre, ainsi qu'une analyse de données chiffrées (par exemple sur les moyens de transport des élèves des écoles). De plus, los de l'ancien PCDR, une fiche-projet (n°25) se concentrait déjà sur la sécurisation et la mise en valeur du cœur de village de Fraire.

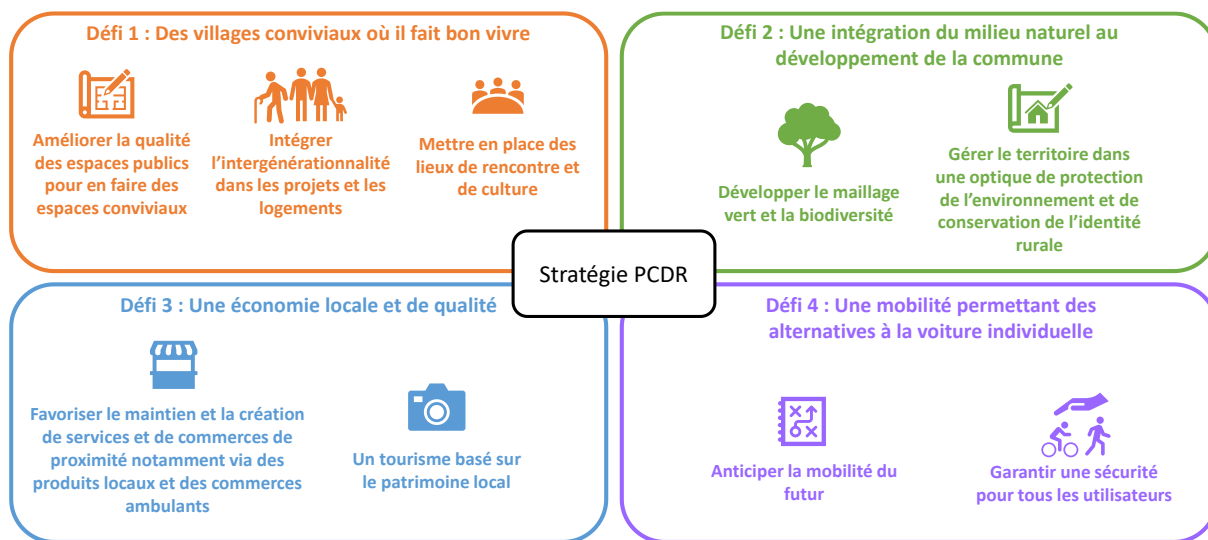
Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des centres
- Sécurisation des déplacements lents
- Réduction de la vitesse des véhicules

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 – Sécurisation des cœurs de village
- Fiche 3.12 - Sécurisation des véhicules (voitures, vélos...) en gares ou aux arrêts de bus (lieu de correspondance) à caméras, éclairage, box sécurisés...
- Fiche 3.17 - Fleurir les villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des centres	X	X	
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Réduction de la vitesse des véhicules	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	<b>Le centre de Fraire</b> 5660 Commune de Walcourt dans la Province de Namur en Région wallonne
<b>Périmètre d'intervention</b>	Le site à réaménager se situe en plein centre du village de Fraire et comprend la Place communale, la rue de Rocroi jusqu'à la rue de la Place Verte ainsi que le début de la rue de Morialmé et de Fairoul.
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<p><b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet veille à maintenir les fonctions déjà présentes sur le site tout en les intégrant aux nouveaux aménagements. Il contribue également à la mise en valeur de celui-ci et offre des nouvelles infrastructures avec un apport d'équipements urbain.</p> <p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les aménagements proposés sont en lien avec l'environnement proche du site et ne remettent pas en cause le caractère rural de la commune. Il tend également à ne pas dénaturer les abords de l'église ainsi que la place mais bien au contraire, il veille à valoriser l'ensemble du site et à favoriser son utilisation.</p> <p><b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition différents espaces polyvalents et accueillant permettant la favorisation de rencontres et d'échanges augmentant ainsi la convivialité.</p>
<b>Cadre légal</b>	<p>Les zones d'affectation au plan de secteur + périmètres :</p> <p>Le projet se localise dans une zone d'habitat à caractère rural.</p> <p>Une partie du projet est localisé dans une zone de prévention éloignée de captage et en zone d'aléa d'inondation faible. Des axes de ruissellement faible à moyen longent la rue de Rocroi et la N5.</p>
<b>Statut de propriété</b>	<b>Propriété communale</b>

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### ▪ Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR</li> <li>Ancien PCDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> <li>Riverains</li> <li>CLDR</li> <li>Ecole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> </ul>

### ▪ Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Subsides octroyés par le développement rural
<b>Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme</b>	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
<b>Fonds propres communaux</b>	
<b>Eventuels partenariat publics-privés</b>	
<b>Divers</b>	Appels à projets ponctuels

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
  - Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
  - Manque de convivialité
  - Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
  - Manque de verdurisation
  - Amélioration de l'accessibilité pour tous

- Amélioration des déplacements doux
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »
- Mise en valeur du patrimoine (église)

#### ▪ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR. Une fiche-projet avait déjà été rédigée lors du PCDR précédent. Les riverains ont réalisé des campagnes de comptage au centre de Fraire.

#### ▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- Le réaménagement global du centre de Fraire dans une optique durable ;
- La valorisation des points d'intérêts existants (ex. l'église et ses abords, la place, le monument, la fontaine, la Place, l'entrée du centre et l'école et ses abords, la salle communale).
- L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité (mobilité douce, verdurisation, espace de rencontre)

#### ▪ Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude (paysagiste/urbanisme/architecte) pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

#### ▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Obtention des premiers accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°2 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
- Démarche n°3 : Obtention d'éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
- Démarche n°4 : Organisation du marché public de travaux

#### ▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Aménagement du centre	1	2.387.185 €	<b>SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement</b> DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 2 : Espace publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (80%)  <b>SPW Mobilité et Infrastructures :</b> - Plan d'Investissement Communal (PIC) Fond régional pour les investissements communaux (FRIC)
<b>Total projet</b>		<b>2.387.185 €</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

### ▪ Estimation détaillée

FP 1.2 - Centre de Fraire							
N°	Description	Unité	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR
1	Démolition revêtements	ff			80.000		
2	Espace partagé ( placettes / plateaux) (pavé béton)	m <sup>2</sup>	170	6.400	1.088.000		
3	Places de stationnement (semi-perméable) - 60 places	m <sup>2</sup>	140	750	105.000		
4	Réaménagement des trottoirs (pavé béton)	m <sup>2</sup>	130	1650	214.500		
5	Impétrants	m	200	1050	210.000		
6	Mobilier urbain	ff			20.000		
7	Eléments de sécurité ( panneaux, miroirs)	ff			10.000		
8	Marquage au sol	ff			4.000		
9	Escalier placette	ff			10.000		
10	Plantations	ff			20.000		
11	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier			12%	211.380		
	TOTAL HTVA				1.972.880		
	TVA				414.305	20%	80%
	TOTAL GLOBAL TVAC				2.387.185	477.437	1.909.748
							Max 500.000
						1.887.185	500.000

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

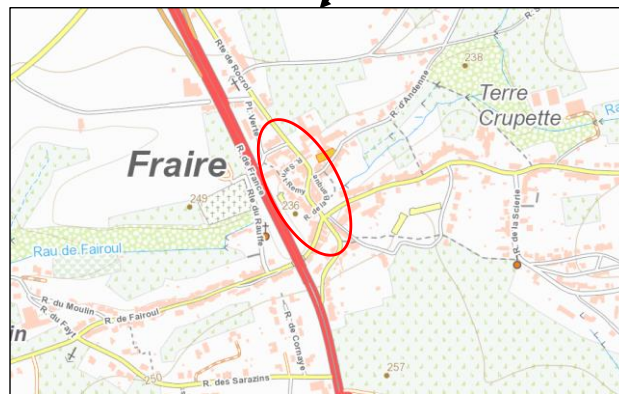
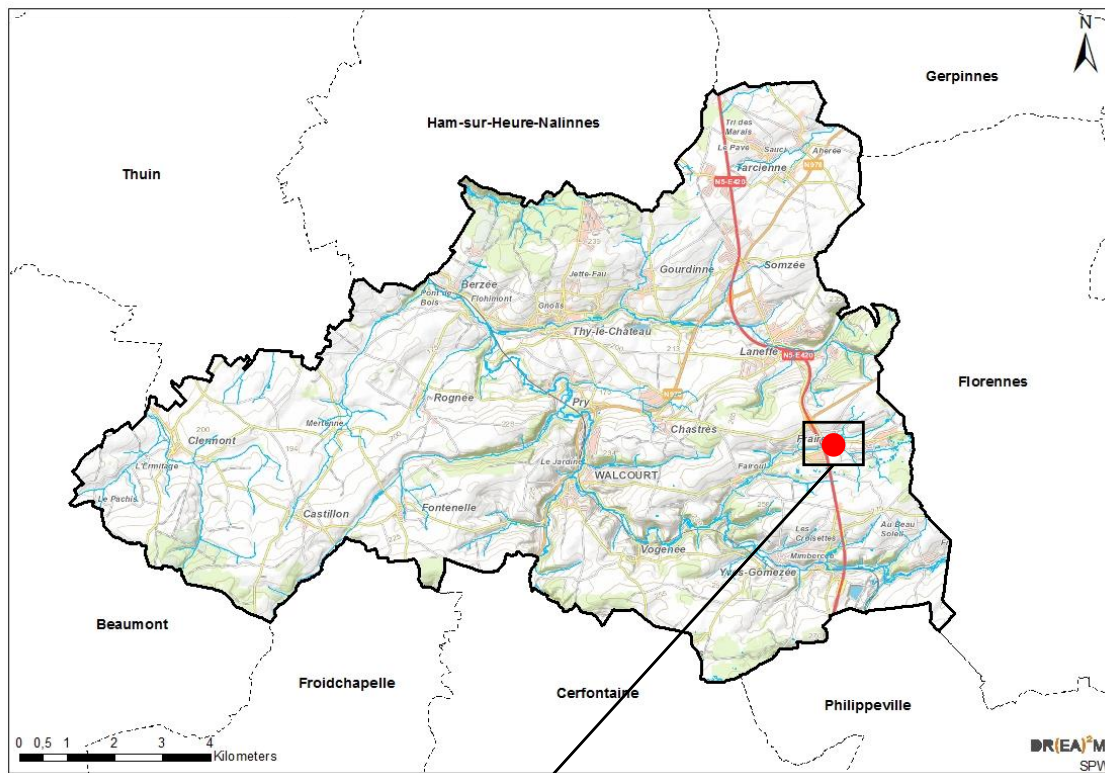
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique) après réception provisoire
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins après réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du site et de ses abords	Minimum 100 personnes lors des événements	Administration communale
La satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Fréquentation des commerces	Augmentation du chiffre d'affaires et de la fréquentation	Sondage auprès des commerçants
Organisation d'activités	2 activités minimums/an	Communication sur le site internet de la commune
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

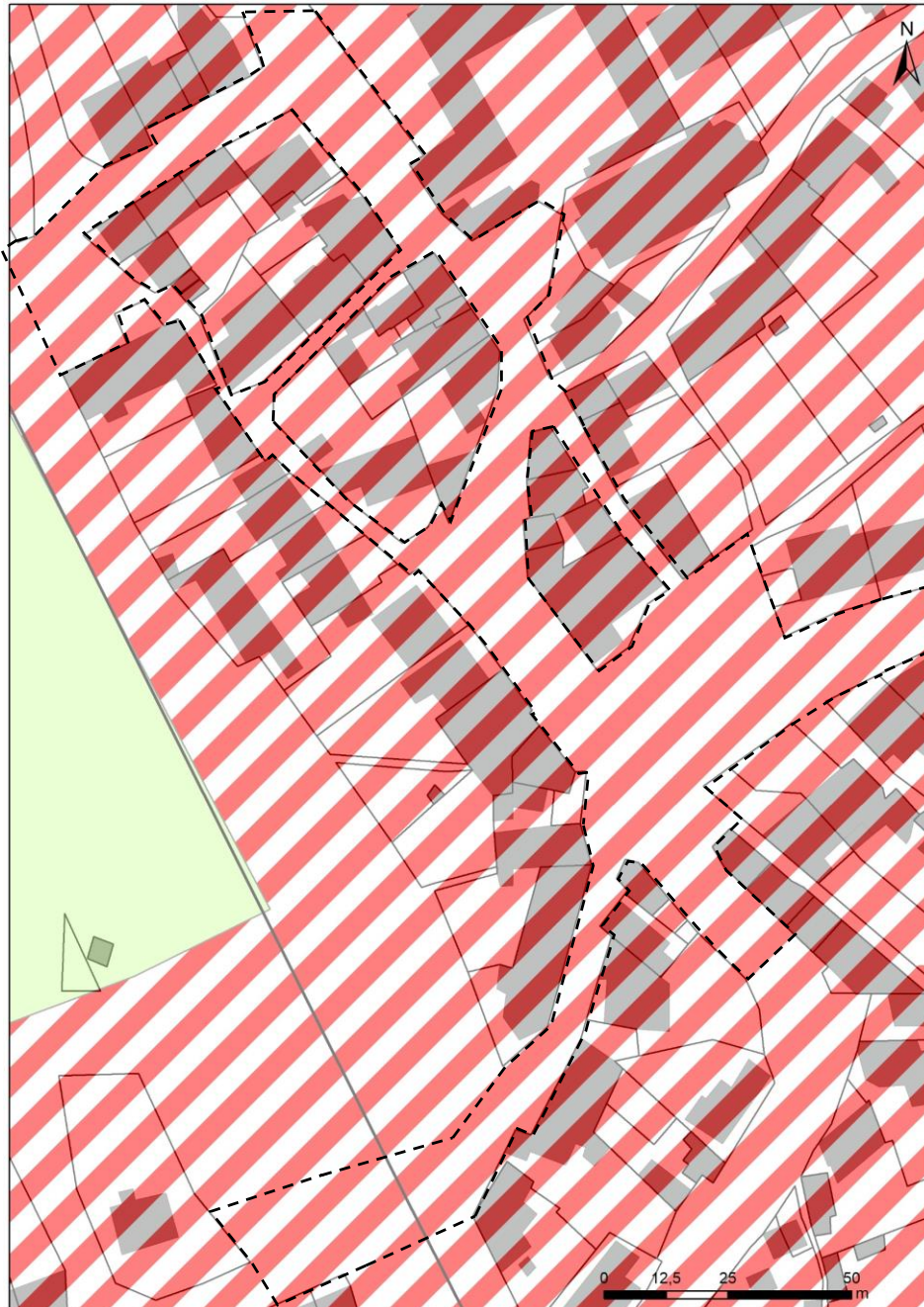
## Annexes

### Annexe 1 : plan de situation



● Localisation du projet

### Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



### Annexe 3 : Dossier photographique



## **Annexe 4 : Etat des lieux**

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

## **Annexe 5 : Activités si bâtiment**

Sans objet

## AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON RURALE À CLERMONT

Fiche n°1.3

Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

#### Description du projet à réaliser

Le projet consiste en la création d'une maison rurale dans le village de Clermont. La maison rurale est destinée à des activités culturelles et festives (spectacles, concerts, expositions, théâtre, mariages, anniversaires, communions) mais peut aussi servir pour des activités événementielles (salons, foires, fêtes des associations, marchés des producteurs, bourses de vêtements, ateliers citoyens, ...) ou de loisirs (plains d'été, sports doux comme le badminton, la danse, la gym, ...).

Une « Maison rurale » est donc une « Maison de village » mais qui accueille également des actions culturelles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. A Clermont, la maison rurale devrait accueillir les associations et activités suivantes : l'école de Clermont, le centre culturel, la troupe de théâtre du village, le club cyclo-touristique, le comité des fêtes du village et le comité Télévie.

Le village de Clermont possède un bâtiment pouvant accueillir cette infrastructure : il s'agit de l'ancienne caserne des pompiers, située rue de Strée 10. Ce bâtiment sera bientôt libéré (départ des pompiers pour Chastrès) et présente donc une opportunité pour la commune afin d'y implanter une maison rurale (celui-ci étant propriété communale). Il possède en effet avec une localisation avantageuse à côté du terrain de football de Clermont, mais également à proximité de l'école (des activités liées à l'école pourraient dès lors y prendre place).



Le projet consiste donc en l'aménagement de cette caserne en maison rurale, qui devra être équipée d'une cuisine, de sanitaires, d'un hall d'entrée, d'une réserve et d'un local technique. Des gradins et des parois amovibles pourraient y être installés ainsi que des équipements de suspension pour

exposition. Une large baie vitrée peut y être aménagée pour permettre un éclairage naturel maximal. La rénovation du bâtiment dans le but d'y installer la maison rurale doit viser une haute performance énergétique et acoustique.

En complément du bâtiment, une petite zone extérieure sera aménagée et verdurisée afin de permettre un lien entre intérieur et extérieur lors des activités. Cet espace devra comprendre une végétation importante ainsi que du mobilier urbain de type banc et table afin de favoriser la convivialité.

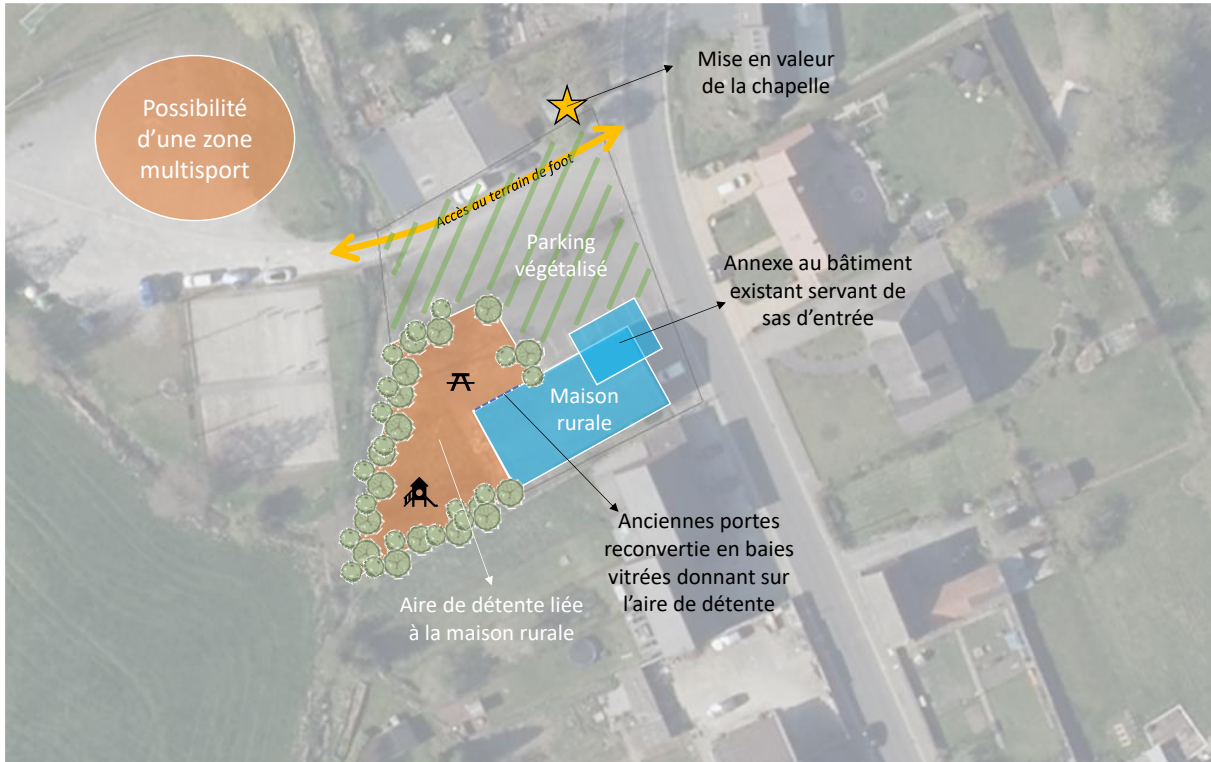
La rénovation du bâtiment et sa transformation en maison rurale constitue la première phase du projet. En deuxième phase, le projet prévoit la réfection du parking attenant à la salle.

Cette réfection permettra d'offrir un nombre de place suffisante tout en favorisant un aménagement paysager et une verdurisation permettant de maximiser la biodiversité. Ce parking pourra de plus servir de petite esplanade permettant l'organisation d'activité en extérieure. Il sera donc aménagé de manière à permettre l'installation d'une structure externe temporaire (chapiteau, tonnelle), ce que permet sa surface actuelle.

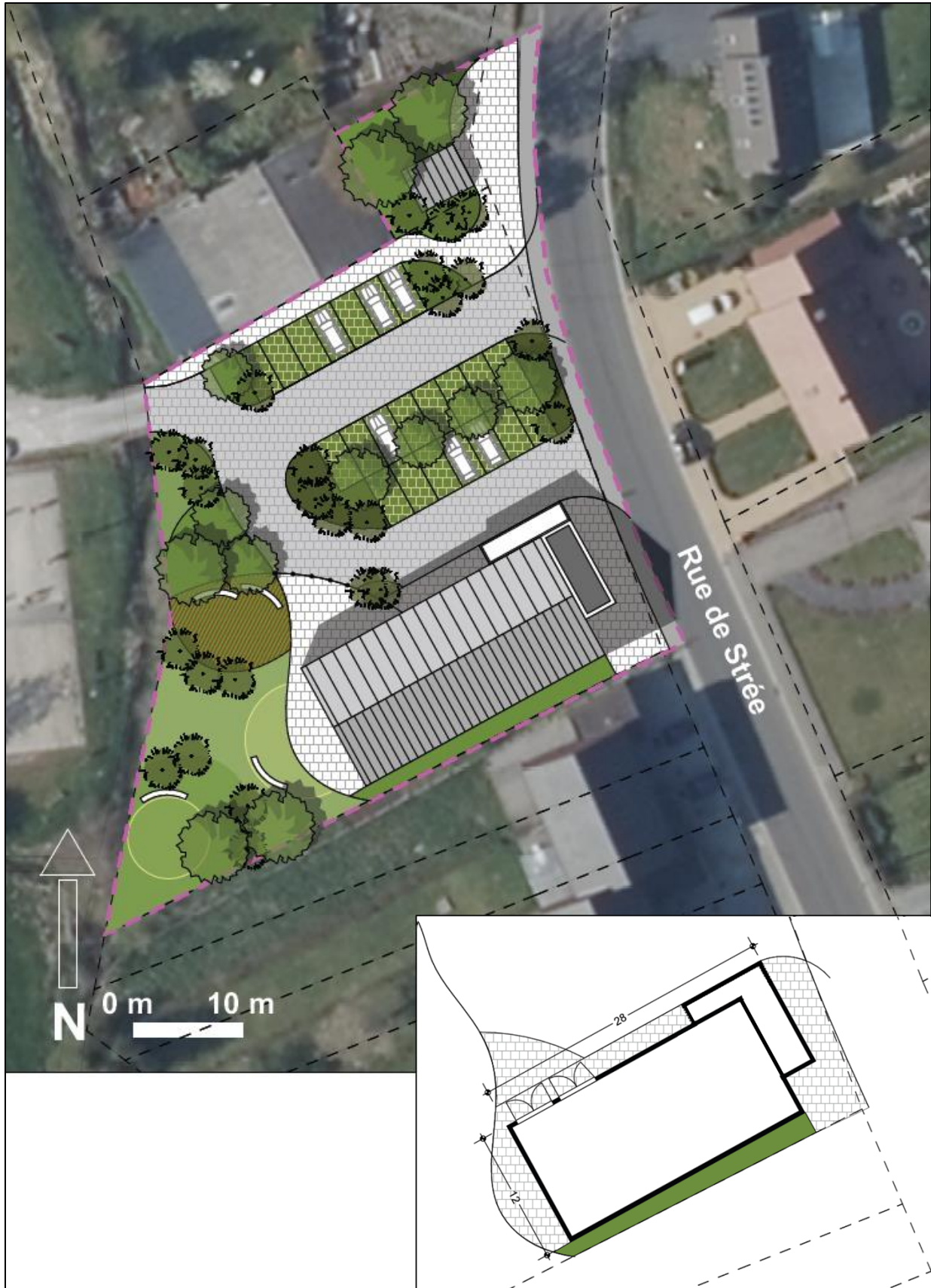
Cette étape sera de plus l'occasion de mettre en valeur un élément du patrimoine présent juste à côté du site. Une petite chapelle se situe en effet en bordure du parking, mais des places de parking présentes devant celle-ci en obstruent la vue.

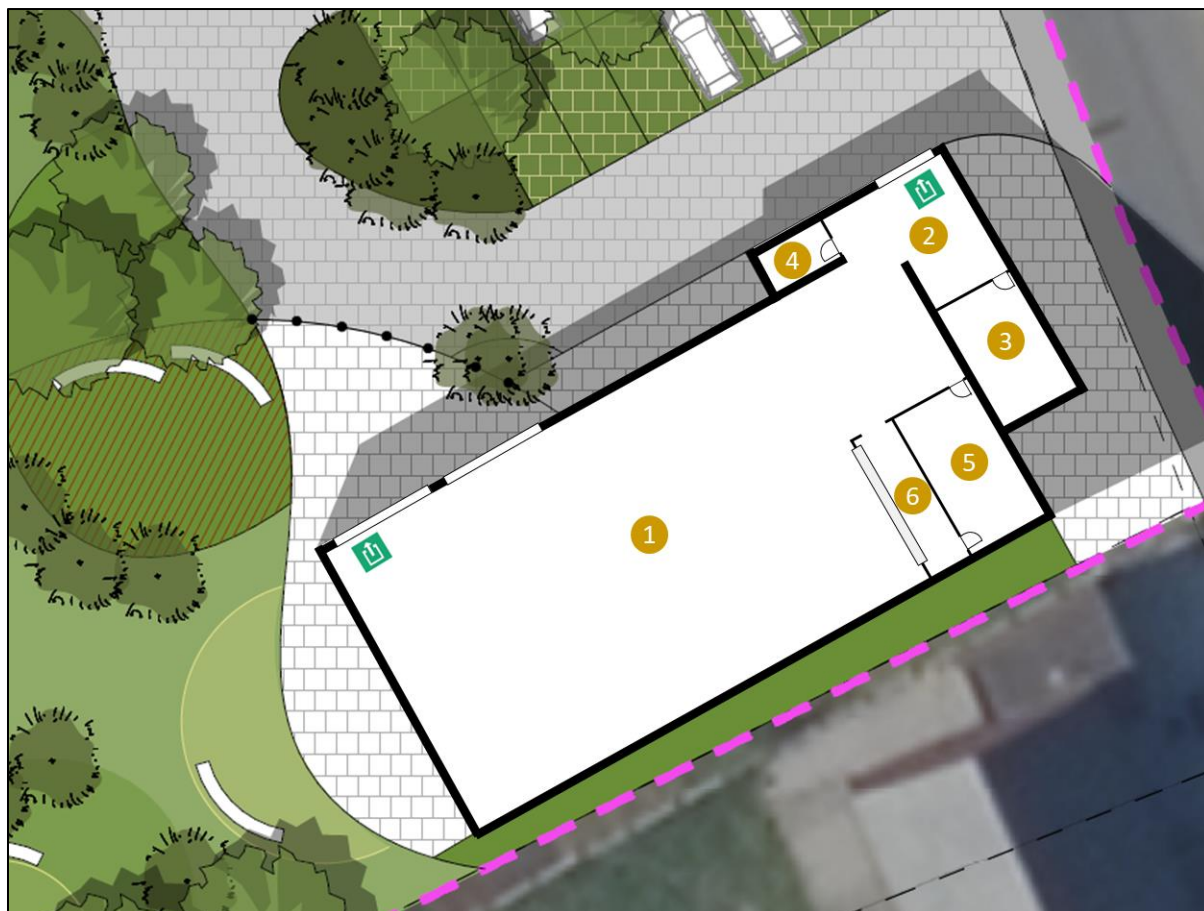
Enfin, en lien avec la fiche projet 3.3 concernant l'aménagement d'un terrain multisport, celui-ci pourra être envisagé à côté du terrain de foot, à proximité immédiate de la nouvelle maison rurale et du terrain de football.

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus :



### Esquisse indicative des aménagements proposés





- Aménagements intérieurs :
- 1 – Salle polyvalente (250 m<sup>2</sup>)
  - 2 – Hall d’entrée/Vestiaire (16 m<sup>2</sup>)
  - 3 – Espace sanitaire (16 m<sup>2</sup>)
  - 4 - Local technique (8 m<sup>2</sup>)
  - 5 – Cuisine (20 m<sup>2</sup>)
  - 6 – Bar (10 m<sup>2</sup>)

### Description du site dans son état actuel

Le site abrite actuellement la caserne des pompiers de Clermont. Le service incendie devant déménager, ce bâtiment et ses abords pourrait être réaménagés pour le projet. Ce bâtiment est composé d’un grand volume principal où sont percées quelques ouvertures, dont deux grandes portes donnant vers le parking. À l’arrière de celui-ci, on retrouve une petite zone végétalisée située à côté du ruisseau du Moulin de Donstiennes (laissée en friche).



*Caserne (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*

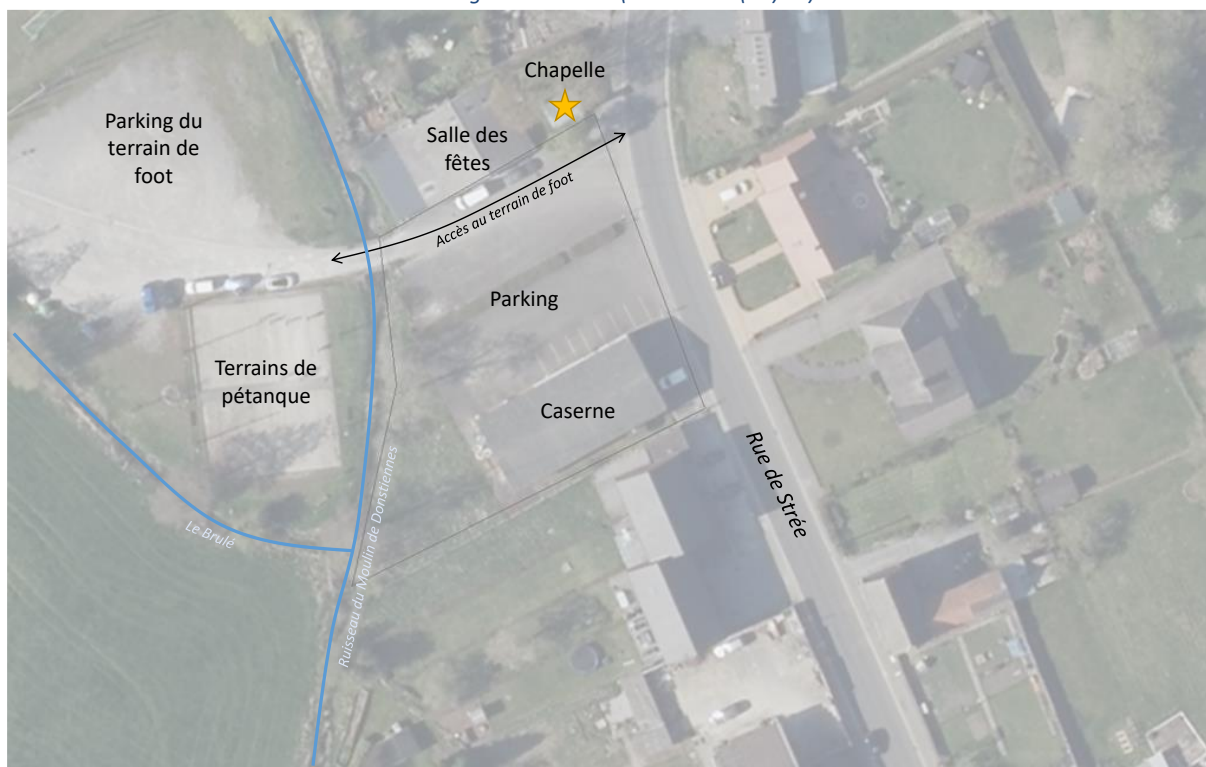


*Zone à l'arrière de la caserne (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*

Au nord de ce bâtiment, on retrouve un parking asphalté avec une haie en son centre. Ce parking sert notamment d'accès aux terrains de foot et de pétanque situés juste derrière le projet. Le terrain de foot possède lui aussi une zone servant de parking.



*Parking de la caserne (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*



Enfin, tel qu'illustré ci-dessus, en face de la caserne et du parking, on retrouve une salle de fêtes privée, à côté de laquelle est située une petite chapelle privée.



*Salle des fêtes (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*



*Chapelle (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M)*

Il est à noter qu'une petite partie du site est reprise en zone d'aléa d'inondation moyen au vu du passage du ruisseau à sa limite. La création d'une aire de détente végétalisée en bordure du ruisseau, la plantation de végétaux, et la réfection du parking vers un parking vert sont des actions qui permettront de limiter le ruissellement et ainsi cet aléa d'inondation.



*Ruisseau et illustration de l'aléa d'inondation (Photos : DR(EA)<sup>2</sup>M – Source : Walonmap)*

Le site est de plus localisé à proximité du centre de Clermont où l'on retrouve plusieurs services. La place est ainsi à moins de 250 m par la route, et l'école à environ 200 m. Les cheminements piétons entre ces éléments sont de plus aisés grâce aux trottoirs présents dans le centre de Clermont. Au vu de sa proximité avec l'école et des cheminement piéton déjà opérationnels, cette nouvelle maison rurale pourra être utilisée en interaction avec les activités scolaires.



## 2. Justification du projet

La vie associative et culturelle est très présente à Walcourt, avec une grande diversité d'activités et d'associations, et a notamment été soulignée par ses habitants. Ces derniers notent également la présence de nombreuses salles de village à travers la commune. Cependant, ils déplorent le fait que les infrastructures présentes ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins, et aimeraient dès lors un endroit pouvant accueillir les nombreuses associations, projets, et permettant de développer la culture.

Tel que préciser plus haut, la caserne des pompiers de Clermont s'est libérée et a ainsi fait ressortir l'opportunité d'implanter une maison rurale à cet endroit, ce qui a arrêté le choix du projet.

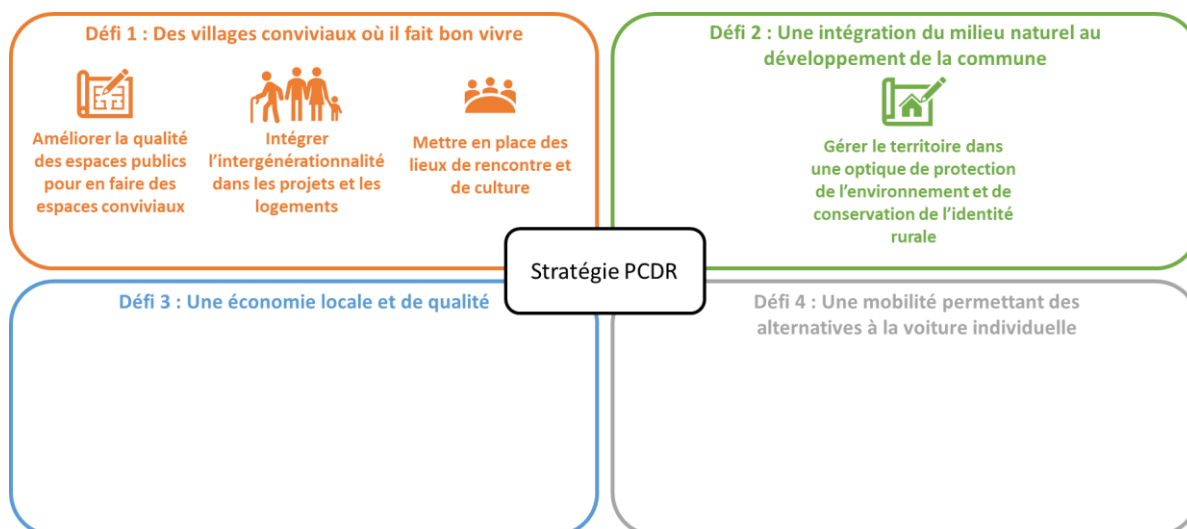
Les effets attendus sont :

- Disposer d'une salle de propriété communale
- Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Renforcement du maillage écologique
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.3 - Création d'un terrain multisport à Clermont
- Fiche 3.17 – Fleurir les villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Disposer d'une salle de propriété communale	X		X
Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Amélioration de l'attractivité des cœurs de village	X		X

Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive	X		X
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Renforcement du maillage écologique		X	
Amélioration de la performance énergétique des bâtiments		X	X

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	<b>Ancienne caserne de Clermont</b> Rue de Strée 10 à 5650 Clermont Province de Namur – Région wallonne
<b>Périmètre d'intervention</b>	Le site prévu est situé sur les parcelles cadastrales 48K et 48H (principalement situées en zone d'habitat à caractère rural) (voir annexe)
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet s'inscrit au centre du village de Clermont, à côté des terrains de foot et de pétanque, à une distance de 200 mètres de l'école communale. <b>Intégration architecturale et paysagère</b> Situé au centre du village, le projet permettra la rénovation d'un bâtiment possédant actuellement peu de qualité architecturale. L'aménagement de celui-ci et de ses abords serviront de valorisation du site. <b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Le projet doit permettre d'offrir une nouvelle infrastructure socio-culturelle de qualité et accessible pour un nombre plus grand et variés d'activité.
<b>Cadre légal</b>	<b>Les zones d'affectation au plan de secteur :</b> Le site se situe en zone d'habitat à caractère rural, agricole, et de services publics et équipements communautaires <b>Outils du cadre juridique et documents d'orientation :</b> / <b>Contraintes naturelles</b> Une partie du projet se situe en zone d'aléa d'inondation moyen. Un axe de ruissellement à aléa élevé longe la route d'accès au terrain de foot.
<b>Statut de propriété</b>	Propriété communale

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>CLDR</li> <li>Collège communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'administration communale de Walcourt</li> <li>Les associations et organismes locaux</li> <li>Les clubs sportifs</li> <li>La CLDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> </ul>

### Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>DR</b> /// Subsidés octroyés par le Développement Rural</li> <li><b>Biodiversité</b> /// Subsidés pour les projets en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – <u>Taux de max 12.000 €/an</u></li> <li><b>Yes We Plant</b> /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – <u>Taux de Max 80 %</u></li> </ul>
<b>SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>FRIC</b> /// Fond régional pour les investissements communaux
<b>Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	Subvention pour la réalisation d'un spectacle théâtral porté par une compagnie amateur /// Direction du Patrimoine Culturel - Aide pour l'acquisition d'équipements /// Diffusion - Lieux de diffusion de proximité (maisons rurales, cafés théâtres) - <u>Max 5000 €/an</u> /// Aide pour les structures de diffusion d'œuvres audiovisuelles - <u>5000 € à 15.000 €</u>
<b>Fonds propres communaux</b>	
<b>Eventuels partenariat publics-privés</b>	
<b>Divers</b>	Appels à projets ponctuels /// Crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale au sein du village
  - Manque de verdurisation des abords du bâtiment
  - Libération du bâtiment suite au départ des pompiers
  - Mise en valeur du patrimoine
  - Rénovation d'un bâtiment énergivore
  - Accessibilité aisée et lien avec autres fonctions du village

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

- Programme des travaux
  - Installation du chantier
  - Préparation du terrain
  - Rénovation du bâtiment actuel
  - Aménagement de la maison rurale
  - Aménagement des abords
  - Aménagement et verdurisation du parking
- Planification
  - Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
  - Phase 2 : acquisition du bâtiment et du terrain
  - Phase 3 : demande de permis
  - Phase 4 : adjudication des travaux
  - Phase 5 : réalisation des travaux
  - Phase 6 : suivi et surveillance
- Démarches administratives à réaliser
  - Démarche n°1 : convention d'acquisition et de faisabilité
  - Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
  - Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
  - Démarche n°4 : instruction de la demande de permis
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
  - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
  - Enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
  - Enquête de satisfaction auprès des riverains
  - Inauguration
  - Actions liées à la bonne gestion et à l'entretien des lieux
  - Charte d'occupation
  - Surveillance du site

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
<b>Aménagement d'une maison rurale à Clermont</b>			
Maison rurale	1	368.614 €	<b>SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement</b> DGO3 – Développement Rural : - Bâtiments de services (pour salle et abords) - 80% de 850.000€ (plafond) TVAC <b>SPW Mobilité et Infrastructures :</b> Fond régional pour les investissements communaux (FRIC)
Abords	1	266.490 €	
<b>Total projet</b>		<b>635.105 €</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

### ▪ Estimation détaillée

FP 1.3 - Maison rurale Clermont							
N°	Description	Unité	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR
<b>Maison rurale</b>							
1	Rénovation globale (toiture, intérieur, isolation, châssis, bardage)	m²	850	320	272.000		
2	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier			12%	32.640		
	TOTAL HTVA				304.640		
	TVA				63.974	20%	80%
	<b>TOTAL TVAC</b>				<b>368.614</b>	<b>73.723</b>	<b>294.892</b>
<b>Abords</b>							
1	Zones de manoeuvre (pavé béton)	m²	130	440	57.200		
2	Places de stationnement (semi-perméable)	m²	140	275	38.500		
3	Espace piéton - terrasse (pavé béton)	m²	120	390	46.800		
4	Aménagement de convivialité extérieur	ff			8.000		
5	Impétrants	m	200	20	4.000		
6	Mobilier urbain	ff			5.000		
7	Eléments de sécurité (panneaux, miroirs)	ff			1.000		
8	Marquage au sol	ff			2.000		
9	Plantations	ff			5.000		
10	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier			12%	52.740		
	TOTAL HTVA				220.240		
	TVA				46.250	20%	80%
	<b>TOTAL TVAC</b>				<b>266.490</b>	<b>53.298</b>	<b>213.192</b>
	<b>TOTAL GLOBAL TVAC</b>				<b>635.105</b>	<b>127.021</b>	<b>508.084</b>

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

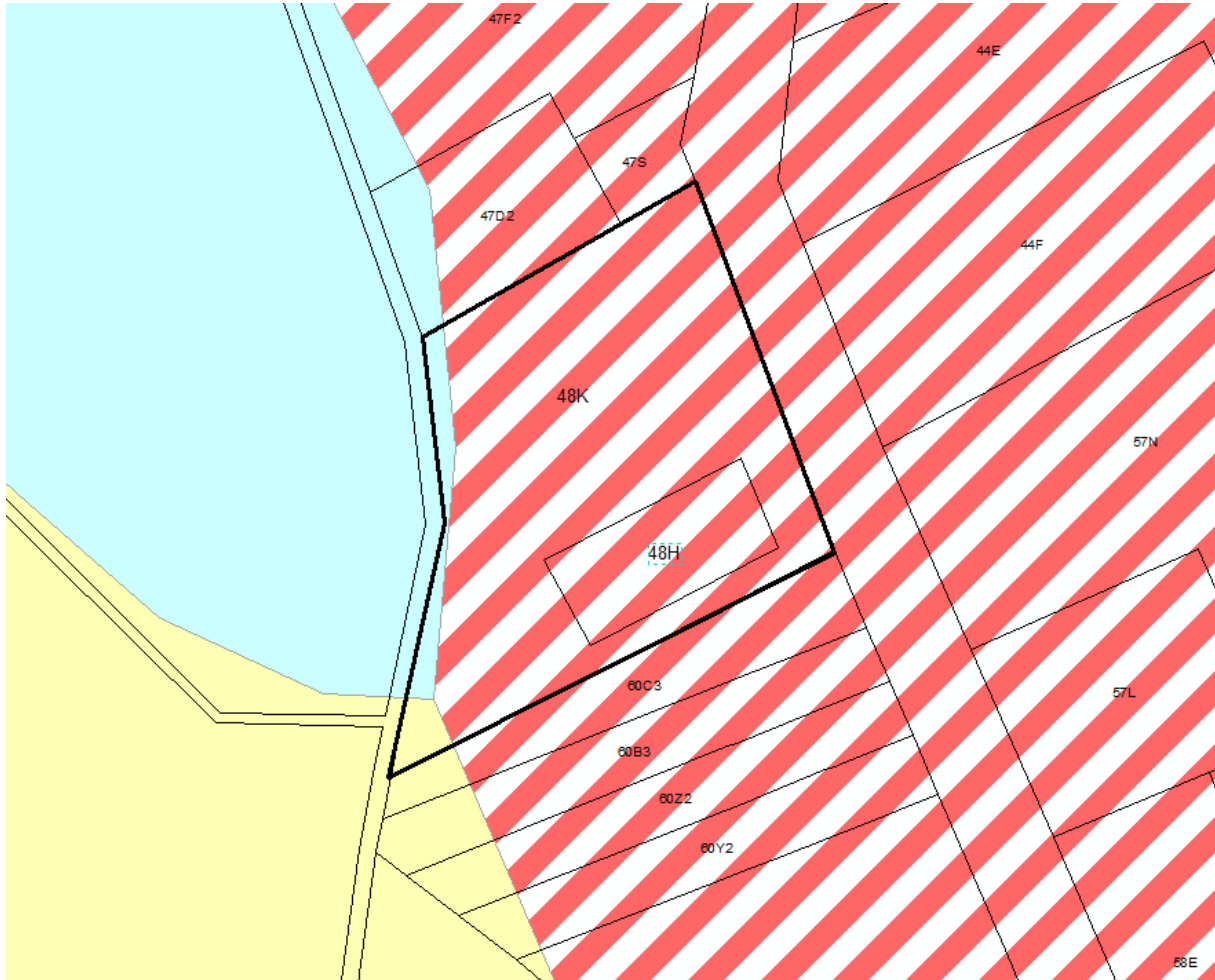
- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 maison rurale construite	PV de réception provisoire
Travaux réalisés	Réfection du parking	PV de réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de fréquentation	Au moins 100 jours d'occupation/an	Calendrier d'occupation
Rentabilité	Au minimum couverture des frais annuels	Budget communal
Taux de satisfaction des utilisateurs	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier





*Plan de secteur – Zone d’habitat à caractère rural, zone de services publics et d’équipements communautaires, zone agricole*

### **Annexe 3 : Dossier photographique**

Le reportage photographique est présenté au point 1 « Description du projet »

### **Annexe 4 : Etat des lieux**

L’état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

### **Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment**

Le bâtiment sert actuellement de caserne aux pompiers de Clermont. Ceux-ci seront relocalisés à Chastrès.

Les associations et activités visées par le projet sont les suivantes :

- Ecole de Clermont ;
- Centre culturel ;

- Troupe de théâtre du village ;
- Club cyclo-touriste ;
- Comité des fêtes du village ;
- Comité Télévie.

## AMÉNAGEMENT OU RÉHABILITATION DES SENTIERS, BALISAGE ET ENTRETIEN DE CEUX-CI

Fiche n°1.4  
Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

Cette fiche-projet vise à réaménager les sentiers et les chemins de la commune. Un travail de recensement des sentiers et chemins problématiques de Walcourt a été réalisé en amont par la commune et une analyse menée en collaboration avec diverses parties prenantes (office du tourisme, service technique, ADL, etc.). La carte ci-dessous reprend l'ensemble des sentiers problématiques pouvant être réaménagé avec l'aide de cette fiche projet.

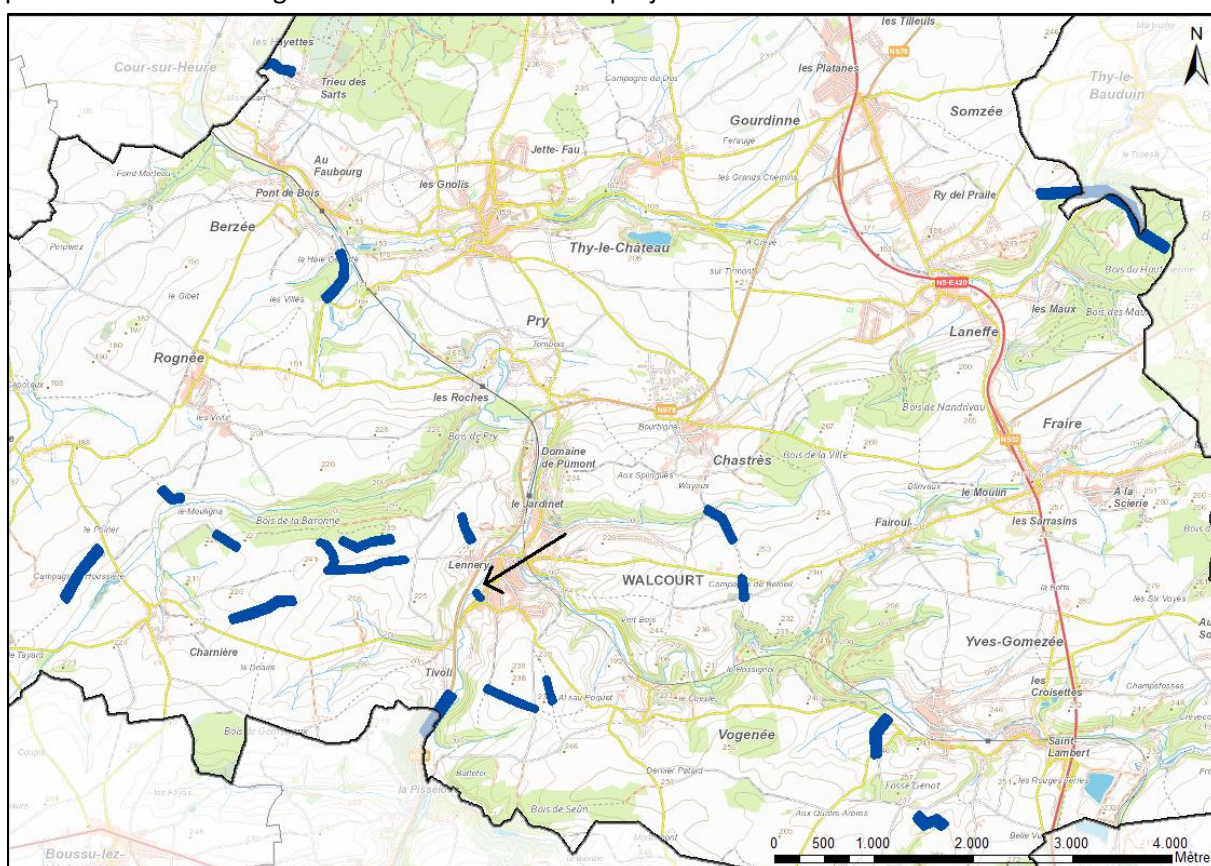


Figure 1 : Cartographie des sentiers problématiques sur l'ensemble du territoire de la commune (Carto : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Pour la suite de cette fiche, le travail s'est concentré sur le réaménagement d'un tronçon en particulier, situé au sud de la ville de Walcourt, accessible via la rue Notre-Dame et descendant vers le Pont des Vintailles qui enjambe l'Eau d'Heure. La fiche pourra cependant être élargie à l'ensemble des sentiers. Le choix s'est porté sur ce tronçon car il est cohérent vis-à-vis des objectifs de développement identifiés. D'abord, son réaménagement présente un intérêt utilitaire car il permet de réaliser une liaison piétonne notamment du centre au CPAS et au hall des sports via un autre sentier et aussi au site de la truite d'or (également concerné par une fiche-projet). Remarquons que ce sentier fut créé il y a déjà très longtemps étant donné qu'il existe déjà à l'atlas des voiries vicinales de 1841.





L'accès au sentier se fait via la rue Notre-Dame, et débute par quelques marches, entre les bâtiments d'habitation portant les numéros 51 et 53.



Le sentier descend depuis la rue Notre-Dame. Il longe deux jardins privés dans toute leur longueur jusqu'au pont des Vintailles qui enjambe l'Eau d'Heure.

Le sentier débute sur une portion de +/- 9 mètres par un étroit passage entre deux maisons d'habitations en front de rue.

Le sentier n'est actuellement pas bien indiqué et présente seulement une petite flèche indiquant l'itinéraire, peu visible, sur la façade du numéro 51.



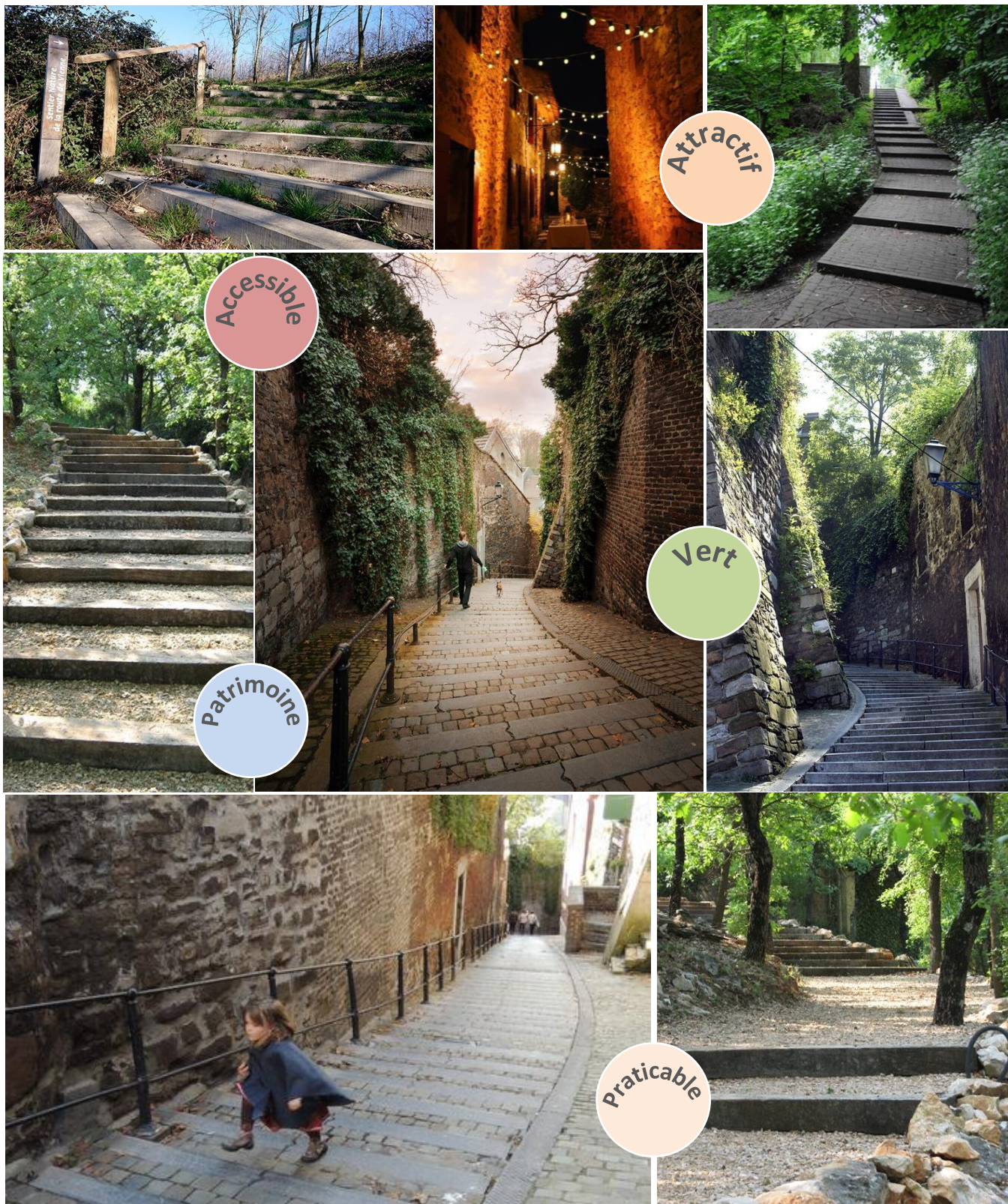
Le tronçon est très escarpé et ne présente pas de revêtement de sol artificiel.

Le sentier est végétalisé et arboré sur la plupart de sa longueur mais n'est pas/peu entretenu.

Son cheminement est relativement difficile, à cause de sa déclivité et sa surface peu praticable (feuilles mortes, pente non régulière, racines), ce qui impacte négativement l'avis général des promeneurs sur la Balade des Remparts.

Point positif notable : une rampe est déjà présente.

## Moodboard (éléments d'inspiration)



## Description des aménagements proposés

### 1. Création d'un escalier (praticabilité)

Le principal défaut actuel de ce tronçon de sentier est l'absence de revêtement ainsi que sa pente, qui limitent fortement sa praticabilité et donc le nombre d'utilisateurs. La première proposition d'aménagement consiste donc en la **création de marches**. Le tronçon présente un dénivelé de 21 mètres sur sa longueur, avec une pente relativement constante et forte. La proposition consiste donc en un escalier sur (quasi) toute la longueur, et plus précisément, environ 100 marches d'approximativement 20cm de hauteur de marche et 70cm de giron, afin d'augmenter sa praticabilité pour un maximum de profils d'utilisateurs différents.



Esthétiquement parlant, et pour veiller au respect du **caractère de bourg moyenâgeux** et des remparts, l'escalier pourrait être réalisé en un mélange de pierres bleues pour les seuils et de pavés pour le cœur de marche. L'escalier ne s'étendrait pas sur toute la largeur de sentier afin de maintenir la végétation existante (herbe, arbres) et le caractère vert des abords.

La **rampe** mériterait d'être quelque peu rafraîchie. Elle pourrait être repeinte afin d'amener un peu de couleur et une apparence neuve et entretenue des lieux (proposition : vert-bleu métallique). En outre, elle devra être créée au niveau du passage entre les maisons.

Enfin, à terme, il faudra veiller à l'**entretien de la végétation** afin de limiter l'impact des feuilles mortes/débris végétaux sur le sentier et garantir son accessibilité au cours du temps.

### 2. Améliorer la signalétique (accessibilité)



Actuellement, le sentier est faiblement indiqué et peu connu. Pour servir l'objectif utilitaire du sentier, il sera nécessaire d'indiquer les directions possibles au départ de la rue Notre-Dame. Pour cela, un joli **panneau fléché** pourra être installé à l'entrée.

Pour les promeneurs, le panneau devrait aussi indiquer la Promenade des Remparts. Et un **panneau informatif/didactique** à propos des remparts de la ville pourrait également être envisagé en contre-bas.



### 3. Culture/divertissement/nature (attractivité)

Comme mentionné avant, l'entrée du sentier se fait par un passage étroit entre des maisons d'habitations. Comme les murs ont une apparence vieillie, il pourrait être pertinent d'ajouter quelques **éléments décoratifs** participant à augmenter l'attractivité du sentier. Toutefois, le passage étant étroit, il n'est pas possible d'ajouter des éléments d'art sur le sentier à proprement parler. Et comme les façades sont privées, l'idée de fresques murales ne sera pas retenue.



La solution la plus simple et efficace est d'ajouter des lampadaires pour illuminer et vivifier le passage. L'ajout de lanternes (au sol ou murales) rendra l'entrée du sentier plus agréable et lumineuse, augmentant sa visibilité et la convivialité des lieux. Un petit capteur solaire à l'entrée du passage pourrait permettre de l'alimenter de nuit, sans coûts énergétiques à devoir considérer.



Plus bas dans le sentier, des **nichoirs à oiseaux** pourraient être créés par des citoyens volontaires, et suspendus aux arbres le long du chemin. Ceux-ci apporteraient également du neuf, de la vie, de la participation au sentier, sans compter les bénéfices pour l'avifaune.



Un **banc et un panneau informatif** sur ce sentier patrimonial de Walcourt pourrait être envisagé à mi-parcours car la déclivité du sentier peut être éprouvante pour nombre de promeneurs d'un certain âge.

Enfin, l'aménagement de ce sentier pourrait aussi faire naître des opportunités pour les **sportifs** de venir s'entraîner, comme la célèbre « Montagne de Bueren » à Liège.



Ou pourrait encore profiter aux artistes régionaux, qui souhaiteraient exposer leurs créations (sculptures, Land'Art...) le long de ce parcours à l'instar des 150km de **sentiers d'art** en Condroz-Famenne.

*Propositions en visuel :*



*Figure 2 : Aménagement du passage entre les maisons : escalier minéral (pavés et pierre bleue), lampadaires suspendus, rampe, panneau fléché utilitaire à l'entrée du passage*



Figure 3 : Aménagement proposé : escalier, rampe rafraîchie/colorée, luminaires au sol, nichoirs à oiseaux

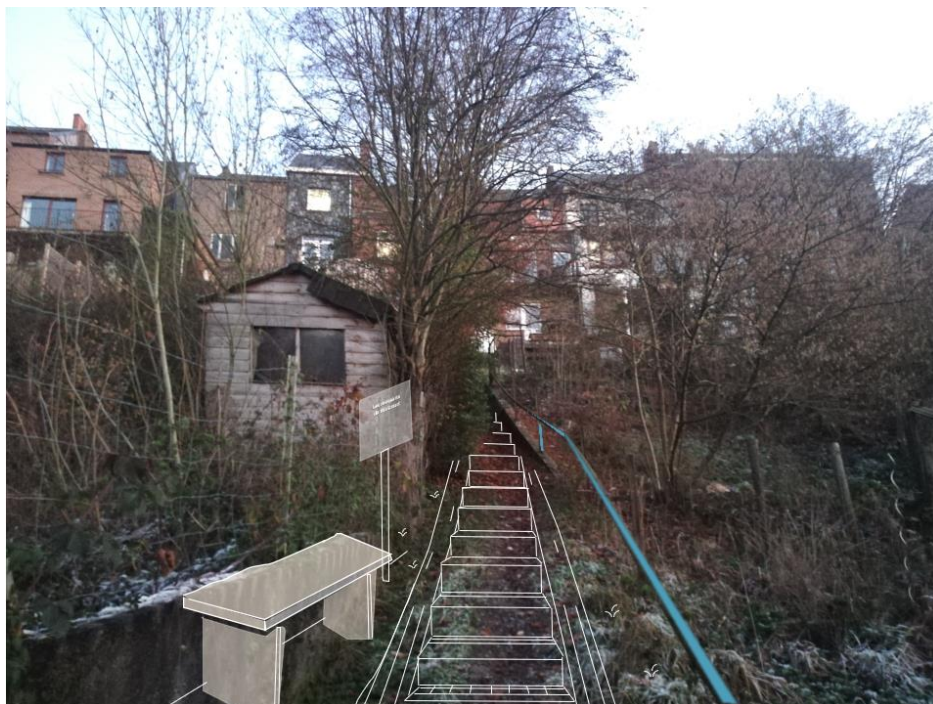


Figure 4 : Aménagement proposé en contre-bas : installation d'un banc et pose d'un panneau informatif/didactique

## 2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de la population et des groupes de travail organisés tout au long de l'opération de Développement Rural, la mobilité douce a souvent été mise en évidence, surtout pour sa dimension utilitaire et touristique.

Agir sur l'amélioration du sentier des remparts de la ville, et sa mise en valeur, contribuera forcément à augmenter la fréquentation de ce sentier patrimonial et la satisfaction de ses usagers, ce qui sera aussi favorable à l'augmentation des déplacements piétons pour les citoyens de la ville qu'au développement touristique local.

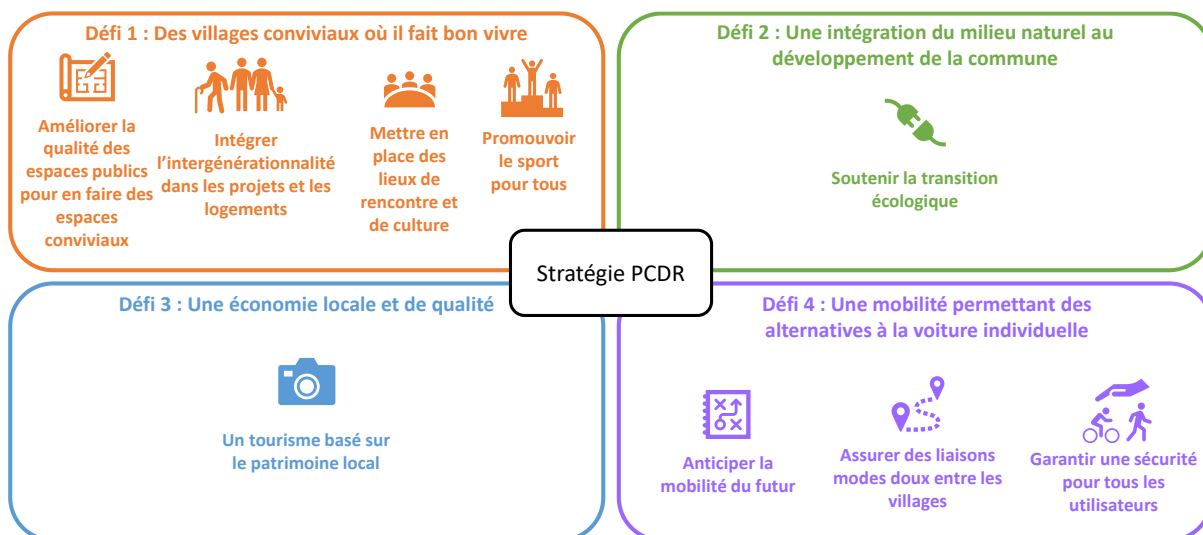
Les effets attendus sont :

- **Reconnexion entre les villages**
- **Réappropriation du territoire par les habitants**
- **Augmentation de la mobilité douce**
- **Sécurisation des déplacements lents**
- **Augmentation de l'attractivité touristique**
- **Promotion de la marche à pied**

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 - Sécurisation des cœurs de village
- Fiche 2.6 - Réaménagement du site de la Truite d'Or

## 3. Lien à la stratégie du PCDR



#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Reconnexion entre les villages	x	X	
Réappropriation du territoire par les habitants	x		
Augmentation de la mobilité douce	x	x	X
Sécurisation des déplacements lents	X	x	X
Augmentation de l'attractivité touristique	x		x
Promotion de la marche à pied	x		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	Commune de Walcourt Province de Namur – Région wallonne
<b>Périmètre d'intervention</b>	Le périmètre couvre le sentier non cadastré qui relie la rue Notre-Dame (passage entre les nos 51 et 53) et le pont des Vintailles qui enjambe l'Eau d'Heure.
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	Le projet concerne des opérations douces de réaménagement d'un tronçon de sentier déjà existant et s'intégrant à la promenade balisée des Remparts parcourant le centre-ville de Walcourt. Les aménagements s'inspireront du reste de cette promenade afin de s'intégrer parfaitement au contexte paysager et bâti environnants.
<b>Cadre légal</b>	Non cadastré Portion haute : affectation à l'habitat jusque 45m de la rue Notre-Dame Portion basse : affectation en zone d'espaces verts & couvert par un périmètre d'intérêt paysager ; zone entourant le cours d'eau de l'Eau d'Heure sur 470m de longueur et 150m de largeur
<b>Statut de propriété</b>	Propriété publique : sentier communal

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
GT, IC, CLDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> <li>Office du Tourisme</li> <li>Riverains</li> <li>CLDR</li> <li>Charleroi-Métropole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> </ul>

### Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Fonds propres communaux	
Divers	Appels à projets ponctuels

## 7. Programme de réalisation

### ▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Aucune nouvelle ouverture de sentiers/chemins à négocier
- Aucun réaménagement d'emprise ou d'assiette à faire
- Etat des lieux réalisés par les services communaux

### ▪ État du dossier

- Le sentier a déjà fait l'objet d'une analyse par les services communaux

### ▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- L'amélioration de chemins destinés à la mobilité douce ;
- les opérations de balisage et la pose éventuelle de mobilier urbain ;
- la diffusion de l'information et la communication autour du projet.

### ▪ Planification

- Phase 1 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
- Phase 2 : Réalisation des aménagements ;
- Phase 3 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 4 : Suivi et entretien des aménagements.

### ▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Démarches pour obtenir les accords de subvention (Développement Rural)
- Démarche n°2 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
- Démarche n°3 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
- Démarche n°4 : Organisation du marché public de travaux

### ▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Choix de matériaux durables dans le temps
- Accord des riverains sur la localisation du poteau/panneau et des éléments décoratifs

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Réaménagement d'un tronçon de sentier de la Promenade des Remparts			SPW Mobilité et Infrastructure (DGO1) : Plan d'Investissement Communal (PIC)  DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 1 : Mobilité douce (80%)  DGO3 - Biodiversité - Commissariat Général au Tourisme (Direction des Attractions et Infrastructures touristiques, Direction des organismes touristiques et du développement numérique)
Sentier de 75m	1	94.105,09 €	
<b>Total projet</b>		<b>94.105,09 €</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

### ▪ Estimation détaillée

FP 1.4 - Sentier des remparts - escalier					
N°	Description	Unité	PU (€)	Quantité	Prix (€)
1	Pierres bleues pour finition marches (1,5m de large)	P	170	100	17.000
2	Pavés de pierre naturelle pour marches	m <sup>2</sup>	400	50	20.000
3	Travaux de terrassement/création de l'escalier	ff	25000	1	25.000
5	Peinture rampe	mct	20	75	1.500
6	Création d'une nouvelle rampe sur 10 m	mct	100	10	1000
7	Mobilier urbain et éléments décoratifs (banc, panneaux didactiques, nichoirs à oiseaux)	P	1500	1	1.500
8	Installation de lampadaires (2 suspensions dans la ruelle, 10 luminaires au sol)	ff	3000	1	3000
9	Éléments de signalétique (2 panneaux fléchés)	P	300	1	300
10	Entretien de jardin (taille arbres, ramassage feuilles...)	h	20	7	140
11	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	ff		12%	8.332,8
	TOTAL HTVA				77.772,8
	TVA				16.332,29
	<b>TOTAL GLOBAL TVAC</b>				<b>94.105,09</b>

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

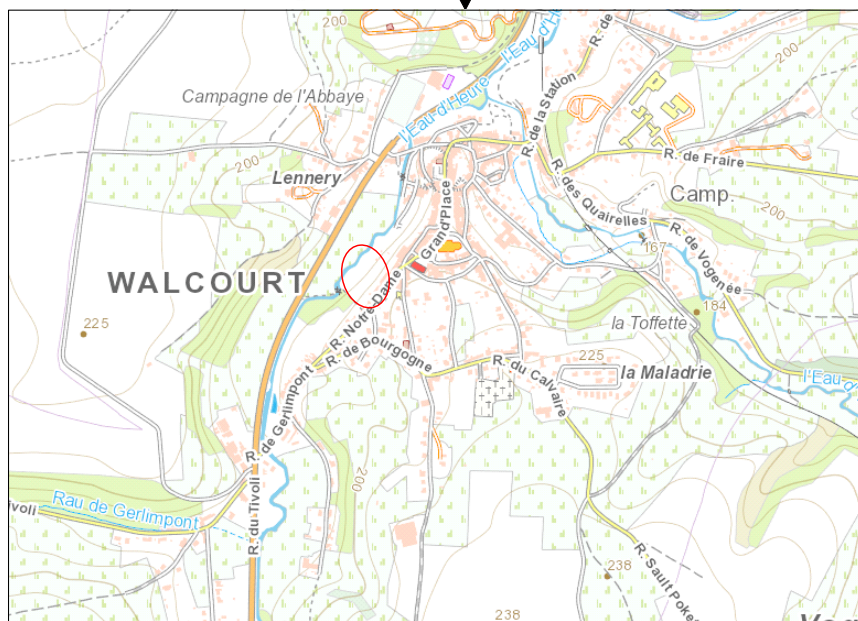
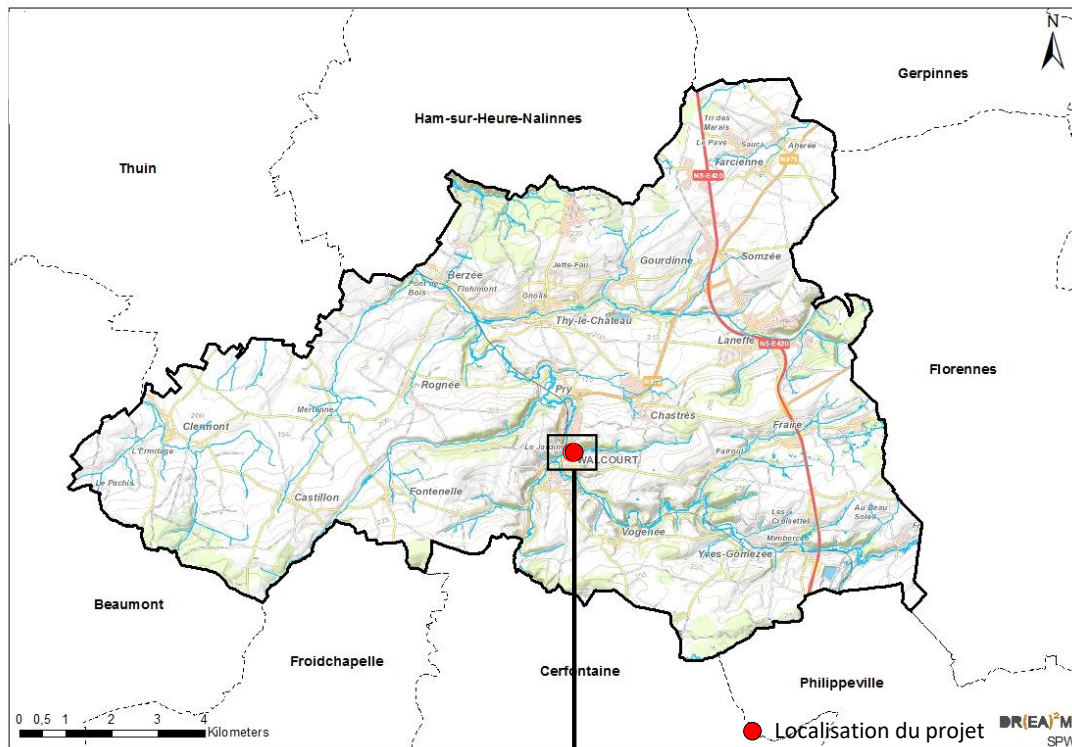
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins à la réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

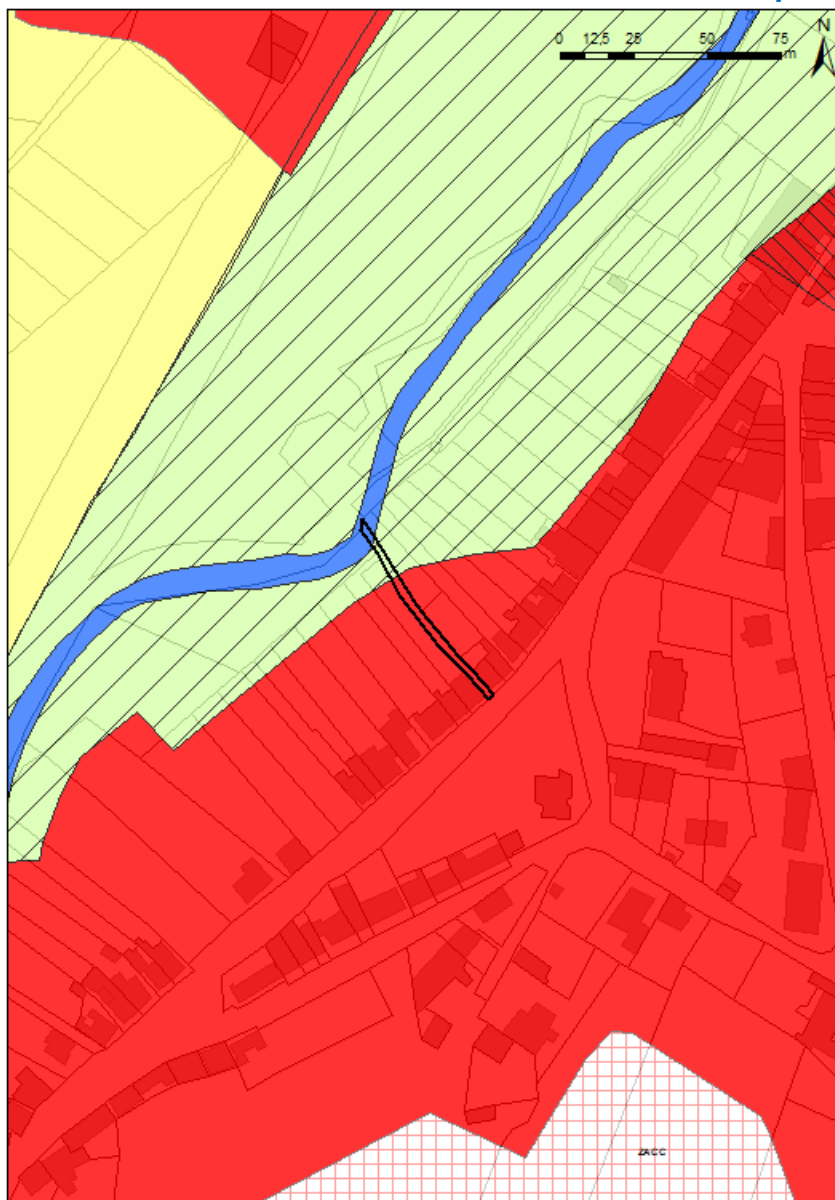
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du chemin	Nombre d'utilisateurs du réseau (100 personnes/sem.)	Administration communale Placement ponctuel de compteurs de passage et analyse des résultats
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

## Annexes

### Annexe 1 : plan de situation



## Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



### Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

### Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

### Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet



L'est du site est praticable. La route partant de la rue des Genêts mène à un sentier (Figure 3).

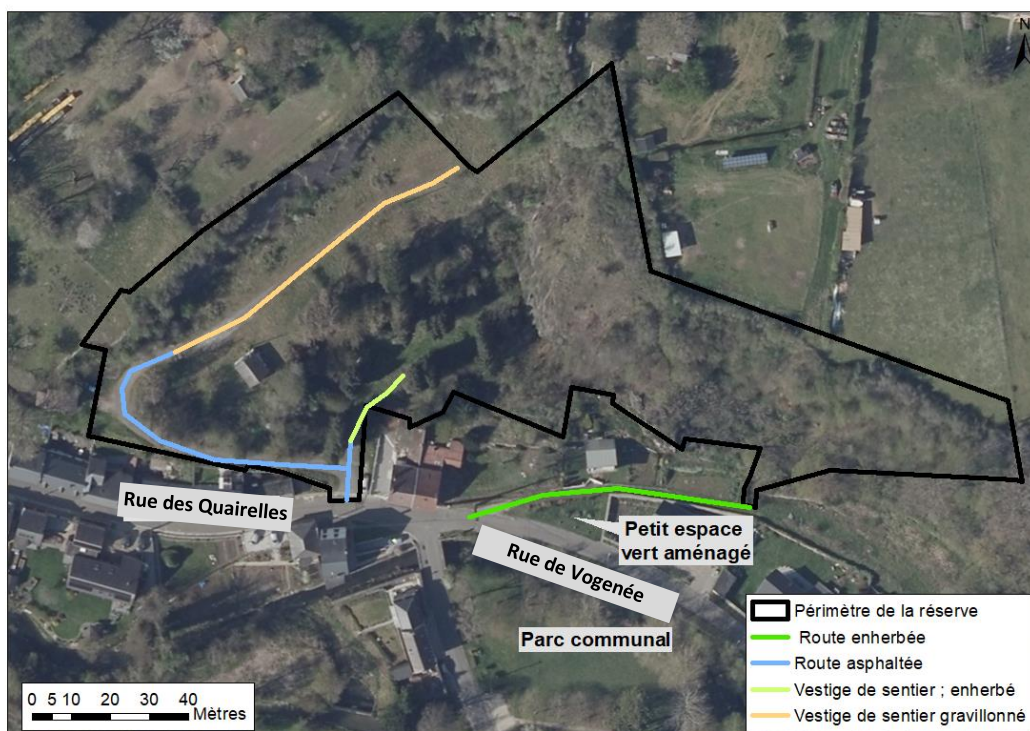


Figure 2 : Routes et chemins menant à la Réserve (Source orthophotoplan : SPW).



Figure 3 : Aperçu des abords de la Réserve (Photos DR(EA)²M).

## Description des aménagements proposés



Figure 4 : Aménagements proposés.

### MARQUAGE DE L'INTERDICTION D'ENTRER

Il est important de signaler de façon claire et visible que la réserve n'est pas ouverte au public. Les accès pourraient donc être munis d'une signalétique (pas nécessairement intimidante) indiquant que seule la faune sauvage a le droit de visite.

### VULGARISATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITE WALCOURIENNE

Nous proposons l'installation de panneaux didactiques ludiques et attractifs en trois endroits. L'une des installations serait située à hauteur des deux accès asphaltés de l'est de la réserve. Une autre installation serait située sur le parterre aménagé entre la réserve et la rue de Genêts. Les panneaux didactiques de ces deux endroits ne devraient pas être trop imposants, mais devraient nourrir la curiosité. A ces fins, les panneaux ludiques devraient être de taille moyenne et de faible hauteur.

Une troisième installation pourrait se trouver dans le parc communal, lequel offre une très belle vue sur les parois rocheuses de la réserve. Cet endroit est plus sécurisé et plus spacieux que le petit parterre à proximité, un panneau ludique de plus grande envergure pourrait donc être installé. Cette endroit étant situé en zone d'aléa d'inondation, les matériaux des aménagements devront être choisis en conséquence.

### Exemples d'aménagements

Nous recommandons d'éviter les panneaux d'information simples et qui n'appellent pas le public à s'y intéresser. L'investissement sera beaucoup plus fructueux si les panneaux créés sont « vivants » : qui demandent une certaine interaction pour accéder à l'information et qui ciblent l'intérêt des enfants

(Figure 5, Figure 6 et Figure 7). Les panneaux plus discrets et de taille plus modeste peuvent tout de même être interactifs et attrayants.

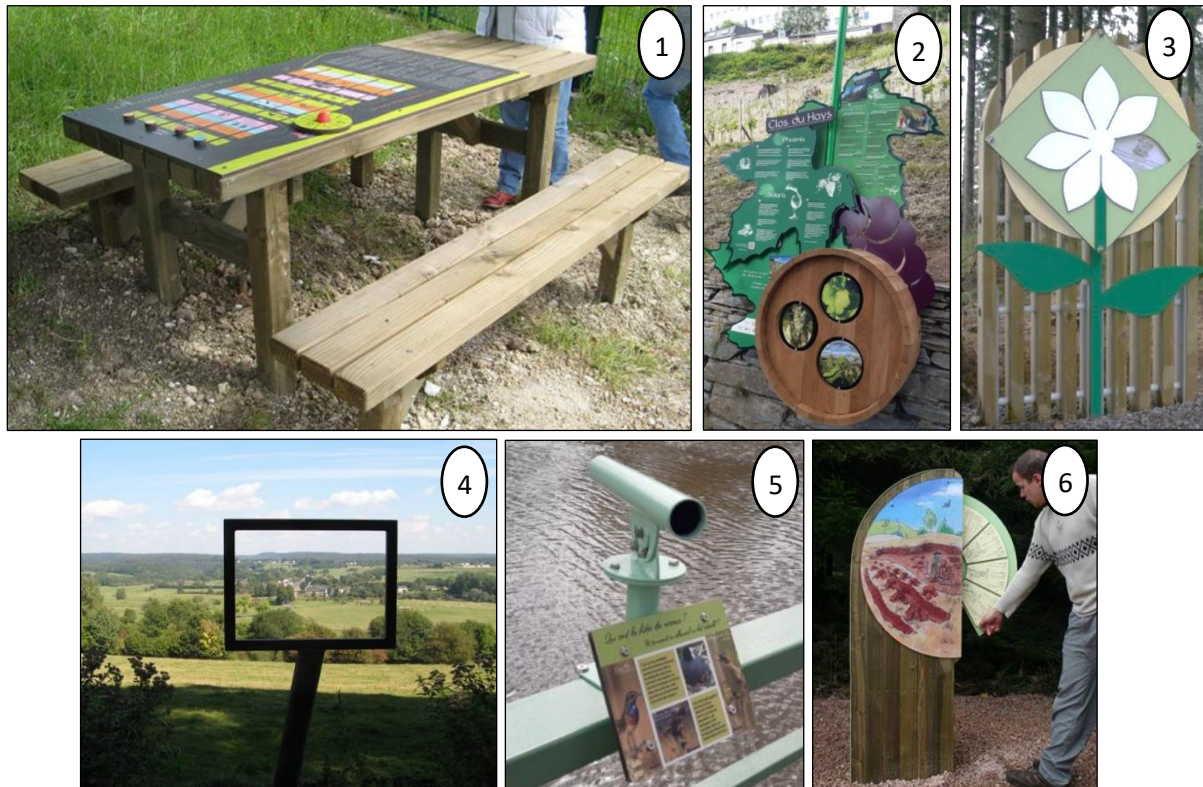


Figure 5 : Exemple de panneaux didactiques réalisés par T.V.B.<sup>1</sup> dans les crêtes préardennaises (1), à Neufchâteau (2), à la Baraque Michelle (3 et 6), en Lorraine gaumaise (4) et à Comines-Warneton (5)<sup>2</sup>.



Figure 6 : Panneaux didactiques du Parc naturel de la Vallée de l'Atter<sup>3</sup> (gauche et centre) et du Parc naturel des deux Ourthes<sup>4</sup> (droite).

<sup>1</sup> Techniques et Valorisation du Bois – tvb.be : Signalétique et scénographie – Scénographie.

<sup>2</sup> Tvb.be – Scénographie.

<sup>3</sup> Pnva.be – Panneaux didactiques.

<sup>4</sup> Pndo.be – Les sentiers didactiques du Parc naturel.



Figure 7 : Panneaux didactiques créés par Atelier Nature & Territoires<sup>5</sup>.

## 2. Justification du projet

La réserve est de taille assez modeste et elle garde des traces du passé qui peuvent laisser croire que l’homme y est le bienvenu. La balade communale « la promenade des Remparts » longe la rue des Quairelle et identifie le parc comme point de repère. Cette balade augmente le risque d’intrusion dans la réserve. Les accès de celle-ci nécessitent davantage de protection.

La promenade des Remparts représente tout de même un potentiel d’apprentissage sur la réserve et ce qu’elle protège. Les panneaux éducatifs seraient donc idéalement situés et potentiellement davantage exploités grâce à cette balade.

Les effets attendus sont :

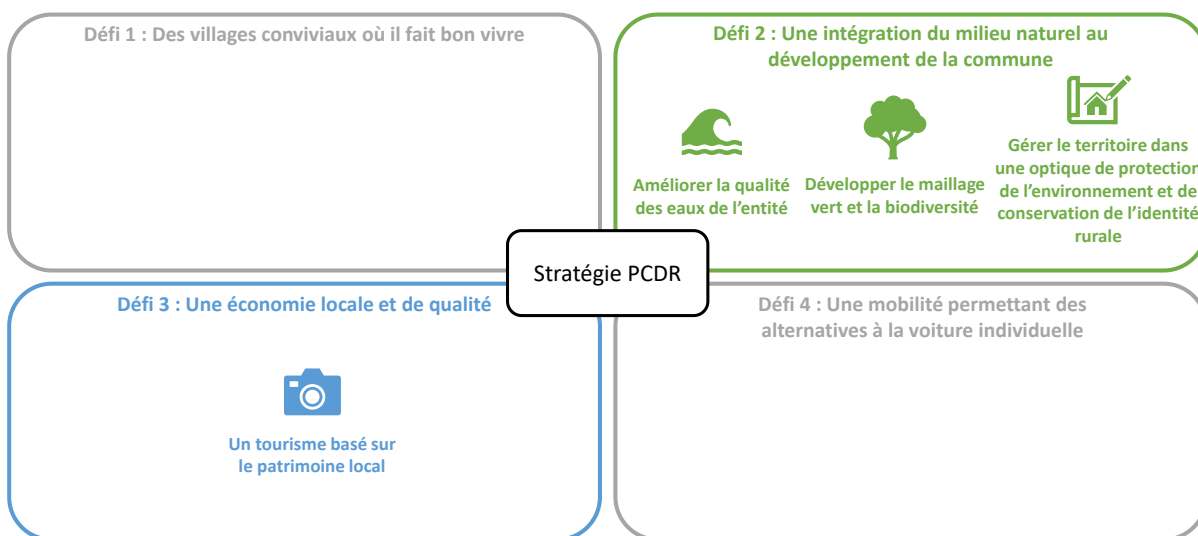
- Meilleure protection de la faune sauvage
- Education du public sur la faune sauvage walcourienne

Lien avec d’autres fiche-projets :

- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci

<sup>5</sup> Atelier-nature-et-territoires.fr

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Meilleure protection de la faune sauvage		X	
Education du public sur la faune sauvage walcourienne	X		

### 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Réserve Naturelle Domaniale Les Quairelles
Périmètre d'intervention	

Intégration du projet dans son environnement direct	<p><b>Intégration fonctionnelle</b> Le tronçon de route asphaltée ne devrait être utilisé que par les propriétaires des garages. Les autres accès ne devraient être utilisés que par les gestionnaires de la réserve. Le balisage clarifierait ces restrictions.</p> <p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les panneaux plus exposés seraient discrets</p> <p><b>Intégration culturelle et sociale</b> Les panneaux didactiques inviteraient le public à apprécier la richesse faunistique de la zone.</p>
Cadre légal	/
Statut de propriété	Les accès asphaltés où seraient posés des panneaux font partie de la Réserve Naturelle Domaniale, dont la gestion revient au DNF. Le parterre et le parc sont des propriétés communales.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Parties prenantes

- DNF
- CLDR
- Associations dédiées à la nature

### Porteur de projet

- Administration communale

### Pistes de financement

- BiodiverCité
- Les Provinces du Brabant wallon et de Namur
- Le SPW – Développement Rural
- La commune
- Appels à projets

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Panneaux didactiques à créer
- Balisage à créer

### État du dossier

Le projet a fait l'objet de réflexion au niveau de la CLDR, du Collège communal, de l'office du tourisme, de l'ADL et du DNF.

## Programme des travaux

Le projet vise à :

- Protéger la réserve des intrusions
- Instruire les riverains sur la biodiversité de la commune

## Planification

- Phase 1 : Appel d'offre pour la création d'une signalétique et de panneaux didactiques et détermination de leur emplacement exact
- Phase 2 : Pose du matériel créé

## Démarches administratives à réaliser

- Désigner un ou des auteurs de projet (Contenu des panneaux, design et intégration paysagère)
- Collaboration avec le DNF pour l'emplacement des panneaux, leur contenu et leur intégration paysagère

## Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- S'assurer de la durabilité des panneaux
- Surveillance de la réserve et ses alentours

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

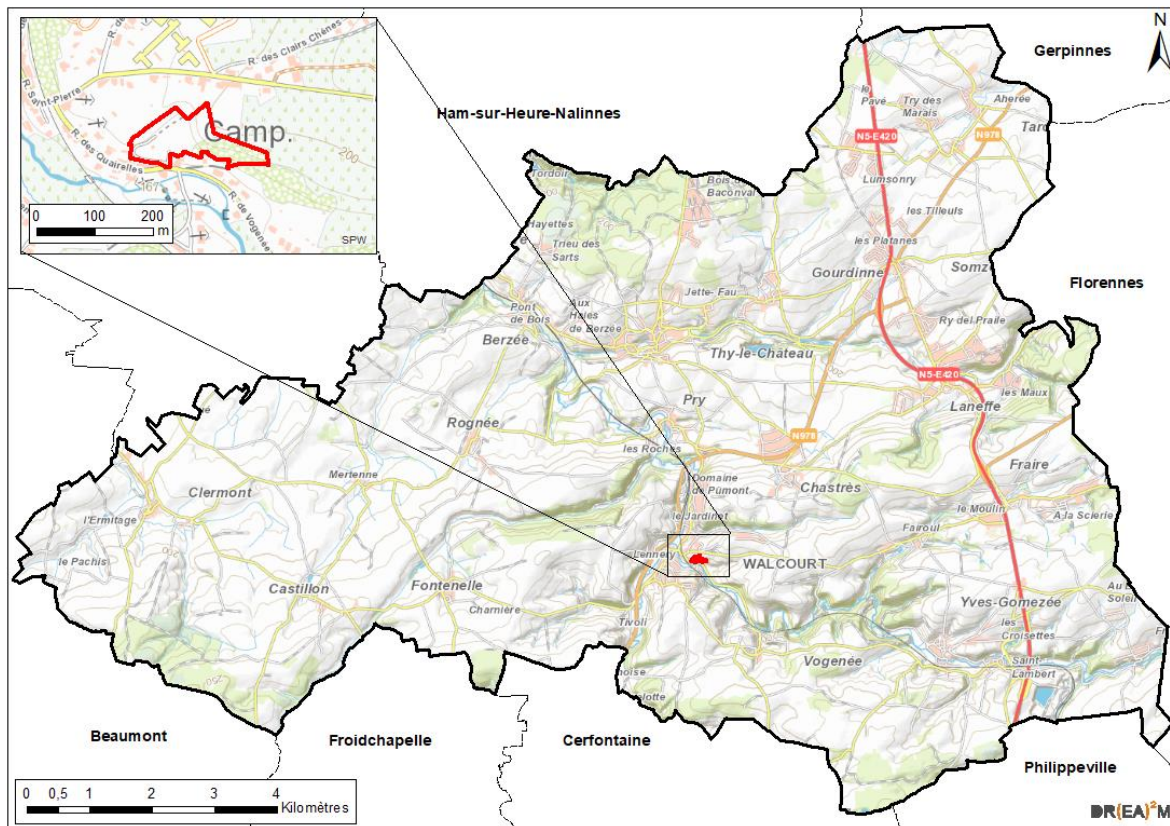
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle du DNF	Etat d'avancement de la pose des panneaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique)
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum	Reportage photographique présenté à la CLDR ou visite sur place

### Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

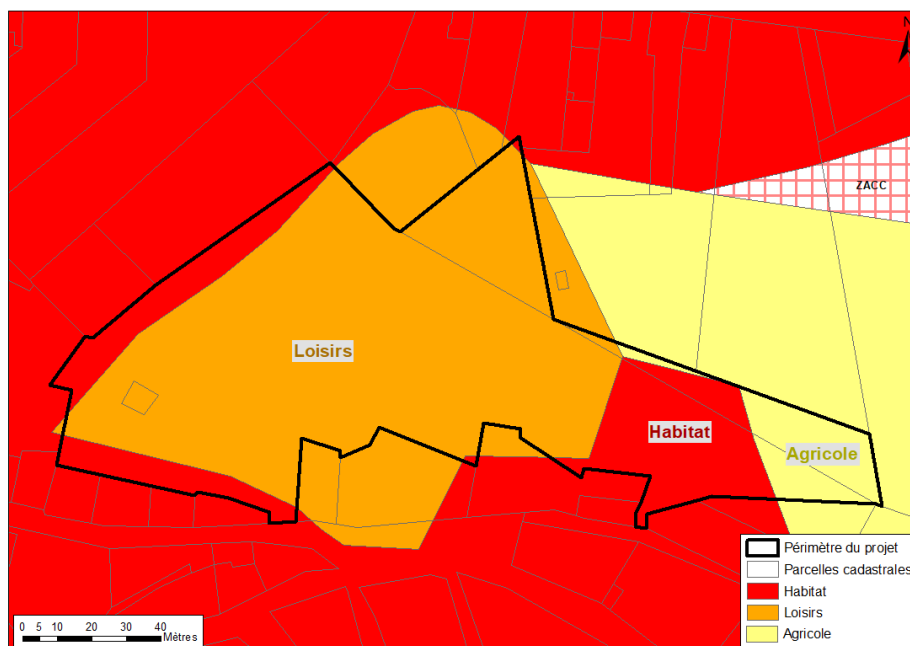
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquence des intrusions	Comptages	Comptages avant et après la signalétique (pendant une même période de l'année) et comparaisons
Attrait pour les panneaux éducatifs	Observations	Observations durant les périodes plus propices aux balades

## 9. Annexes

### Annexe 1 : Plan de situation



### Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



## Sécurisation des cœurs de village

Fiche n°2.2

Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Cette fiche projet vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des cœurs de villages de l'entité via le réaménagement des espaces clefs, l'intégration de plantations à divers endroits, la reconsidération de la physionomie de certaines rues, en redonnant une identité à certaines places, en remettant en valeur certains bâtiments typiques et dignes d'intérêt ou encore en augmentant la sécurité routière des axes dangereux.

#### Description du site dans son état actuel

Aucun site précis n'a été déterminé pour cette fiche-projet et l'ensemble des villages de l'entité peut être considéré. Toutefois, certains cœurs de villages pourront être priorités, notamment :

- à l'aide de l'état des lieux au niveau de la sécurité routière qui a été élaboré lors du Groupe de Travail concernant cette thématique et lors duquel l'ensemble de la population était invitée ;
- à l'aide de l'état des lieux qui a été élaborée uniquement par des membres de la CLDR. Les membres étaient invités à la compléter en ligne.

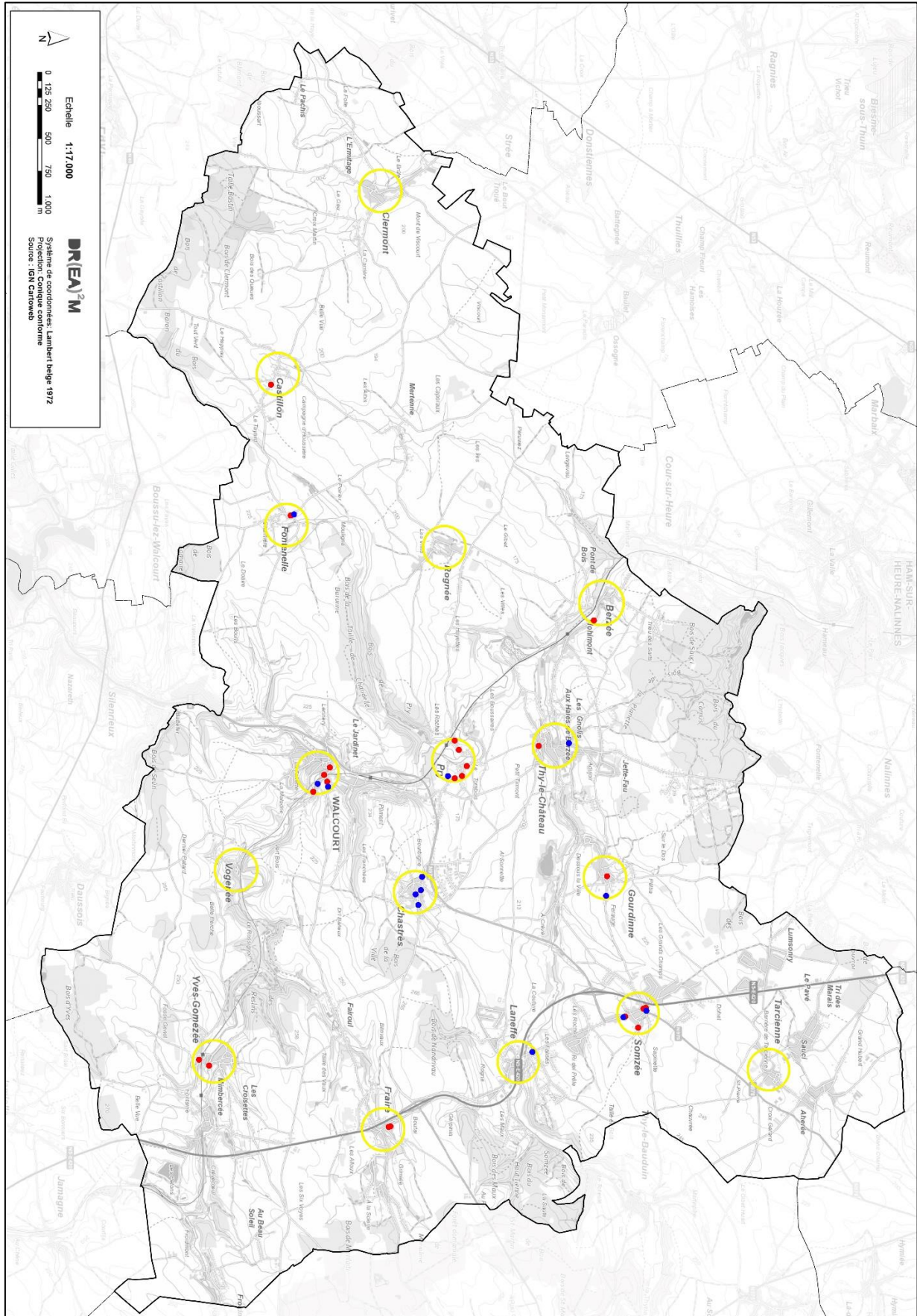


*Extraits des Cartes globale réalisée lors du GT « sécurité routière » et de la consultation en ligne*

Ce travail a permis d'obtenir une première localisation des points noirs (zones problématiques en matière de sécurité routière) ressentis par le walcourien(ne)s. Le travail ne s'est pas exclusivement réalisé sur les cœurs de village mais bien sur la totalité de la commune. L'ensemble de ces points ont été décrit village par villages avec les problèmes rencontrés et les solutions proposées.

La carte collaborative globale est reprise ci-dessous à titre indicatif. Elle ne reprend que les points noirs concernant les cœurs de villages.

- Chaque cœur de village est repris au sein d'un cercle jaune ;
- Les points proposés par l'ensemble de la population lors du GT sont repris en bleu ;
- Les points proposés par la consultation en ligne sont repris en rouge.
- Certains points se superposent.
- Les cœurs de certains villages comme Tarcienne, Rognée, Vogelée et Clermont ne sont pas concernés par des points noirs.



**Carte de rassemblement des points noirs**

## Description des aménagements proposés

En fonction du type de contraintes existantes, du relevé réalisé par le groupe de travail "sécurité routière » et des caractéristiques paysagères, patrimoniales et touristiques du centre villageois, une série d'interventions ou d'aménagements-types peuvent être proposés comme :

- Le réaménagement des trottoirs ;
- La mise en valeur du petit patrimoine en dégagant ou en aménageant leurs abords ;
- L'uniformisation des types de revêtement au sein d'un cœur de village mais aussi entre les différents villages de l'entité ;
- L'installation de dispositif de sécurité comme les plateaux ralentisseurs surélevés ;
- La création d'un espace de convivialité ;
- Le rafraîchissement du parvis de l'église si un tel type d'élément existe au sein du village ;
- Privilégier l'installation d'un éclairage qui renforce le sentiment de sécurité tout en conservant une atmosphère paisible et adéquate ;
- La création et l'utilisation d'une charte graphique propre à l'ensemble de la commune et renseignant de manière didactique sur les caractéristiques de chaque village, à placer au cœur ou à l'entrée du village ;
- La limitation de la vitesse automobile à 30 km/h.

Ci-dessous sont repris quelques exemples d'aménagements de cœurs de villages proposés dans d'autres opérations de développement rural et notamment sur les communes de Sivry-Rance, Modave et Froidchapelle.



## Aménagement du cœur de village de Pont-de-Bonne à Modave

Traversé par des routes assez fréquentées, le village de Pont-de-Bonne sera réaménagé via des dispositifs ralentisseurs, une sécurisation des flux de mobilité douce et une mise en valeur des activités Horeca.



*Implantation projetée*



## Aménagement du cœur de village Modave

Au vu de la quiétude et de la tranquillité du village, la totalité du croisement entre les deux routes principales du cœur de village sera transformé en espace partagé où piéton et véhicules pourront se croiser à vitesse réduite.



**Implantation projetée**



## Aménagement du cœur de village de Boussu lez Walcourt à Froidchapelle

Globalement, l'ensemble de la zone présente peu d'identité et manque de réels espaces de convivialité et de rencontre qualitatifs. Le cœur de village sera donc valorisé, afin d'y promouvoir une mobilité douce et de réorganiser le stationnement de manière à réduire son emprise.



**Implantation projetée**



### Aménagement du cœur de village de Froidchapelle

Afin d'améliorer l'image de l'entité et de créer une véritable place du village, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux et des niveaux (concept de l'espace partagé). Les différents espaces seront réorganisés afin de renforcer les fonctions préexistantes (ex. agrandissement des terrasses pour l'Horeca) et permettre le développement de nouvelles (ex. création de zone de rencontre).



*Implantation projetée*



## 2. Justification du projet

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois ainsi que d'autres endroits clés constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.). Cette fiche-projet vise tout particulièrement la sécurisation de ces cœurs de village pour tous les usagers.

On peut constater que le manque de convivialité potentiel peut être lié en particulier à l'omniprésence du trafic routier, le manque d'espace public central qui aurait vraiment valeur de cœur de village, le difficile partage de l'espace public entre les différents modes de transport (difficultés de parcage, mauvaise accessibilité des gares, insécurité pour les piétons et deux-roues) et enfin le mauvais éclairage.

En outre, les besoins suivants ont été énoncés lors des groupes de travail et des séances d'information-Consultation :

- Le manque de toilettes publiques (Clermont) ;
- De la place pour des châteaux de fêtes de villages (Clermont) ;
- Jeux pour les enfants (Berzée) ;
- Lieux de rencontre (Castillon) ;
- Aménagements pour les enfants, jeunes, adultes, personnes âgées (Chastrès) ;
- Panneaux et aménagements ralentisseurs (Fontenelle) ;
- Verdurisation de la Place (Fraire) ;
- Réinstallation d'une Fontaine à eau publique (Gourdinne) ;
- Requalification des points de rencontre existants (Laneffe) ;
- Grand espace couvert pour organiser des événements (Laneffe) ;
- Un éclairage public plus esthétique (Pry) ;
- Plus de mobilier urbain (Somzée) ;
- Aménagement plus vert de la place avec des graminées (Gomezée) ;

Les effets attendus sont :

- L'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'entité en général en implantant des infrastructures de qualité aux portes des habitations ;
- Le don d'une identité forte aux centres des villages en créant des lieux de vie et de convivialité spécifiques et adaptés à chaque caractéristique villageoise ;
- La restructuration des villages en réorganisant, à certains endroits problématiques, la circulation automobile ou les flux de mobilité douce (passage à sens unique, suppression du passage de véhicules, SUL, etc. ) ;
- La création d'un lien matériel physique entre les différents villages de l'entité via le mobilier ou les matériaux utilisés au sol (revêtements placette, trottoirs), panneaux d'informations, etc) ;
- La sécurisation des villages pour les usagers faibles et pour les habitants ;
- La mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et du petit patrimoine ;
- L'intégration totale des PMR dans les villages en adaptant l'ensemble des revêtements et des accès aux normes en vigueur en la matière ;

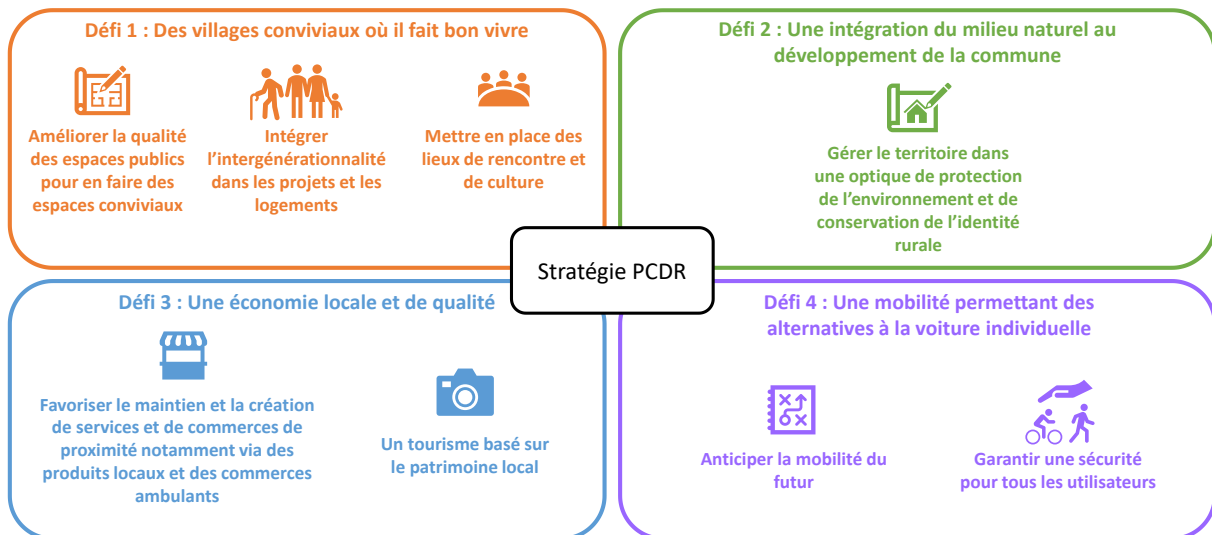
- La végétalisation de l'espace public

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.1 – Réaménagement de la Place de Gourdinne
- Fiche 1.2 – Réaménagement du centre de Fraire
- Fiche 2.3 – Installation d'aires de jeux dans les villages
- Fiche 3.12 - Sécurisation des véhicules (voitures, vélos...) en gares ou aux arrêts de bus (lieu de correspondance) à caméras, éclairage, box sécurisés...
- Fiche 3.17 – Fleurir les villages
- Fiche 3.33 - Revoir revêtement place de Clermont

→ L'ensemble des aménagements des différents villages devront présenter une homogénéité et une cohérence dans le type de matériaux utilisés.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X	X	
Embellissement des villages	X	X	

Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X		X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	L'ensemble des villages de l'entité sont susceptibles de bénéficier d'une intervention.
<b>Périmètre d'intervention</b>	/
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	Les intégrations fonctionnelles, architecturales, paysagères, intégrations culturelles/économiques/sociales devront être optimisées
<b>Cadre légal</b>	/
<b>Statut de propriété</b>	Propriété publique et privée

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion d'information et de consultation</li> <li>Groupes de travail thématiques</li> <li>CLDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les riverains</li> <li>Commune de Walcourt</li> <li>CLDR</li> <li>Région wallonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Walcourt</li> </ul>

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Subsides octroyés par le développement rural
<b>Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme</b>	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
<b>Fonds propres communaux</b>	
<b>Eventuels partenariat publics-privés</b>	
<b>Divers</b>	Appels à projets ponctuels

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Amélioration de la sécurité des différents usagers
- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Manque de verdurisation
- Favorisation de la fonction « place »
- Maitrise foncière par la commune

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet d'un groupe de travail dénommé « Sécurité routière ». Lors de ce GT, 2 représentants de la Zone de Police FLOWAL ainsi que 2 Conseillers en Mobilité étaient présents, en plus de citoyens, d'élus et d'agents de la FRW. Les causes d'accidents, les méthodes de contrôles de la vitesse, les dispositifs de sécurisation des usagers, etc. ont été exposés à la population. Les participants ont ensuite été invité à rejoindre un sous-groupe de travail afin d'échanger sur les problématiques de sécurité routière sur le territoire communal.

Il en a résulté que, de manière assez précise, des situations problématiques, des objectifs à atteindre et les propositions de solution ont été déterminés.

▪ **Programme des travaux**

Les projets visent :

- La sécurisation des cœurs de village via diverses interventions sur le domaine public (dispositif de sécurité, réaménagement de places, réaménagement de trottoirs, végétalisations avec effet ralentisseur, etc.)

▪ **Planification**

- Phase 0 : Détermination des différentes localisations prioritaires où des interventions pourraient être établies, sur base du groupe de travail « sécurité routière »
- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude (paysagiste/urbanisme/architecte) pour établir les plans d'aménagements des différentes localisations choisies
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

▪ **Démarches administratives à réaliser**

- Démarche n°1 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°2 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
- Démarche n°3 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
- Démarche n°4 : Organisation du marché public de travaux

▪ **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements à réaliser par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

## **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

- **Indicateurs de réalisation** (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)

Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins à la réception provisoire
------------------------------	---------------------------------	---

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du site et de ses abords	50 personnes/jour	Administration communale
La satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Fréquentation des commerces	Augmentation du chiffre d'affaires et de la fréquentation	Sondage auprès des commerçants
Organisation d'activités	2 activités minimums/an	Communication sur le site internet de la commune
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

## Installation d'aires de jeux dans les villages

Fiche n°2.3

Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Ce projet vise à aménager des aires de jeux (un espace de détente et de jeux, prévu et aménagé à cet effet) dans certains villages. En effet, plusieurs villages possèdent des aires de jeux :

- Walcourt (Parc communal)
- Fraire (Place de la Maroquette)
- Laneffe (Hall omnisport)
- Rognée (Place communale)
- Tarcienne (Rue des Ecoles)
- Castillon (Près de la rue du Centenaire)
- Somzée (Aux Platanes)
- Ainsi qu'un espace de sport à Thy-le-Château

Toutefois, ceux-ci ne sont pas toujours adaptés ou bien localisés et plusieurs villages ne possèdent quant à eux aucun aménagement.

Chaque équipement d'aire de jeux se définit comme « un produit à usage collectif à destination de personnes mineures (moins de 18 ans) où intervient exclusivement la force physique de l'individu ou la pesanteur ». Sont donc des équipements d'aires de jeux : balançoires, toboggans, bacs à sable, jeux à oscillation par ressort, planches à bascule, tourniquets, etc. De plus, une attention particulière pourra être prêtée à la végétalisation de ces espaces, ce qui en renforcera la convivialité tout en apportant une plus-value au milieu naturel.

L'implantation choisie pour l'aire de jeux doit idéalement répondre aux critères suivants :

- La proximité par rapport au centre du village : en effet, il est inutile d'imposer aux jeunes et moins jeunes de parcourir à pied une grande distance pouvant, qui plus est, s'avérer dangereuse pour atteindre l'aire de jeux. L'espace doit de plus se trouver à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social ;
- La disponibilité foncière : idéalement, la zone choisie devrait appartenir à la Commune ;
- La zone devrait se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière ;
- La localisation doit idéalement être éclairé de manière adaptée ou cet éclairage doit être prévu dans le projet ;
- La zone ne devrait pas se trouver à proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière afin d'éviter les accidents pour les plus petits.



*Aire de jeux avec modules en bois*

## Choix de localisations

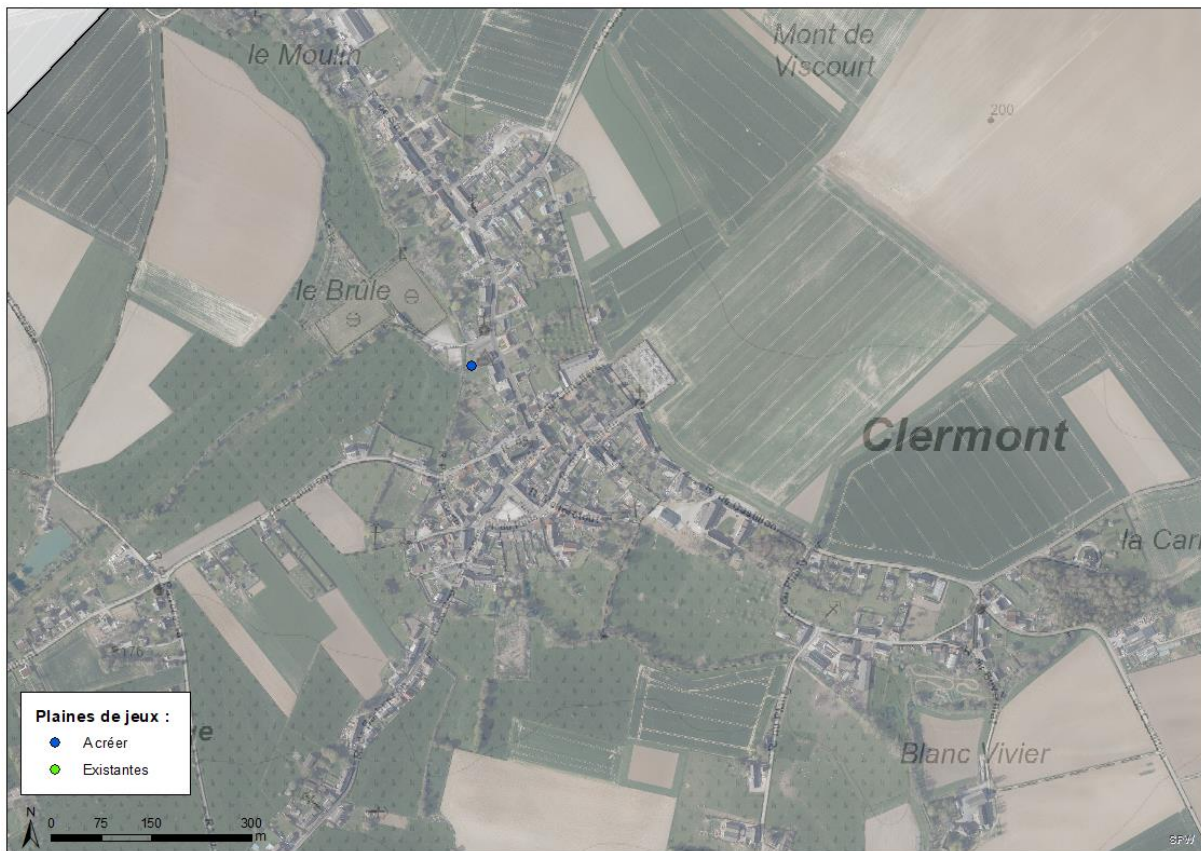
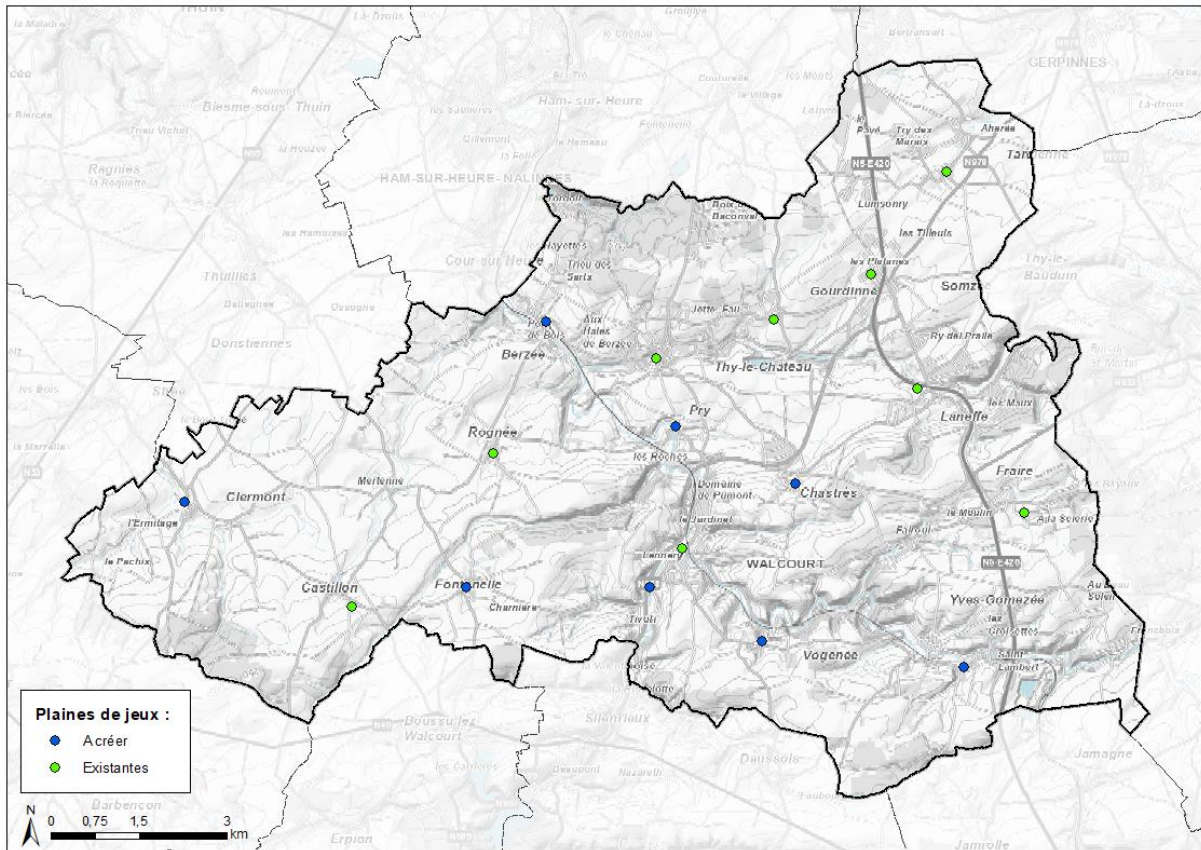
Le tableau ci-dessous reprend, pour chaque village, d'une part les localisations d'aire de jeux qui existent déjà, et d'autre part les endroits propices à l'installation d'une nouvelle aire. Ces localisations potentielles seront à préciser et à approuver par la CLDR.

Nom du village	Etat des lieux	Remarques lors des info-consults	Commentaires
Clermont	Plaine inexistante	Pas de mention	Aucune plaine de jeux n'existe à l'heure actuelle dans le village de Clermont. Le projet viserait donc l'installation d'une nouvelle aire à cet endroit. Celle-ci pourrait se faire en lien avec la fiche-projet 3.3, qui prévoit l'aménagement d'un terrain multisport dans ce même village et de la maison de village (fiche 1.3).
Berzée	Plaine inexistante	Absence de jeux pour enfants	Il n'existe pas non plus de plaines de jeux dans le village de Berzée, une nouvelle aire devrait donc y être installée. La rue du Faubourg possède une localisation centrale dans le village pouvant se prêter à cet usage. Une possibilité existe à coté du terrain de palle pelote, et une autre sur la petite parcelle verte en face du magasin Spar (une sécurisation serait par contre nécessaire à cet endroit au vu du passage de la voirie).
Castillon	Plaine existante – rue du Centenaire	Pas de mention	Située dans un cadre verdurisé à la rue du Centenaire, cette petite plaine de jeux offre des bancs et des jeux à bascule. Possédant déjà une bonne qualité, elle pourrait cependant être agrandie dans le cadre de ce projet.
Chastrès	Plaine inexistante	Pas d'équipement pour les enfants	Tout comme à Clermont et Berzée, on ne retrouve pas de plaine de jeux dans le village de Chastrès, le projet permettra donc d'y en installer une. Celle-ci pourrait être envisagée sur la parcelle libre rue Trieu d'Aublain.
Fontenelle	Plaine inexistante	Pas de mention	Le petit village de Fontenelle ne possède lui non plus pas de plaines de jeux. Une localisation

			possible pour en implanter un est la rue Ry Poucet, grâce à sa localisation centrale et au peu de voiture y passant, favorisant la sécurité. Elle demanderait par contre l'achat d'une parcelle par la commune.
Fraire	Plaine existante – Place de la Maroquette	Pas de mention	
Gourdinne	Plaine inexistante	Pas de mention	Le village de Gourdinne ne possède pas non plus de plaine de jeux. Elle pourrait être installée en face de l'école via l'acquisition d'une parcelle privée par la commune.
Laneffe	Plaine existante – Hall omnisport	Souhait d'un aménagement d'une plaine de jeux	L'aire de jeux de Laneffe, implantée sur le parking du hall omnisport, est malheureusement peu adaptée. Ce projet serait dès lors l'occasion de réaliser une plaine de jeux verte et sécurisée.
Pry	Plaine inexistante	Pas d'espace de jeux adapté pour les enfants et les ados	Pry ne possède malheureusement ni plaine de jeux, ni grand espace public où il conviendrait d'en installer une. Le projet pourrait donc passer par l'acquisition d'une petite parcelle dans le centre du village sur laquelle une aire de jeux pourra être installée, par exemple à proximité de la salle Les Scousses.
Rognée	Plaine existante – Place communale	Place avec espace aménagé pour les jeunes et enfants	La plaine de jeux de Rognée est située derrière l'église, place communale. Sécurisée, verdurisée, et possédant plusieurs jeux, elle est un bon exemple d'aires pour les enfants dans la commune.
Somzée	Plaine existante- Aux platanes		Dans le village de Somzée, une plaine de jeux est présente dans le quartier « les Platanes ». Celle-ci est localisée sur une parcelle verte et en retrait de la voirie, et possède plusieurs jeux (bascule, tobogan, ...) ainsi qu'un terrain de tennis attenant.
Tarcienne	Plaine existante – Rue des écoles	Pas de mention	Située en plein centre du village de Tarcienne, cette plaine de jeux est située juste devant l'école.

Thy-le-Château	Plaine existante (agoraspace)	Plaine de jeux non adaptée	Thy-le-Château possède un bel espace dédié au sport en plein centre de son village. Plusieurs personnes ont cependant fait remarquer que ces aménagements n'étaient pas adaptés aux plus jeunes enfants. Le projet pourrait dès lors prévoir, à cet endroit, la mise en place d'une plaine de jeux adaptée aux plus petits.
Vogenée	Plaine inexistante	Pas de mention	L'espace public du village de Vogenée est assez réduit au vu de la petite taille du village. Une possibilité d'y implanter une plaine de jeux existe néanmoins rue de Monument, juste derrière la fontaine.
Walcourt	Plaine existante parc communal	Pas de mention	En plus de la plaine de jeux existante dans le parc communal, il est prévu d'aménager une nouvelle sur le site de la Truite d'Or (voir fiche n°2.6).
Yves-Gomezée	Plaine inexistante	Manque d'infrastructures pour les enfants (pas de plaine de jeux, terrain de foot non entretenu)	Aucune infrastructure de jeux pour enfants n'existe à l'heure actuelle à Yves-Gomezée. Les walcourien.ne.s ont également signalé le manque d'entretien du terrain de foot. Au vu de la localisation de ce dernier, de l'espace libre à proximité immédiate, et des futurs aménagements prévus pour celui-ci, une plaine de jeux pourrait être prévue à cet endroit.

La figure ci-dessous reprend la localisation des plaines de jeux existantes et des propositions présentées ci-dessus.









## 2. Justification du projet

Une partie des espaces publics de Walcourt a été réaménagée ces dernières années. Dans certains de ceux-ci, des plaines de jeux ont été ajoutées afin d'en augmenter la convivialité. Sur les 16 villages de l'entité, tous ne dispose malheureusement pas d'une plaine de jeux.

Les habitants de la commune ont d'ailleurs émis le souhait d'améliorer leurs espaces publics afin de créer des lieux de rencontre et de favoriser la cohésion et la dynamique sociale. Ce genre d'aménagement, rassemblant les personnes et proposant des lieux dédiés aux enfants, permet de plus d'attirer les jeunes ménages dans les villages.

Les effets attendus sont :

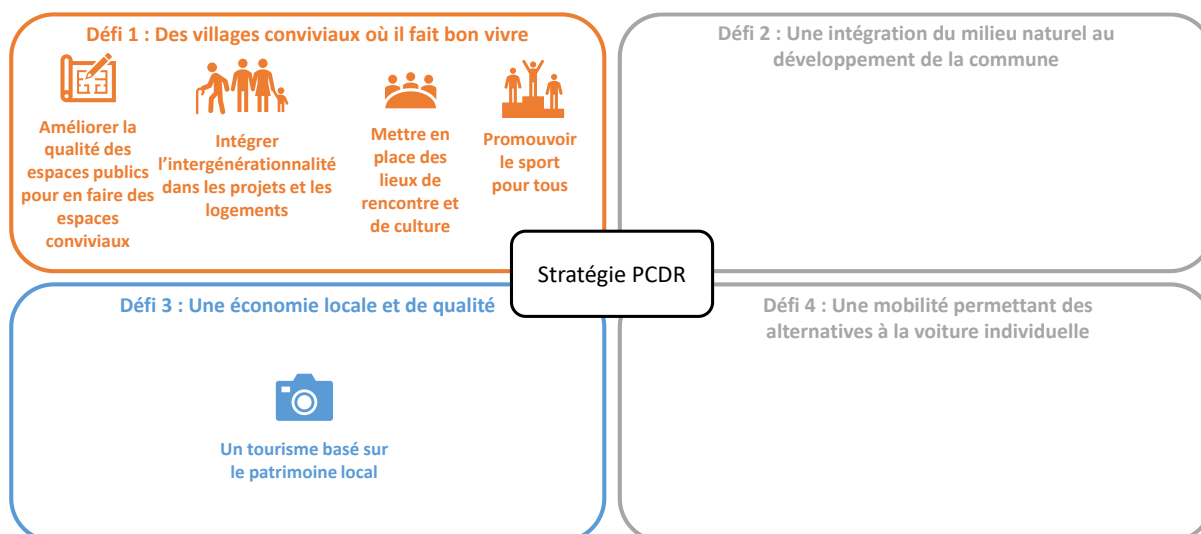
- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Renforcement de l'offre en équipements de loisir
- Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village
- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la cohésion sociale

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.2 : Réaménagement du centre de Fraire
- Fiche 2.2 : Sécurisation des cœurs de village

- Fiche 2.6 : Réaménagement du site de la Truite d'Or

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être	X		
Renforcement de l'offre en équipements de loisir	X		X
Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village	X		X
Amélioration du cadre de vie	X	X	
Amélioration de la cohésion sociale	X		

### 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	Ensemble des sites identifiés au point 1
<b>Périmètre d'intervention</b>	Toute la commune
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<b>Intégration fonctionnelle</b> Les aménagements concernent des sites qui sont en lien avec d'autres fonctions (places, écoles, sentiers, ...) de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et des quartiers.

	<p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les aménagements prévus sont principalement du mobilier urbain et des modules de jeux dont le choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle au sein du quartier. Des plantations et de la végétalisation sont aussi envisagées.</p> <p><b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Les sites sélectionnés l'ont été pour toucher tous les villages et à des endroits favorisant la rencontre entre riverains.</p>
<b>Cadre légal</b>	Sans objet
<b>Statut de propriété</b>	<b>Propriétés publiques et privée (à acquérir)</b>

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Porteurs du projet :

- L'administration communale

### Parties prenantes :

- Les riverains
- Les associations villageoises
- La CLDR

### Pistes de financement :

- Infrasport
- Le SPW – Développement Rural
- BiodiverCité
- La Province
- La Commune

## 7. Programme de réalisation

### ▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Maîtrise foncière communale sur tous les sites identifiés
- Aucuns réaménagements lourds à entreprendre
- Aucun auteur de projet à désigner

### ▪ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de discussions au sein de la CLDR.

### ▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : Achat du matériel
- **Phase 2** : Pose des installations
- **Phase 3** : plantations
- **Phase 4** : inaugurations
- **Phase 5** : entretien annuel

- Démarches administratives à réaliser
- **Démarche n°1** : Demande de devis auprès de fournisseurs de modules et mobiliers
- **Démarche n°2** : Sélection des modules et mobiliers
- **Démarche n°3** : Choix des essences et des types de plantations
  
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Choix de matériaux durables dans le temps
- Entretien des sites

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 espace aménagé par village	PV de réception provisoire
Equipements installés	1 équipement par village	PV de visite sur site

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Utilisation du site	10 enfants minimum utilisant l'espace après les heures d'école avec météo clémente	Comptages

# Augmentation du réseau de haies et du nombre de vergers

Fiche n°2.4  
Priorité : lot 2

## 1. Description du projet

Ce projet a pour but de planter des haies, arbustes et arbres fruitiers dans un souci d'améliorer le maillage écologique, de développer la faune et la flore et de lutter contre les inondations par ruissellement et coulées boueuses. Cela permettra de favoriser la cohésion sociale via l'organisation de séances de cueillettes, de renforcer la biodiversité en augmentant les zones de nourrissage et de lutter contre le changement climatique en augmentant la surface végétalisée.

En plus de ces plantations, lors de l'aménagement d'espaces publics, des haies vives composées en partie de petits fruitiers pourraient aussi être envisagées systématiquement à la place des classiques charmes et hêtres.

### Description du site dans son état actuel

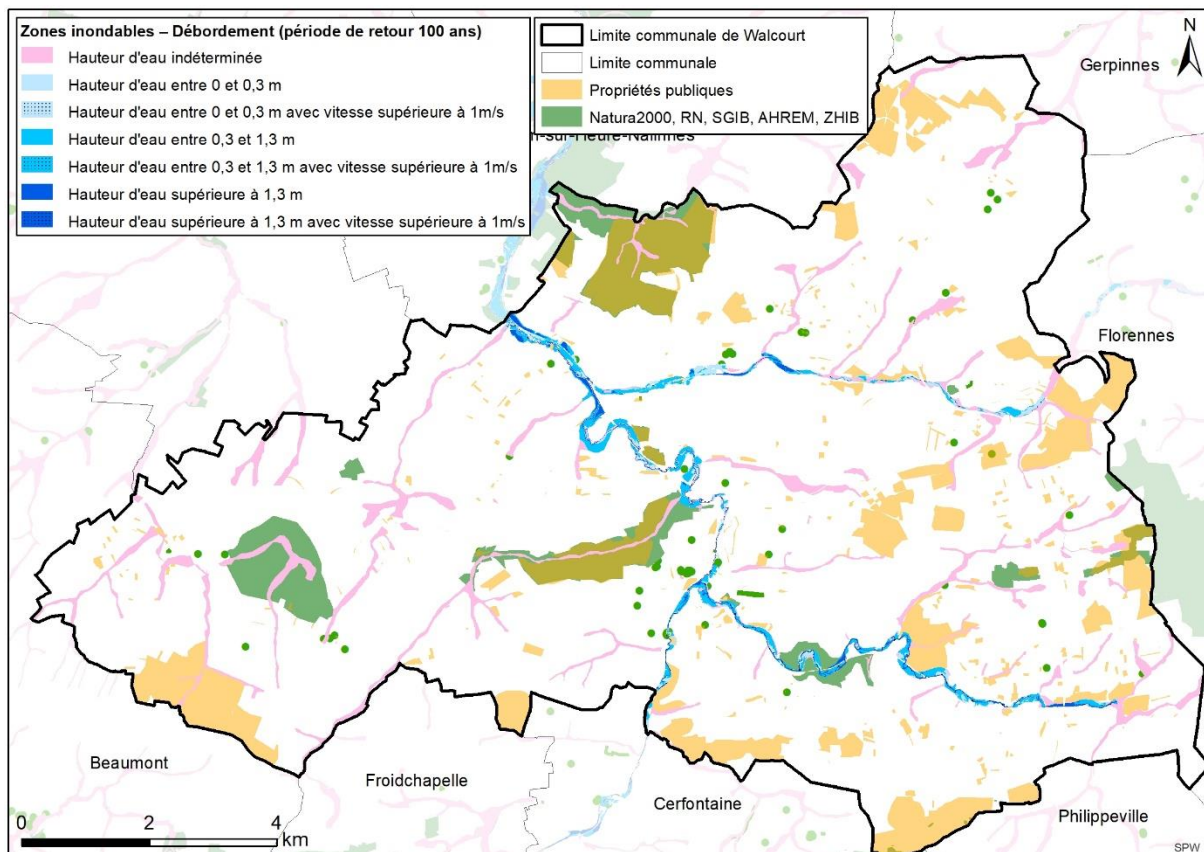


Figure 1 : Localisation des propriétés publiques, de la structure écologique principale et des zones inondables.

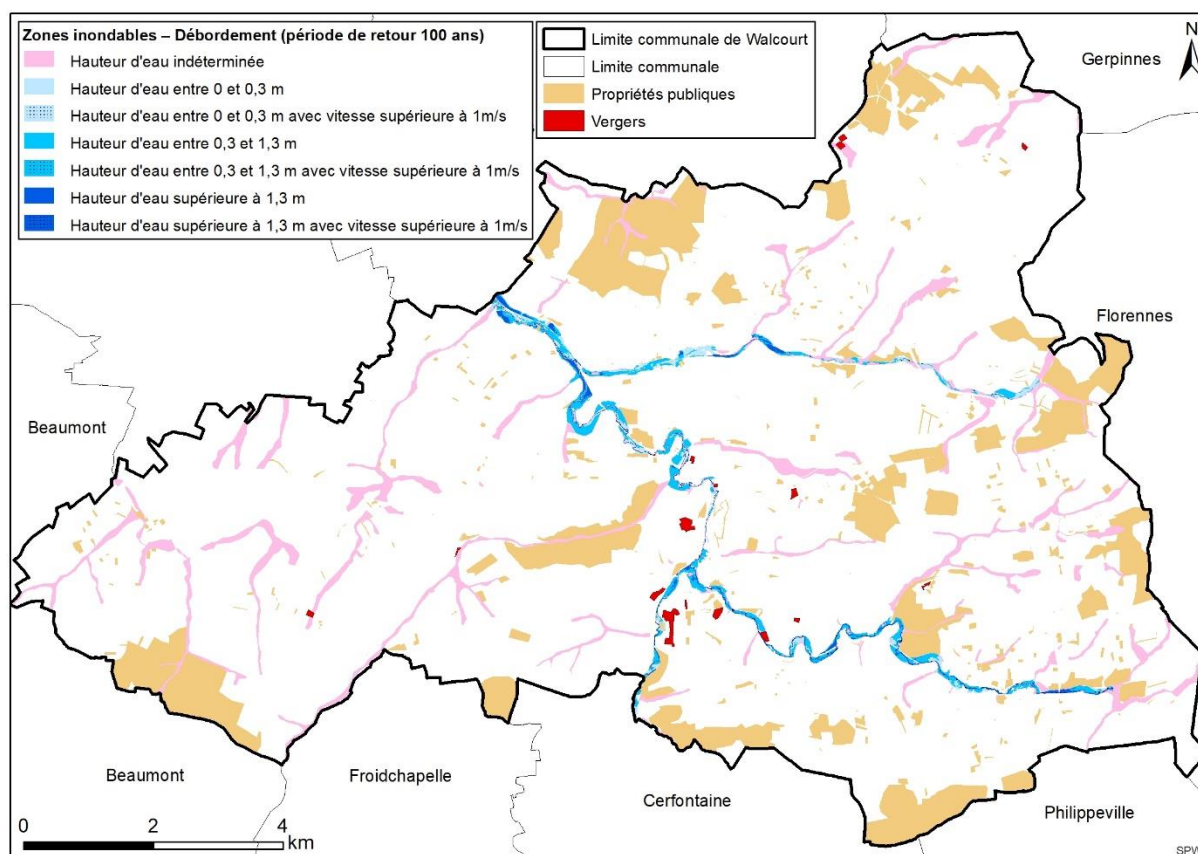


Figure 2 : Localisation des vergers à forte naturalité répertoriés par l'asbl Les Bocages en 2010 (aucun n'est public).

## Description des aménagements proposés

### Réseau de haies

Les aménagements qui avaient été proposés par le PCDR précédent sont encore pertinents. Une cartographie du réseau de haies existant est nécessaire afin de pouvoir cibler les zones manquant de connexions écologiques. Etablir un état des lieux des haies serait judicieux. Ceci permettrait leur suivi. Cette carte décrivant le réseau de haies devrait être accessible au public. Un travail de plantation de haies est réalisé depuis quelques années. La cartographie de celles-ci est d'autant plus nécessaire.

Les haies pourraient être plantées :

- En remplacement d'autres moyens de délimitation de propriétés n'ayant aucun intérêt pour la biodiversité.
- Entre diverses parcelles agricoles de grandes surfaces afin de mailler davantage le réseau écologique.
- Lors d'aménagements d'espaces publics (végétalisation et délimitations des espaces).
- Dans des zones sujettes à inondation.

Les citoyens pourraient être sensibilisés à l'importance des haies (non seulement les agriculteurs, mais également les particuliers). Il faudrait les encourager à délimiter leurs propriétés par de la végétation et non des murs ou clôtures.

Les haies mixtes sont à privilégier. La période de floraison variant d'une espèce à l'autre, la mixité permettra d'étaler la floraison globale d'une haie et d'optimiser cette ressource utilisée par les pollinisateurs, oiseaux et petits mammifères. De plus, la mixité augmente la résistance aux maladies.

Les plantations de haies sur des parcelles publiques pourraient être faites dans le cadre du programme BiodiverCité. Ce programme donne d'ailleurs la liste d'espèces indigènes conseillées et éligibles au programme<sup>1</sup>. Pour obtenir la subvention à la plantation, plusieurs conditions doivent être respectées<sup>2</sup>.

Espèces pour la région du Condroz	Haie libre	Haie taillée
Aubépines, charme, chêne sessile, cognassier, cornouillers, églantier, érable champêtre, framboisier, fusain d'Europe, groseilliers, hêtre commun, houx, néflier, nerprun purgatif, prunellier, ronce, saule blanc, saule des vanniers, saule pourpre, sureau à grappe, sureau noir, troène commun, viorne lantane, viorne obier.		
Saule fragile.		
Bourdaine, cerisier à grappes, châtaignier, chêne pédonculé, érable plane, érable sycomore, frêne, genêt à balais, griottier, lierre commun, merisier, myrobolan, noisetier, poirier commun, pommier sauvage, prunier crèpe, saule à oreillettes, saule à trois étamines, saule cendré, sorbier des oiseleurs.		

Tableau 1 : Liste des espèces indigènes et éligibles au programme BiodiverCité 2022.

## Vergers

En 2010, l'asbl Les Bocages a réalisé un travail détaillé sur les vergers de la commune<sup>3</sup>. L'asbl avait inventorié 35 vergers, dont 16 avaient été décrits de façon pointue. Ces 16 vergers avaient été considérés comme des hotspots de biodiversité. Ce travail pourrait être mis à jour en cartographiant sur SIG l'ensemble des vergers et en les décrivant en fonction de leur potentiel écologique.

Cet inventaire permettrait de définir des zones où des vergers supplémentaires seraient bienvenus. Des zones sensibles au risque d'inondation pourraient être privilégiées. Si des parcelles publiques étaient choisies, les plantations seraient éligibles au programme BiodiverCité, qui fournit une liste détaillée des espèces indigènes propices aux vergers. Il existe aussi les labels « RGF-GBLx »<sup>4</sup> et « Trad-RGF »<sup>5</sup> recensant d'anciennes variétés fruitières patrimoniales<sup>6,7</sup>.

<sup>1</sup> SPW, *BiodiverCité – Vadémécum 2022*.

<sup>2</sup> Les conditions sont fournies par le SPW, [yesweplant.wallonie.be](http://yesweplant.wallonie.be) : Je veux planter – Les types de plantation subventionnée.

<sup>3</sup> Les Bocages, J-L Coppee, C. Noiret, *Plateforme Espaces Verts – GAL Entre-Sambre-et-Meuse - Inventaire des vergers traditionnels – Année 2009 – Commune de Walcourt, 2010*.

<sup>4</sup> Ressources Génétiques Fruitières de Gembloux.

Reprend les variétés les plus méritantes : les plus robustes, ayant une bonne tolérance aux maladies, ayant une diversité et originalité en arômes et usages.

<sup>5</sup> Reprend en majorité des variétés traditionnelles qui présentent un bon compromis d'adaptation, mais qui peuvent parfois être sensibles à certaines maladies.

<sup>6</sup> Biodimestica – [biodimestica.eu](http://biodimestica.eu) : Fruits – Nos anciennes variétés de fruits.

<sup>7</sup> CRA-W – [cra.wallonie.be](http://cra.wallonie.be) : Services – Matériel - Ressources génétiques fruitières.

Type	Espèce
Pommiers	Cwastresse, Geneva, Godivert, Grenadier, Gris Braibant, Joseph Mush, La Paix, Président Roulin, Président Van Dievoet, Radoux, Reinette de Blenheim, reinette de Flandres, Reinette de Waleffe, Reinette Dubois, Reinette Evagil, Reinette Hernaut, Transparente de Lesdain.
Poirier	Beurré Dilly, Bronzé d'Enghien, Madame Grégoire, Poire de Gros, Précoce Henin, Saint-Mathieu.
Pruniers	Belle de Thuin, Prune de Prince, Sainte-Catherine, Wignon.
Griottiers	Griotte de Schaerbeek.
Cerisiers	Bigarreau Ghijssen, Bigarreau Helshoven.

Tableau 2 : Listes des variétés anciennes éligibles au programme BiodiverCité 2022 pour les vergers.

## Synthèse

Les initiatives proposées sont :

- **Sensibiliser** la population aux bienfaits des haies, aussi bien les agriculteurs que les particuliers.
- **Cartographier**, géoréférencer et décrire le réseau de haie et les vergers (sur SIG).
- Privilégier des haies de **fruitiers** plutôt que les traditionnels charmes et hêtres.
- Privilégier les **haies mixtes**.
- Planter les **espèces indigènes et les variétés anciennes** préconisées par le programme de subsides BiodiverCité.

## 2. Justification du projet

Le territoire de Walcourt possède une très grande part de sa superficie dédiée à l'agriculture. La part de surface forestière y est assez faible (14% contre 20% de moyenne wallonne). Le maillage écologique de la commune est assez faible : moins d'un pourcent de surface naturelle protégée sur le territoire (réserves naturelles, zones Natura 2000, et zone humide d'intérêt biologique).

De plus, la Wallonie établit chaque année des indicateurs pour les quatre composants de l'environnement (air, eau, sol et milieu naturel). Les indicateurs du milieu naturel sont les plus mauvais et les seuls à être en voie de dégradation. Il y a une urgence à enrayer la dégradation des milieux naturels et à les développer.

Lors des réunions citoyennes, les habitants ont noté la destruction progressive d'habitats propices à la biodiversité, avec notamment la disparition, le manque d'entretien, ou tout simplement le manque de haies sur le territoire, ainsi que les déboisements. Augmenter le nombre de haies et de vergers dans la commune permettra d'enrayer ce phénomène, de renforcer le maillage vert, de développer la biodiversité, et d'augmenter la végétalisation des espaces. Les effets attendus sont :

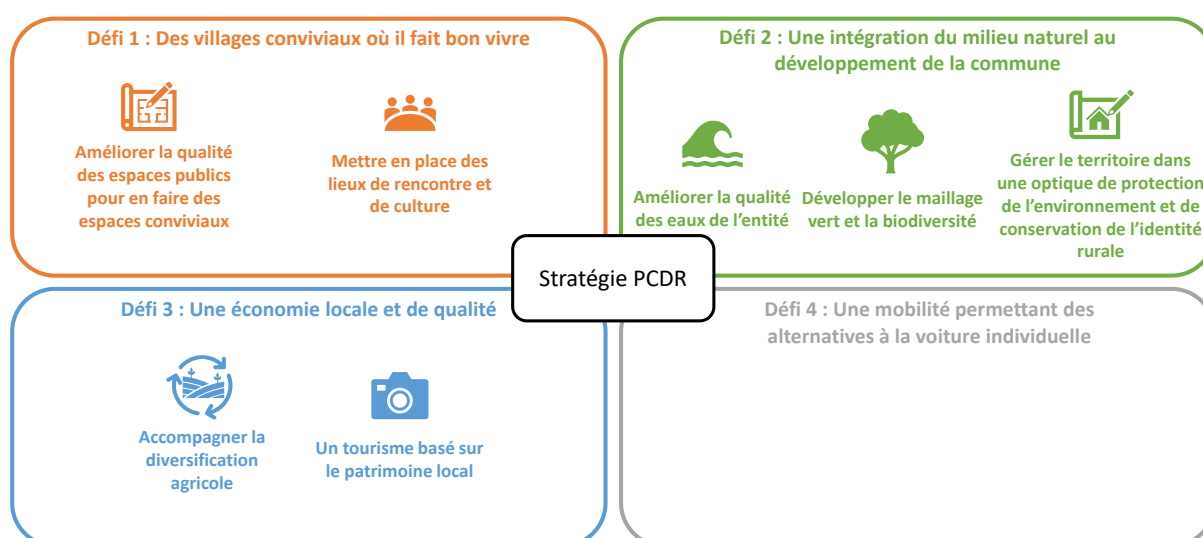
- L'amélioration du cadre de vie.
- L'augmentation de la biodiversité.
- Le renforcement du maillage écologique.
- La sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie.
- La gestion active des sites naturels.

- La valorisation et la protection de la nature et du paysage.
- La pérennisation de l'activité touristique.
- Susciter l'intérêt des habitants pour leur patrimoine et sa préservation.
- L'augmentation des échanges et de la convivialité.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci
- Fiche 2.1 : Aménagement de la future réserve naturelle des Quairelles
- Fiche 3.16 : Création d'une équipe d'ouvriers communaux équipés pour l'entretien et la plantation de haies et de vergers

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'amélioration du cadre de vie	x	x	
L'augmentation de la biodiversité		x	
Le renforcement du maillage écologique	x	x	
La sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie	x	x	
La gestion active des sites naturels	x	x	x
Valorisation et protection de la nature et du paysage	x	x	
La pérennisation de l'activité touristique	x	x	x
Susciter l'intérêt des habitants pour leur patrimoine et sa préservation	x	x	x
L'augmentation des échanges et de la convivialité	x		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Walcourt
Périmètre d'intervention	Les périmètres d'intervention doivent être définis et validés par les éco-conseillers
Intégration du projet dans son environnement direct	<p><b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet vise à valoriser le maillage écologique du territoire et propose de mettre en œuvre des actions pour enrichir la flore, et par conséquent la faune, au sein du territoire communal.</p> <p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les plantations projetées restent cohérentes avec le caractère rural de la commune et contribuent à valoriser et préserver les paysages de la commune.</p> <p><b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> L'action favorise les échanges entre les habitants (par ex. chantiers participatifs) et visent à préserver le patrimoine de la commune (variétés fruitières anciennes, savoir-faire quant à l'entretien des haies, etc.)</p>
Cadre légal	/
Statut de propriété	Propriétés privées, communales et régionales

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Parties prenantes et porteurs de projet

- CLDR
- Administration communale
- Natagora (souhait de la ville)
- Agriculteurs
- Habitants au sens large
- Associations
- Bénévoles du PCDN

### Pistes de financement

- SPW : BiodiverCité, Développement Rural, Espaces Verts
- Commune

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Acteurs qualifiés à mobiliser pour la description des haies et vergers, parmi lesquels les éco-conseillers
- Acteurs qualifiés à mobiliser pour la cartographie.

## État du dossier

- Le projet a fait l'objet de réflexion au niveau de la CLDR et du Collège communal.
- Le PCDR précédent comportait un projet très semblable.
- Des initiatives de plantations sont en cours et menées par la commune.
- BiodiverCité

## Programme des travaux

Le projet vise à :

- Renforcer le maillage écologique.
- Ajouter des zones tampon lors d'inondations / coulées boueuses.

## Planification

- Phase 1 :
  - Inventaire du réseau de haies et des vergers : mise à jour, localisation et description.
  - Réalisation d'une cartographie accessible à tous (lecture simple).
- Phase 2 :
  - Etude basée sur la carte nouvellement créée et les contraintes du territoire (zones inondables, propriétés publiques, etc.)
  - Établissement des zones propices à la plantation de haies et à la création de vergers.
- Phase 3 :
  - Concertation avec les acteurs concernés pour définir au cas par cas les opérations de plantations.
  - Réalisation d'un dossier de demande de subsides si les conditions sont propices.
- Phase 4 :
  - Plantations.
- Phase 5 :
  - Entretien.

## Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet (inventaires) si la tâche n'est pas effectuée par la commune.
- Demande potentielle de subsides.

## Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Suivi des réseaux inventoriés
- Entretien des plantations.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

**Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Indicateur	Valeur cible <sup>8</sup>	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de mètre courant de haie planté	En zone d'habitat et d'habitat à caractère rural : Minimum 20 m/an En zone agricole, par tronçon de minimum 20 m : Minimum 100 m/an	Une fois l'inventaire réalisé, un suivi sera possible.
Nombre d'arbre et arbuste fruitier planté	Entre 15 et 200 arbres par an et par bénéficiaire	Une fois l'inventaire réalisé, un suivi sera possible.

**Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'espèces faunistiques et floristiques	Augmentation des espèces cibles et indicatrices	Rapport de comptage faune et flore.

<sup>8</sup> Ces valeurs sont les minima permettant de prétendre à la subvention plantation pour chaque haie et chaque verger.

## Installation de services au sein de la gare de Walcourt

Fiche n°2.5  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Cette fiche projet vise à développer des services et équipements dans les locaux non occupés de la gare de Walcourt.

#### Description du site dans son état actuel

##### Les abords de la gare

Actuellement le site de la gare de Walcourt est divisé en deux grandes zones :

- La gare de trains en elle-même (zone A sur l'image ci-dessous). Elle est située sur la ligne 132 (Charleroi – Couvin). Il y a en moyenne 1 train par heure dans chaque sens.
- La gare de bus TEC (zone B sur l'image ci-dessous) qui a été récemment réaménagée et compte 3 quais de montée/descente. 4 lignes de bus desservent cet arrêt :
  - o La ligne Rbus qui relie Walcourt à Froidchapelle ;
  - o La ligne 111a qui relie Walcourt à Thuillies ;
  - o La ligne 132a qui relie Walcourt à Philippeville en passant par Cerfontaine ;
  - o La ligne 136a qui relie Walcourt à Florenne en passant par Yves-Gomezée.

Deux espaces ouverts (recouverts de gravier) sont situés aux extrémités Est et Ouest du site (C et D). Au nord du site, le cours d'eau de l'eau d'heure longe le périmètre et est situé en contrebas.

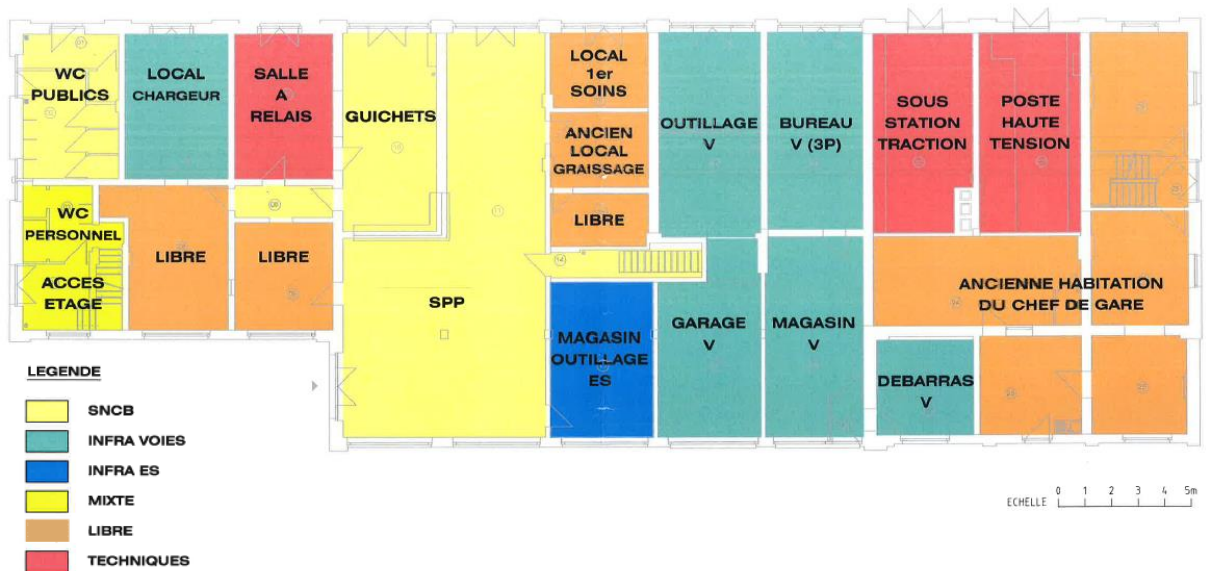


*Vue satellite de la gare et de ses abords (source : orthophotoplan 2021)*

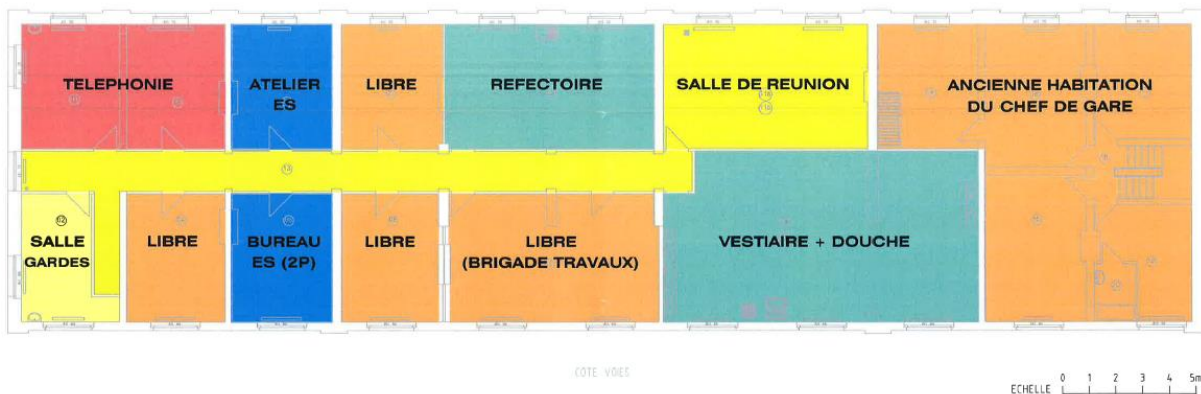
##### Le bâtiment de la gare

Concernant le bâtiment de la gare en lui-même, une partie est actuellement utilisée par la SNCB, en jaune sur le plan ci-dessous et correspondant au hall de gare et aux guichets. Les autres locaux sont occupés par Infrabel (il s'agit surtout de locaux techniques), à l'exception de l'ancienne habitation du chef de gare. Elle se situe à l'extrémité droite du bâtiment (en orange sur le plan ci-dessous) et elle est aujourd'hui inoccupée.

Les locaux occupés par Infrabel devraient être libérés et revendus en 2024. À ce moment, les lieux pourraient alors être réinvestis pour y développer d'autres projets. La surface qui sera libéré dans la gare est d'environ 100m<sup>2</sup>.



Plan du bâtiment de la gare – rez-de-chaussée (source : SNCB)



Plan du bâtiment de la gare – étage (source : SNCB)

## Description des aménagements proposés

Les membres de la Commission Locale de Développement Rural ont proposé plusieurs projets qui pourraient prendre place au sein de locaux de la gare qui vont se libérer.

- **Mobipôle**

La gare de Walcourt est déjà une gare de trains et une gare de bus. L'idée est de continuer à faire du site une plateforme intermodale ou « mobipôle » en permettant aux usagers de changer de modes de transport sur le site, en fonction de leurs besoins et destinations. Différents services pourraient venir renforcer l'offre existante :

- *Un abri ou box à vélos sécurisé* afin de permettre aux voyageurs de laisser leur vélo en toute tranquillité un temps. Cet aménagement est d'ailleurs normalement déjà prévu et devrait se réaliser grâce à l'appel à projet Wallonie Cyclable (WaCy2).

- *Un service de location de vélos (électriques) à la belle saison.* Les lacs de l'Eau d'heure étant situés à une dizaine de kilomètres via les nationales ou une quinzaine de kilomètres via les plus petites routes, il s'agit d'une distance adéquate pour faire l'aller-retour sur la journée en vélo. La possibilité de louer des vélos électriques est une facilité pour les personnes moins sportives.

- **Espace horeca**

Un espace horeca pourrait aussi prendre place dans les locaux libérés de la gare. En semaine il permettrait d'accueillir les navetteurs qui souhaitent se restaurer dans l'attente de leur train ou de leur correspondance entre deux moyens de transport. Le week-end, il permettrait aux personnes de passage vers les lacs de l'Eau d'Heure ou autre destination de se restaurer également. À voir s'il doit être ouvert toute l'année ou uniquement en haute saison.

- **Espace de coworking**

Les gares sont généralement des endroits propices pour développer des espaces de coworking car il s'agit d'endroit de passage et de rencontre. Couplé à l'espace horeca, il pourrait accueillir les personnes qui souhaitent se rencontrer pour une réunion ou travailler ensemble quelques heures ou une journée. Attention que cela nécessite d'avoir un équipement suffisant (wifi performant, imprimante, espaces de travail et de réunion...). Cet espace serait couplé avec l'espace horeca pour mutualiser le personnel, les services et les infrastructures (sanitaires, etc.).

- **Logement**

Du logement pourrait aussi être développé au sein des espaces vides libérés dans la gare ou en extension de celle-ci. Les gares sont des lieux stratégiques où développer l'habitat car il s'agit par définition de lieux facilement accessibles. L'idée est de privilégier des petits logements de type appartements car les lieux à proximité de gares sont repris dans les politiques régionales dans les endroits où il faut densifier en priorité l'habitat. L'environnement devra aussi être amélioré afin d'offrir un cadre de vie de qualité non seulement pour les habitants de ces logements mais aussi pour l'attractivité du lieu et des services qui y sont offerts.

## 2. Justification du projet

- **Mobipôle**

En 2020, la commune de Walcourt était reprise comme candidate par le SPW Mobilité et Infrastructure pour être commune pilote au même titre que 6 autres communes wallonnes. À ce jour, la commune n'a pas encore été désignée et est toujours en attente. Par ce projet, la commune confirme donc sa volonté de développer un mobipôle sur le site de la gare qui accueille déjà une gare de trains et de bus et représente donc déjà un potentiel intermodal important.

Le développement du site permettrait aussi de promouvoir la ligne 132 (Charleroi-Couvin) qui est une ligne « en impasse » puisque son terminus est à couvin. Elle n'est reliée au reste du réseau ferroviaire que par une connexion à Charleroi. Un comptage réalisé par la SNCB en octobre 2020 indique qu'une moyenne de 232 voyageurs prenaient le train en semaine à la gare de Walcourt pour 61 le samedi et 63 le dimanche. Ces chiffres sont donc relativement faibles même s'ils sont à réactualiser puisque le comptage a été réalisé en période de covid et en basse saison.

Des travaux ont récemment été réalisés sur le site de la gare et ont permis le renouvellement de l'assiette du pont du Jardin et l'aménagement de la rue de la station en sens unique pour rendre l'espace aux piétons et cyclistes.

La présence du Parc d'activité économique de Chastrès à 2km de la gare est également un atout puisque 62 entreprises y sont implantées et une extension est prévue prochainement (début des travaux planifié en 2023, installation des premières entreprises en 2025).

Plusieurs autres projets sont également prévus par la commune et viendront renforcer la dimension multimodale du site :

- L'installation d'un abri pour vélos sécurisé ;
- La construction d'un parking de covoiturage en face de la gare, de l'autre côté des voies, accessible depuis la N978. Cela nécessiterait de prolonger le couloir sous voies pour y accéder et représente donc un investissement important ;
- Le développement du maillage de liaisons douces :
  - o Un cheminement piéton pour relier la gare vers le centre (et plus précisément le Centre Culturel) qui n'est situé qu'à environ 1km. Cette liaison pourrait passer par le site Verlaine (projet de crèche et de CPAS) mais il nécessite deux passerelles pour enjamber le chemin de fer et l'Eau d'heure et est donc assez coûteuse.
  - o Une liaison cyclable pourrait aussi être développée vers le nord pour relier Walcourt à Chastrès, Thy-le-Château et Berzée.
  - o Enfin une liaison cyclable sécurisée le long de la N978 entre la gare et les Lacs de l'Eau d'Heure pourrait aussi voir le jour. Celle-ci représenterait une quinzaine de kilomètre et permettrait de rejoindre les Lacs en 50 minutes environ pour un trajet d'une quinzaine de kilomètre. Avec une assistance électrique le temps de trajets pourrait descendre à une trentaine de minutes.
- La commune a également la volonté de continuer à développer son image de « porte des Lacs ». Durant les mois de juillet et août – durant la haute saison – une navette « Mobilacs » est mise en place pour relier la gare de Walcourt aux Lacs de l'Eau d'Heure (Aquacentre). Les navettes sont cadencées sur les arrivées et départs des trains de la ligne SNCB 132. Le développement d'un mobipôle pourrait aussi être l'opportunité de renforcer cette liaison.



Source : [www.lacsdeleaudheure.be/mobilacs](http://www.lacsdeleaudheure.be/mobilacs)

De plus, la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) de la Région wallonne prévoit de développer un mobipôle dans chaque commune wallonne d'ici à 2030. Il s'agit d'un « *lieu physique qui sera relié au réseau structurant de transport en commun (bus, trains, etc.) et où sera proposé une offre de transport diversifiée (...). Cette plateforme multimodale comportera, selon les cas, des voitures partagées, des stations de recharge des véhicules, des abris sécurisés pour vélos, un lieu d'attente protégé et éclairé voire des espaces de coworking* ». Ces différentes initiatives doivent permettre de faire diminuer la part de déplacement via la voiture individuelle.

- **Espace horeca & de coworking**

Comme expliqué ci-dessus, les lieux de gares sont des endroits de passage et de rencontre qui représentent des lieux privilégiés pour y développer un espace horeca. Une proposition d'y développer un espace horeca a également été formulée par la CLDR. La viabilité des services proposés devra être étudiée au regard des chiffres de fréquentation (232 voyageurs en moyenne en semaine pour 61 le samedi et 63 le dimanche, comptage réalisé en octobre 2020). Ces chiffres sont plus que probablement plus élevés à la haute saison, la gare de Walcourt étant la plus directe pour rejoindre les Lacs de l'Eau d'Heure.

Les travailleurs du Parc d'activité économique de Chastrès représente aussi un potentiel important de navetteurs avec plus de 200 travailleurs et donc de potentiels usagers des services qui seraient proposés sur le site de la gare. Le développement de services et de la multimodalité sur le site pourrait aussi encourager ces travailleurs à prendre davantage les transports en commun pour venir travailler.

- **Logement**

La politique régionale d'aménagement du territoire a comme un de ces principaux objectif d'éviter l'étalement urbain et de densifier l'habitat dans les lieux stratégiques. Les zones d'habitat à proximité des gares sont à privilégier en premier lieu pour densifier l'habitat vu leur accessibilité en transport en commun (cf. Référentiel de quartier durable).

De plus, la zone de la gare étant une zone blanche au plan de secteur (cf. annexe 2), son affectation est n'est pas prédéfinie. Diverses fonctions peuvent donc y être développées moyennant une justification pertinente : logement, service, commerce, etc.

- **Visions globale et Masterplan ?**

De nombreux enjeux se rencontrent sur ce site comme l'attestent les éléments développés ci-dessus. Le site présente un potentiel intéressant en termes de plateforme intermodale (bus, train, mobilité active, parking de covoiturage), de logement (sur le site et projets de nouveaux quartiers à proximité), de services et commerces (coworking, horeca), d'amélioration du cadre de vie (passage de l'Eau d'Heure) et également de porte d'entrée pour la commune et pour les Lacs de l'Eau d'heure et donc potentiel touristique.

Avec ces différents projets, le site de la gare présente le potentiel pour devenir un pôle attractif et un lieu de vie agréable pour inscrire Walcourt et sa gare comme étant la Porte des Lac. De plus, vu l'espace encore disponible sur le site et les connexions possibles avec le centre à 1km, le parc d'activité économique de Chastrès à 2km et les projets de nouveaux quartiers à proximité, il serait intéressant

de mener une réflexion d'ensemble sur le site. L'outil le plus adapté dans ce cas de figure est un Masterplan car il permet de développer un outil d'aide à la décision planologique sans que celui-ci soit contraignant et donc trop lourd administrativement.

## Objectifs

- Renforcer l'intermodalité du pôle de la gare.
- Renforcer la fréquentation de la ligne 132.
- Maintenir le bâtiment de gare comme lieu d'échange et développer la gare comme un lieu de vie et non plus uniquement un lieu de passage.
- Insérer la gare dans le maillage existant et à venir (quartiers, modes doux, connexion avec le centre)
- Faire de la gare et de facto de Walcourt la Porte d'entrée des Lacs de l'Eau d'Heure.

## Les effets attendus sont :

- Développer des services en lien avec les besoins du territoire et les lieux de vie situés à proximité : gare, parc d'activité économique, centre de Walcourt...
- Mise en valeur du site ;
- Augmentation du nombre d'usagers de la gare et des TEC ;

## Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.4 Aménagement de sentiers
- Lot 3 ?

## Inspirations

- **Gare de Court-Saint-Etienne** : un espace horeca et une coopérative de produits locaux se sont installés dans la gare  
Montées par jour en semaine en moyenne : 283 (comptage octobre 2020) mais situé dans le centre-ville de Court-Saint-Etienne.



**Gare de Court-Saint-Etienne**

- **Le coworking gare de Saint-Hubert**

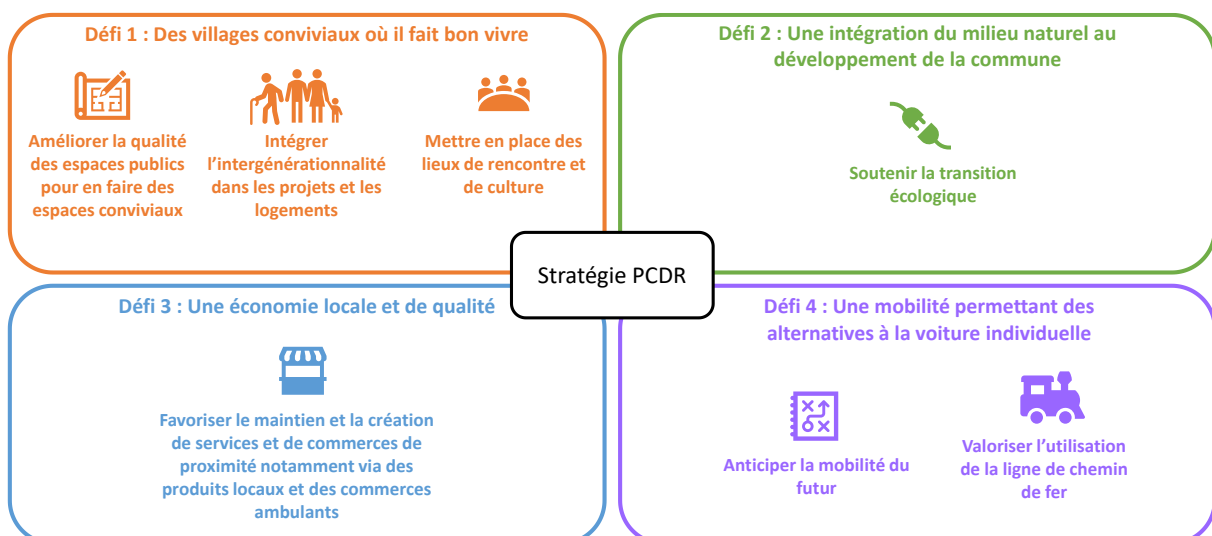
Espace de coworking développé à deux pas de la gare de Poix-Saint-Hubert. Il offre différents services ponctuels ou sur une plus longue durée : location d’espaces de bureaux partagés, location de salles, organisation d’activités et d’ateliers, etc. Avec une moyenne de 28 montées en semaine, sa fréquentation est nettement inférieure à celle de la gare de Walcourt.



Le coworking Gare (source : <https://coworking-gare.odoo.com/coworking>)

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Lien avec défi 1 : mettre en place des lieux de rencontre (et de culture)*
  - o Proposer, créer, ou rénover des lieux permettant la rencontre des habitants autour d’activités conviviales, de loisirs, culturelles, et sportives.
- *Lien avec défi 3 : favoriser le maintien et la création de services et de commerces de proximité notamment via des produits locaux et des commerces ambulants*
- *Lien avec défi 4 : mobilité du futur & valoriser la ligne de chemin de fer*
  - o Le train comme liaison inter-village entre les 4 gares de la commune + vers/ depuis les autres communes ?
  - o Ligne 132 comme ligne express du réseau structurant de la Stratégie régionale de mobilité (horizon 2030)



#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réinvestissement et réaménagement du bâtiment de la gare afin de développer le site comme lieu d'attractivité et de services	x		
Développement d'un mobipôle ou plateforme intermodale permettant de réduire la part de déplacements via la voiture individuelle et encourager le recours aux transports en commun pour les touristes, travailleurs, etc.		x	
Création d'un espace horeca afin de faciliter les rencontres et améliorer la convivialité des lieux	x		
Création d'un espace de coworking afin de faciliter les formules de travail alternatives et les rencontres professionnelles	x		x
Création de logement sur le site	x		
Faire du site de la gare une porte d'entrée en transport en commun pour la commune et pour les Lacs de l'Eau d'Heure	x		x

#### 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	Gare de Walcourt, rue de la station 124 à Walcourt
<b>Périmètre d'intervention</b>	Voir annexe 2
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	Intégration via le réseau de transport en commun et le maillage de liaisons douces à développer. Intégration dans le tissu économique local via le PAE de Chastrès. Intégration dans la microrégion en tant que porte d'entrée des Lacs de l'Eau d'Heure.
<b>Cadre légal</b>	/
<b>Statut de propriété</b>	Propriété publique (SNCB et Infrabel)

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupes de travail thématiques	Commune de Walcourt CLDR SNCB Infrabel	Commune de Walcourt

- Pistes de financement

Pouvoir subsidant	Libellés du subside
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Acquisition de terrain bâti
<b>SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE Département de l'énergie et du bâtiment durable</b>	Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA)
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Mobipôle
<b>Société Wallonne de financement complémentaires des infrastructures (SOFICO)</b>	Mobipôle
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Appel à projet Wallonie Cyclable
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Atelier rural - Economie
<b>Partenariat Public-Privé</b>	Espace horeca

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Maitrise du foncier. Le bâtiment est propriété de la SNCB et d'Infrabel actuellement.

- État du dossier

- En attente, le temps que les locaux soient libérés par Infrabel.

- Programme des travaux

Les projets visent :

- Le réaménagement du bâtiment de la gare.
- La création d'infrastructures pour mettre en place le mobipôle.
- Étude de viabilité d'un espace horeca et/ou d'un lieu de coworking
- Développement de logement dans le bâtiment de la gare ou en extension
- Développement de connexion avec le centre de Walcourt et les futurs quartiers à proximité

- **Planification**
  - Phase 1 : voir le modèle de gestion des lieux ou de maîtrise du foncier mettre en place avec la SNCB et Infrabel (achat, emphytéose, etc.)
  - Phase 2 : Réalisation d'un Masterplan pour développer un projet d'ensemble.
  - Phase 3 : Rénovation du bâtiment
  - Phase 4 : étude de viabilité des services à implanter (horeca, coworking) et choix des formules de gestion (partenariat public-privé)
  - Phase 5 : développement d'un mobipôle
  - Phase 6 : développement d'un mobipôle
  - Phase 7 : développement de la connexion vers les Lacs de l'Eau d'Heure et des services liés
  - Phase 8 : intégration du site dans son contexte existant (maillage)
  
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Démarche n°1 : rencontrer la SNCB et Infrabel pour la gestion des lieux ou le rachat du bâtiment + le planning de libération des locaux occupés.
  - Démarche n°2 : appel à projet pour la réalisation d'un Masterplan
  - Démarche n°3 : Demande de subsides au près des instances subsidiantes
  - Démarche n°4 : Obtention d'un permis pour la rénovation du bâtiment
  - Démarche n°5 : marché public pour la gestion des services (horeca, coworking...)
  - Démarche n°6 : organisation du marché public de travaux
  - ...
  
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
  - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
  - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux de rénovation réalisés	Bâtiment de la gare	PV de réception provisoire
Aménagements de locaux pour nouveaux services	Service de coworking / horeca	PV de réception provisoire
Equipements liés au mobipôle installés	Equipements prévus pour les mobipôles	PV de visite sur place

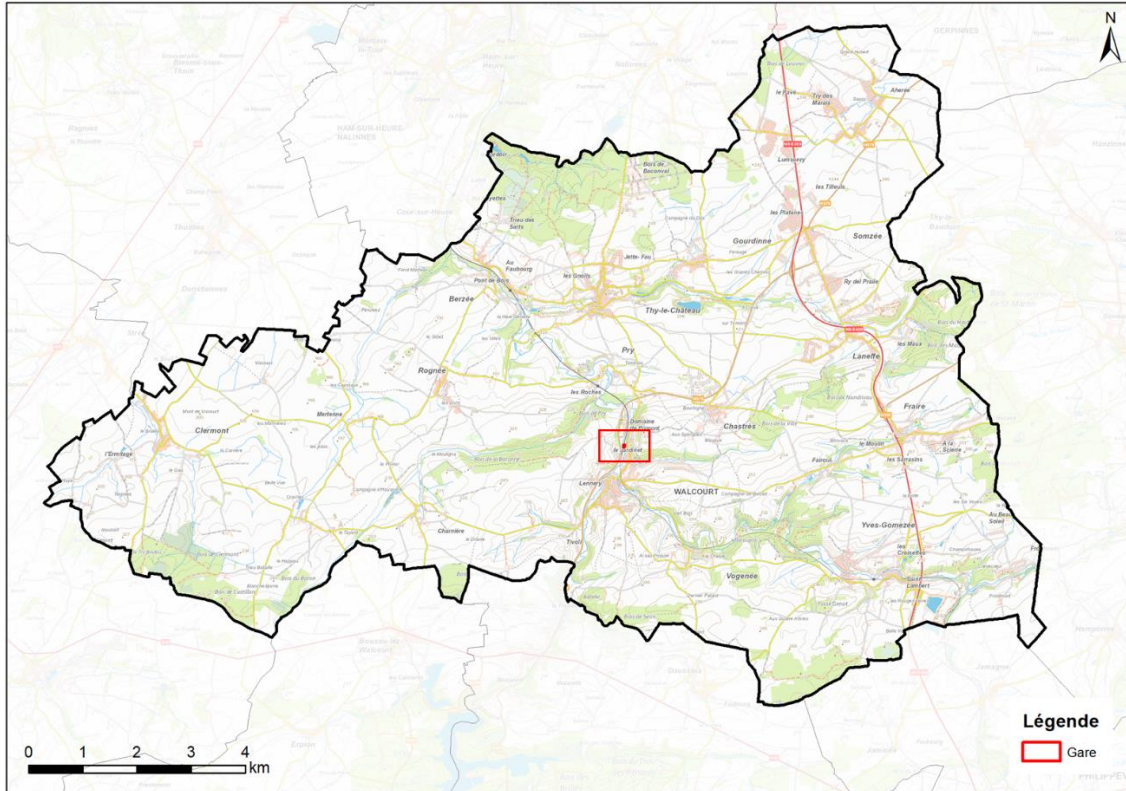
Réalisation de logement	Bâtiment de la gare ou extension	PV de réception provisoire
-------------------------	----------------------------------	----------------------------

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

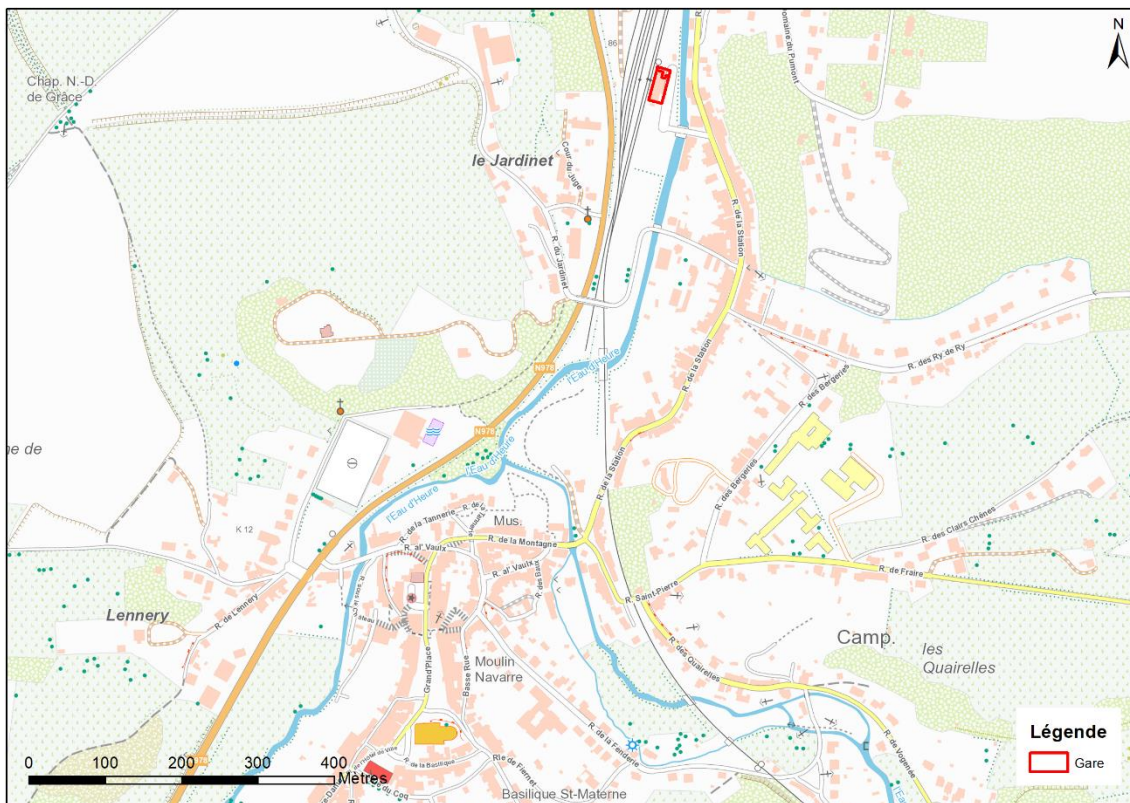
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la fréquentation des trains SNCB	Augmentation de 20% des usagers SNCB	Comptages
Augmentation de la fréquentation des bus TEC	Augmentation de 20% des usagers TEC	Comptages
Augmentation du nombre de visiteurs des Lacs de l'Eau d'Heure	Augmentation de 20% des visiteurs à la haute saison (juillet-août)	Comptages / Réservation navette « Mobilacs »
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Satisfaction des utilisateurs

## Annexes

### Annexe 1 : Plan de situation

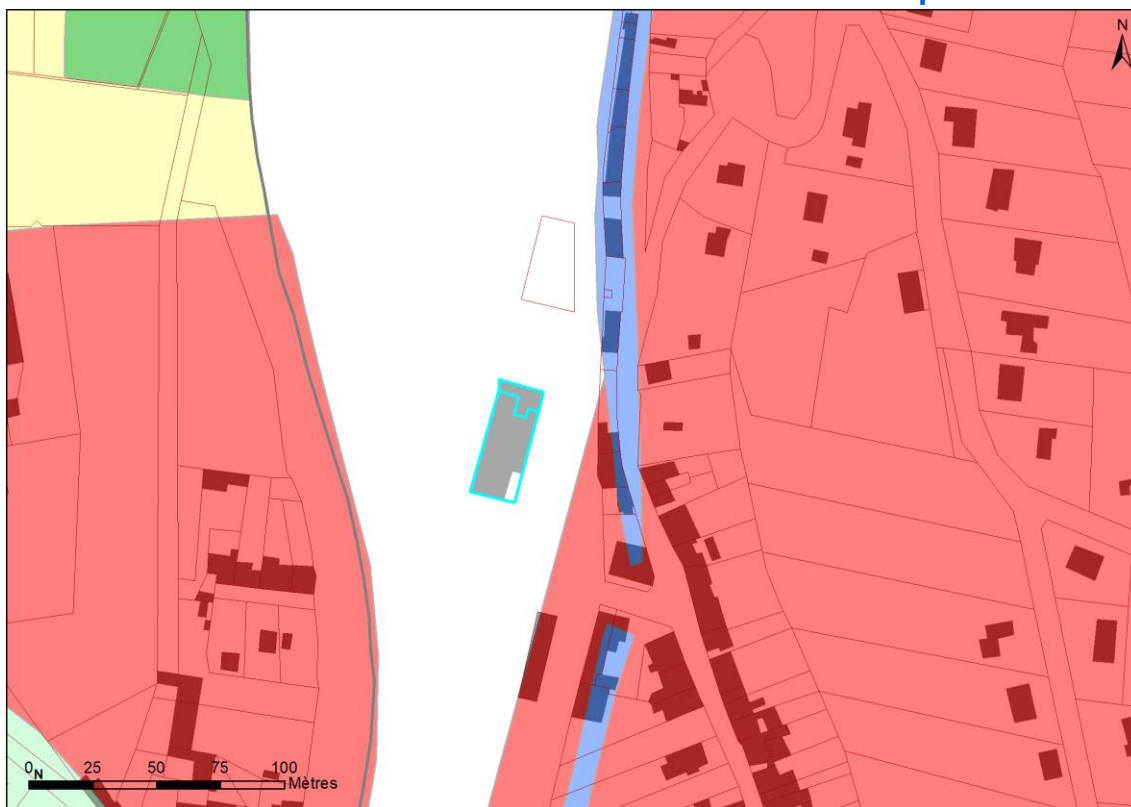


**Localisation du site par rapport à la commune (carto : Dr(ea)<sup>2</sup>m)**



**Localisation du site par rapport au centre de Walcourt (carto : Dr(ea)<sup>2</sup>m)**

## Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



## Annexe 3 : dossier photographique et état des lieux



*Figure 1 : Gare de Walcourt (photo : Dr(ea)<sup>2</sup>m, 2022)*



*Figure 2 : Abords de la gare (photos : Dr(ea)<sup>2</sup>m, 2022)*



*Figure 3 : Abords de la gare – arrêts TEC (photo : Dr(ea)<sup>2</sup>m, 2022)*



*Figure 4 : Abords de la gare – l'eau d'heure (photo : Dr(ea)<sup>2</sup>m, 2022)*

## Réaménagement du site de la Truite d'Or

Fiche n°2.6  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Cette fiche projet vise à réaménager plusieurs parcelles situées à l'entrée sud de la ville de Walcourt depuis la N978. Le projet sera pensé de manière globale entre toutes les parcelles afin de créer un ensemble cohérent.

#### **Description du site dans son état actuel**

L'espace public autour du projet est constitué de la N978, à l'ouest. Entre celle-ci et les parcelles concernées par le projet coule l'Eau d'Heure.



*Eau d'Heure (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

Depuis la N978 (route des Barrages), l'accès au site se fait via la rue de Gerlimpont et le pont passant au-dessus de l'Eau d'Heure. Cette rue constitue l'accès sud à la ville de Walcourt depuis la route des Barrages. Les cheminements piétons par le pont sont actuellement assez difficiles au vu de l'absence de trottoirs à cet endroit.



*Rue de Gerlimpont (Source : Google Street View)*

La rue de Gerlimpont continue ensuite vers le nord et la ville. Vers le sud, on retrouve la rue Sous Coury qui longe l'ancien terrain de foot. Le carrefour entre la rue Sous Coury et la rue de Gerlimpont prend la forme d'un petit rond-point. Ce carrefour est également peu praticable pour les piétons.



*Rue Sous Coury (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

Le site concerné est composé de 5 parcelles et de l'espace public compris entre celles-ci :



1. Parcelle 134V (inclus les parcelles 134 K et 134 X) : Située au nord-ouest de la rue de Gerlimpont, cette parcelle de 21 ares comprenait la salle dite « La Truite d'Or » et le bassin attenant. La salle a depuis été détruite.



Parcelle 134V (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)

2. Parcelle 134S (inclue la parcelle 134R) : attenante à la première parcelle et située juste après le pont (au nord), on y retrouve quelques arbres. Elle possède une surface totale de 15 ares.



*Parcelle 134S (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

3. Parcelle 468E : Située de l'autre côté de la rue de Gerlimpont, vers le sud, cette petite parcelle possède une surface de 4,5 ares où l'on retrouve végétation et dalles de béton.



*Parcelle 468E (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

4. Parcelle 468D : Situées entre la rue de Gerlimpont et la rue Sous Coury, cette parcelle de 20 ares comprend les bâtiments des anciens abattoirs. La majeure partie de la parcelle est dès lors artificialisée. Celle-ci est reprise par la Région wallonne en tant que SAR (Site A Réaménager) de fait.



*Ancien abattoir (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

5. Parcelle 469C : La plus grande parcelle du projet (1,72 ha) et située la plus au sud, entre la rue Sous Coury et l'Eau d'Heure. Elle abrite un ancien terrain de foot et sa buvette, ainsi que, dans sa partie située plus au sud, une pâture (des chevaux y sont actuellement installés).



*Ancien terrain de foot et buvette (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

## Description des aménagements proposés

Les aménagements suivants sont proposés par parcelle et sur l'espace public :

### 1. Parcelle 134V – Bâtiment touristique, halle et plaine de jeux

Un nouveau bâtiment d'environ 60 m<sup>2</sup> sera construit sur cette parcelle. Celui-ci devra permettre d'accueillir un endroit de stockage, des sanitaires, et un espace d'accueil pour l'office du tourisme. Quelques places de parking réservées au PMR pourront être prévues devant ce bâtiment afin d'en faciliter l'accès et de limiter les déplacements des PMR depuis le parking principal.

Attenant à ce dernier, une halle couverte et ouverte sera construite. Celle-ci pourra prendre la forme d'une structure en bois et permettra d'accueillir les producteurs locaux, des événements liés à la culture et au tourisme, le scoutisme, etc.



*Halle couverte en structure bois*

L'ancien bassin sera quant à lui recouvert et à sa place sera construit un espace avec plaine de jeux (en lien avec la fiche-projet 2.3) liée à la thématique de l'eau (on pourra par exemple y retrouver des jets d'eau). Cet espace sera à la fois visible depuis la N978, ce qui incitera les usagers à s'arrêter, tout en étant une vitrine de l'entrée de la ville de Walcourt pour les touristes, et permettra de couvrir les bruits de cette dernière via le bruit de l'eau. La zone étant située en aléa d'inondation, les aménagements devront être étudiés afin de ne pas souffrir d'éventuelles inondations au cours du temps.



*Aire de jeux avec intégration de l'eau et avec modules en bois*

## 2. Parcelle 134S – Espace convivial

Cette parcelle sera aménagée sous la forme d'un espace convivial comprenant du mobilier urbain tel que des bancs, des tables, des aires de barbecue, ainsi qu'un abri à vélo. Cet espace pourrait également accueillir un quai attenant à l'Eau d'Heure.

Une partie de la végétation actuellement présente pourra être conservée et mise en valeur (entretien des arbres), et de la végétation supplémentaire plantée afin d'apporter un caractère bucolique et convivial à l'espace. Ces aménagements devront de plus permettre de favoriser la biodiversité dans la zone.



*Aménagements de convivialité*

## 3. Parcelle 468E – Zone de Liaison

Cette parcelle servira de zone de liaison entre les différentes autres zones et le parking. De manière générale, elle pourra prendre la forme d'un petit parc végétalisé au sein duquel on retrouvera de la végétation (une partie des arbres actuellement présent seront conservés) et des sentiers permettant de rejoindre les différentes zones du projet.

## 4. Parcelle 468D – Espace multimédia

La réhabilitation de cette parcelle (SAR de fait) devra se faire en plusieurs phases. La première serait l'expropriation et l'obtention de l'arrêté d'aménagement, la démolition de l'abattoir et la création éventuelle d'un espace « parc communal » ou d'un parking, en lien avec le reste du projet.

La seconde phase, à plus long terme, viserait l'aménagement d'un espace multimédia, conférences, etc. via une infrastructure permettant les espaces modulables.

## 5. Parcelle 469C – Parking, espace pour camping-car et lotissement

Sur cette parcelle, un parking sera prévu dans la partie nord (à la place de la buvette actuellement présente).

Afin de limiter au maximum l'imperméabilisation du site, le choix de parking constitués de matériaux drainant sera réalisé. Cet espace sera de plus végétalisé afin de conserver le caractère champêtre de la zone et d'en accroître la biodiversité.



*Parking végétalisé*

Le long des berges de l'Eau d'Heure, un espace permettant d'accueillir des camping-cars sera mis en place. Celui-ci prévoira plusieurs places où ceux-ci pourront se garer (un accès à l'électricité devra être prévu pour chaque place de stationnement), ainsi qu'un petit espace de convivialité comprenant tables et bancs. Cet espace sera le plus isolé possible des habitations voisines afin de ne pas perturber la quiétude mutuelle.

Il sera de plus végétalisé au maximum afin d'apporter cette quiétude, de créer un espace proche de la nature et vert pour les futurs usagers. Dans cette zone devra également être prévue des facilités liées à l'usage des camping-cars (accès à un point d'eau potable et zone de vidange des eaux grises et noires).



*Aires pour camping-cars*

Enfin, sur la moitié du terrain de foot attenante à la voirie, un projet de lotissement sera mis en place.

## Espace public

Un dispositif végétal sera placé entre les parcelles 2 et 3, juste après le pont de la rue de Gerlimpont. Celle-ci permettra de créer une « porte d'entrée » de la ville, ainsi que de mettre en valeur le changement d'espace entre la N978 et l'entrée vers la ville (route communale).

Cela devra permettre de marquer le passage vers la zone résidentielle et sécuriser les déplacements modes doux à cet endroit. Le choix d'un dispositif de part et d'autre de la route marque visuellement le changement pour les usagers ce qui les incitera à réduire leur vitesse et à redoubler d'attention. Ce dispositif devra toujours permettre le passage de camion dans la rue (« porte » non fermée sur le haut).



*Entrée de ville*

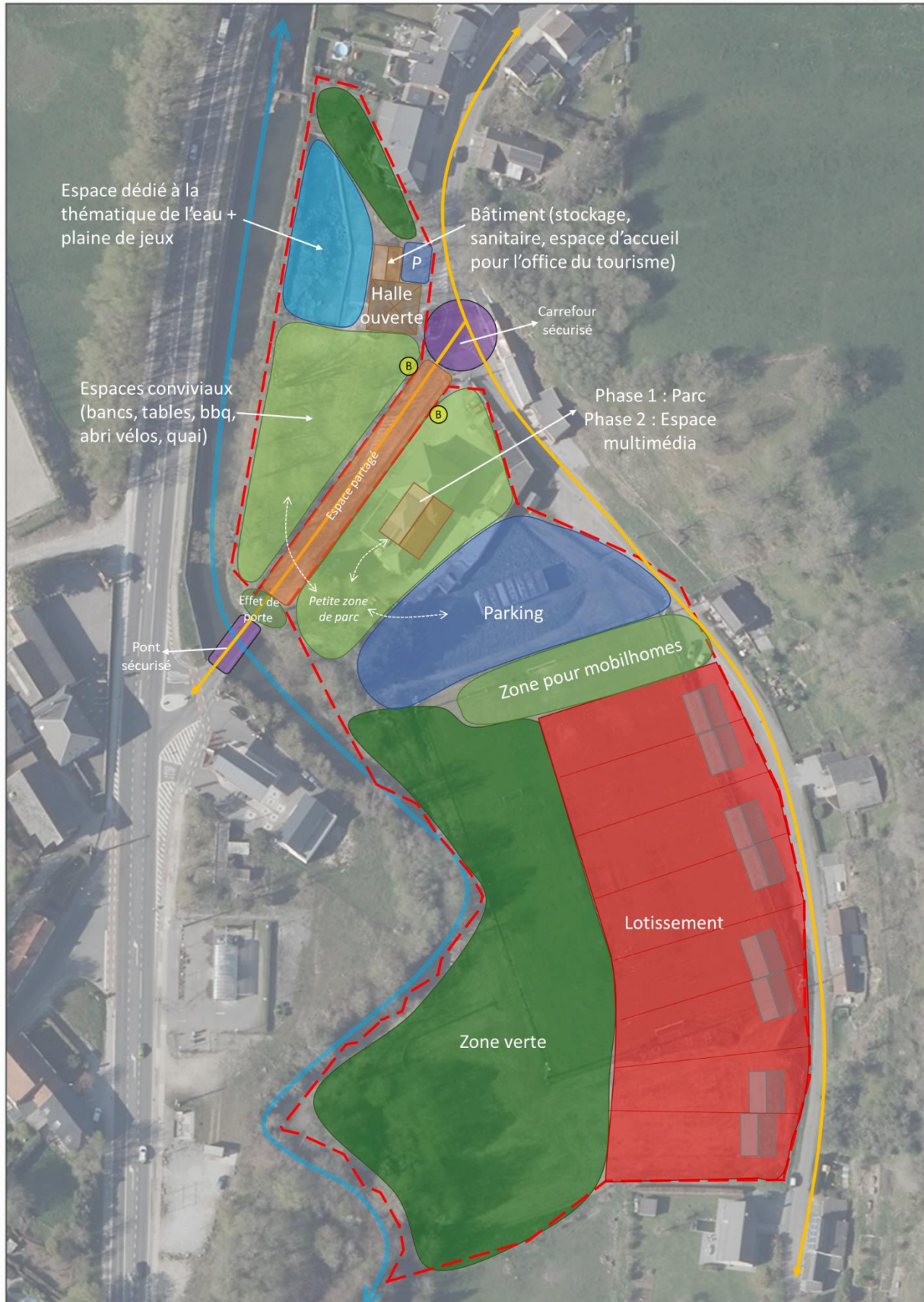
A partir de cette porte, la rue de Gerlimpont sera rehaussée afin de créer un espace partagé (avec zone de couleur/matériau différent), ce qui permettra de sécuriser d'avantage les déplacements des tous les usagers (modes doux y compris). Un cheminement piéton sécurisé pourra de plus être prévu vers le centre-ville. Tout comme le passage par l'arche, le changement de revêtement marque la différence entre les espaces afin d'attirer l'attention des usagers à la sécurité. Dans cet espace, la vitesse sera de plus limitée à 20 km/h, et les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique. Les conducteurs ne peuvent dès lors pas mettre les piétons en danger et doivent redoubler de prudence.

Le projet sera également l'occasion de sécuriser le pont et le carrefour situé de part et d'autre de ce nouvel espace partagé. Les déplacements modes doux sont en effet pour l'instant très difficile à ces endroits.



*Voirie en espace partagé*

## Schéma d'intention



### Exemple d'aménagements



## 2. Justification du projet

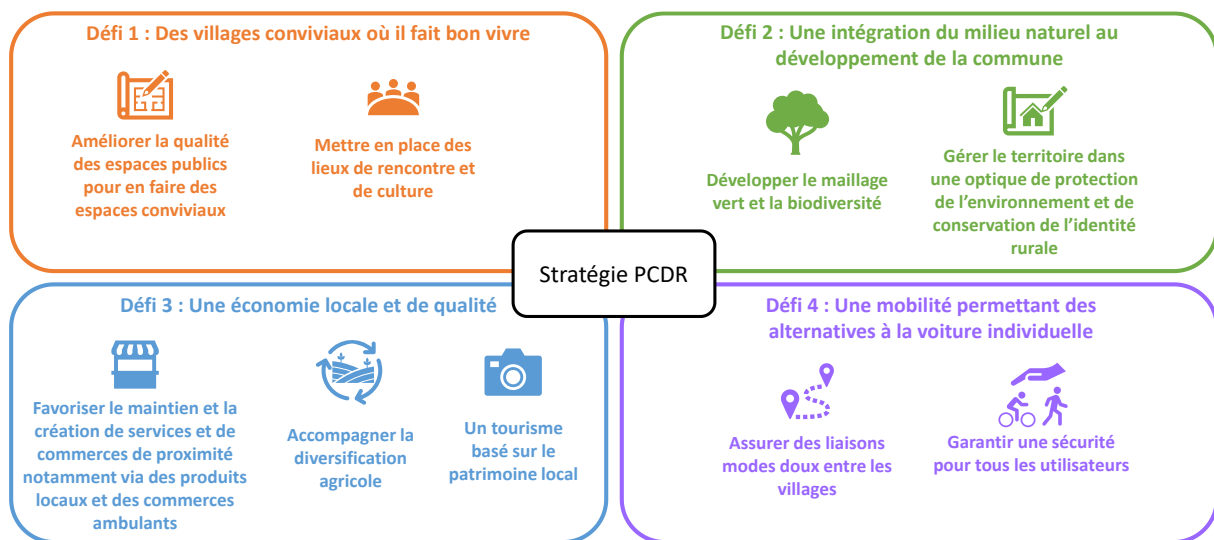
Les effets attendus sont :

- Dynamisation de la vie de quartier
- Soutien de la dynamique associative
- Renforcement de l'identité walcourienne
- Renforcement de l'attractivité
- Déploiement de l'activité agricole en circuit-court
- Sécurisation accrue des piétons
- Réaménagement d'un site désaffecté
- Accueil des touristes

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci
- Fiche 2.2 : Sécurisation des cœurs de villages
- Fiche 2.3 : Installation d'aires de jeux dans les villages

## 3. Lien à la stratégie du PCDR



## 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Dynamisation de la vie de quartier	x		

Soutien de la dynamique associative	X		
Renforcement de l'identité walcourienne	X		
Renforcement de l'attractivité de la commune	x		X
Déploiement de l'activité agricole en circuit-court	x	x	X
Sécurisation accrue des piétons	x		
Réaménagement d'un site désaffecté	X		
Accueil des touristes	x		x

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	<b>Site dit de la « Truite d'Or » et alentours</b> Rue de Gerlimpont 5650 Walcourt Province de Namur – Région wallonne
<b>Périmètre d'intervention</b>	Le site s'étend sur les parcelles 134V, 134K, 134X, 134S, 134R, 468E, 468D, 469C, et sur la rue de Gerlimpont situées entre ces parcelles
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<b>Intégration fonctionnelle</b> Ce projet permet d'offrir des infrastructures touristiques et en faveur des associations venant compléter l'offre en de la commune. Il permet aussi de rénover un site désaffecté. De manière générale, il mettra en valeur une entrée de ville aujourd'hui non aménagée et offrira un espace public de qualité aux habitants. <b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les aménagements projetés restent cohérents avec l'environnement proche et le cadre bâti alentours. Une attention particulière sera apportée à la végétalisation de la zone. <b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Ce projet offrira un nouvel espace dédié à la fois aux habitants de l'entité et aux touristes. Il permettra également un renforcement de la cohésion sociale et des échanges entre citoyens.
<b>Cadre légal</b>	Au plan de secteur, le projet est repris en zones d'habitat, de services publics et d'équipements communautaires, et agricole. Il est de plus attaché à des zones d'habitat à caractère rural, d'espace verts, et de plan d'eau.

	La parcelle 468D est reprise en SAR
<b>Statut de propriété</b>	Propriétés publiques et privées

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Porteurs du projet :

- L'administration communale

### Parties prenantes :

- Les associations
- Les artisans et producteurs locaux
- L'APAQW
- BEP
- Office du tourisme
- Charleroi Métropole
- La CLDR
- BEP

### Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- SPW-DGO4-DAO-SAR
- La commune
- BiodiverCité

## 7. Programme de réalisation

### ▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Zone en friche
- Site désaffecté
- Manque de sécurité des voiries
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration des déplacements doux
- Amélioration de sécurité des différents usagers

### ▪ État du dossier

Le dossier a fait l'objet d'une réflexion poussée au niveau de la commune. Des actions ont déjà été mise en œuvre (démolition des anciens bâtiments).

Un marché est en cours avec le BEP. Le BEP a été mandaté par la Commune pour faire un état des lieux du site et des démarches administratives préalables à la mise en œuvre des projets. Le BEP s'occupera également du marché public pour la désignation d'un auteur de projets qui fera un Masterplan du site. Sur base de ces éléments, un marché public sera lancé (avec l'accompagnement du BEP ou pas) pour la réalisation des travaux

- Programme des travaux

Le projet vise :

- Le réaménagement d'un site dans une optique durable
- L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité (mobilité douce, verdurisation, espace de rencontre)
- La mise en place de services favorables au tourisme

- Planification

- Phase 1 : réalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : définition d'une priorisation par zone
- Phase 3 : demande de permis
- Phase 4 : adjudication des travaux
- Phase 5 : réalisation des travaux (démolition – construction)

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : recherche de subsides
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis
- Démarche n°5 : sélection d'une entreprise pour les travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

## 8. Évaluation

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

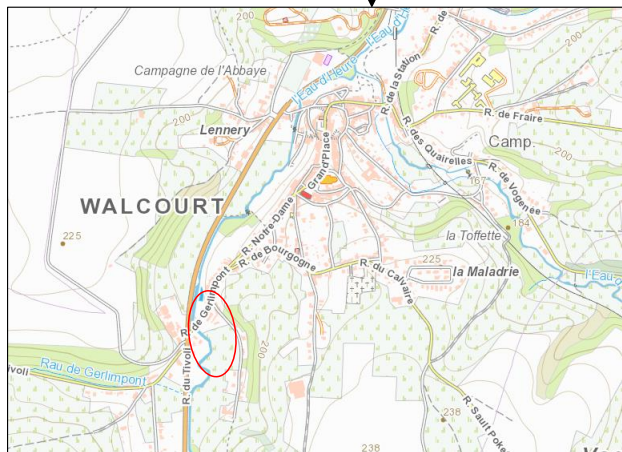
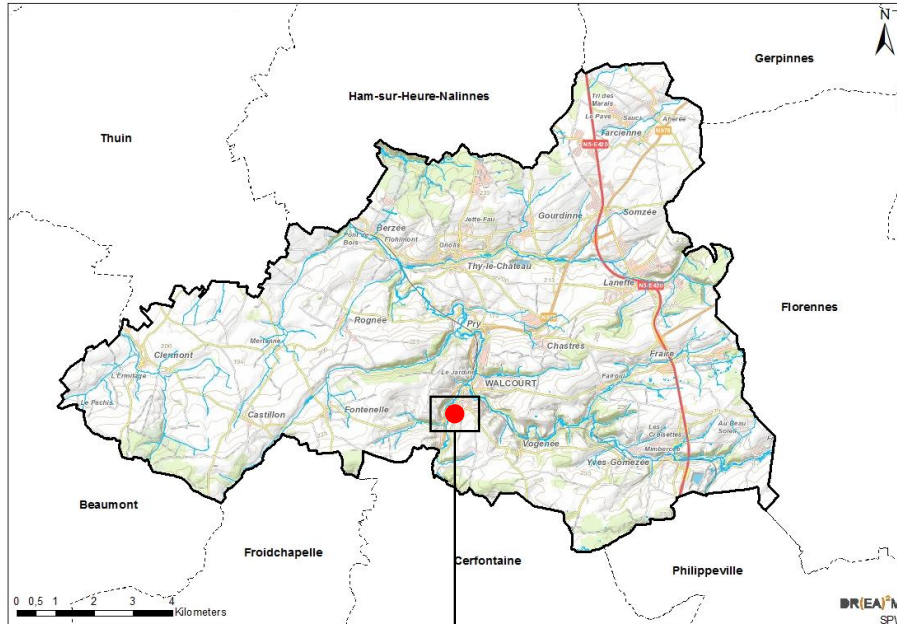
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Etat de réalisation des travaux - Contrôle des services techniques de la commune	Travaux effectués	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique) à la réception provisoire
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins à la réception provisoire

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la zone de convivialité	Minimum 100 personnes par semaines	Observation par l'administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale
Occupation de la halle	Au moins une activité par mois	Calendrier d'occupation
Fréquentation de la zone pour mobilhomes	Observations	Administration communale

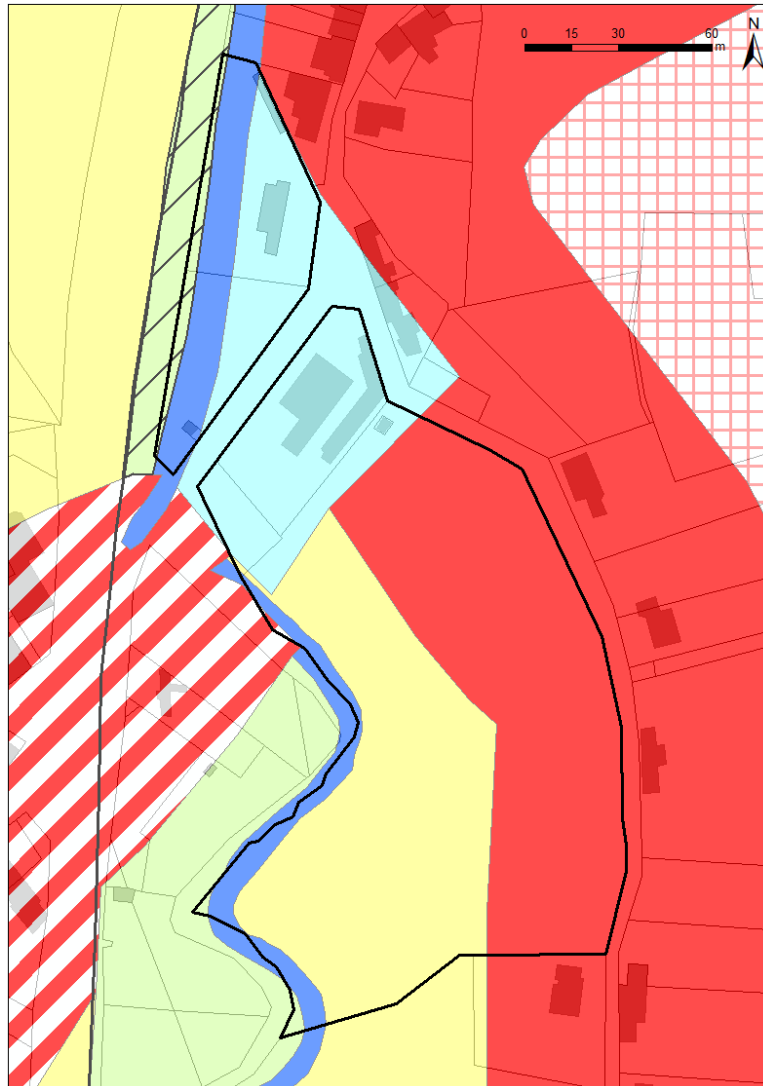
## Annexes

### Annexe 1 : Plan de situation



● Localisation du projet

### Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



## Aménagement de parkings de covoiturage

Fiche n°2.7  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Cette fiche projet vise à créer des parkings permettant le covoiturage à proximité des grandes voiries du territoire, ce qui permettra de réduire le nombre de véhicules sur la route. Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers dans le but d'effectuer un trajet commun.

Le choix de la localisation des parkings de covoiturage visera :

- Une localisation à proximité immédiate d'un accès aux routes régionales (moins d'un km) ;
- La présence de services à proximité (grande surface, point-poste, boulangerie, pharmacie, etc.) ;
- Idéalement, le parking devra être visible depuis la voirie.

Ces parkings peuvent être soit privés, soit communaux, soit publics régionaux gérés par le SPW et la SOFICO. Dans le cas de parcelles privées, la commune aurait également la possibilité d'acquérir les terrains.

De manière générale, et en lien avec les objectifs liés au milieu naturel, les parkings seront les plus verts possible. Ils seront dès lors composés de matériau tel que des dalles-gazon, et intégreront des plantations et une verdurisation favorable à la biodiversité.

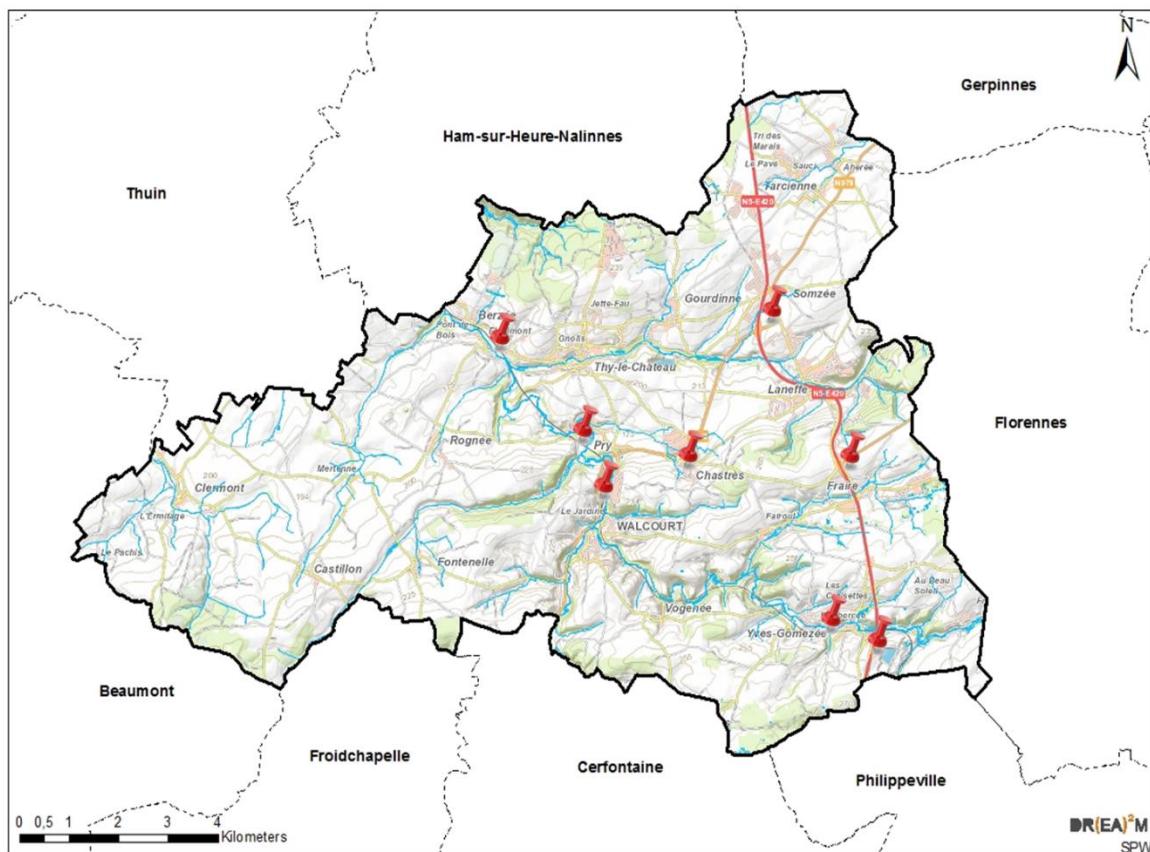


*Exemple de parking perméable en dalle-gazon (gauche, source : Laschet - Taeter) et en dalle nid d'abeille (droite, photo DR(EA)<sup>2</sup>M)*

## Proposition de localisations

Plusieurs localisations sont possibles sur le territoire et regroupent des caractéristiques permettant d'y implanter des parkings de covoiturage. Elles ont été regroupées en 3 catégories :

- A proximité des gares
  - Gare de Berzée
  - Gare de Pry
  - Gare de Walcourt
  - Gare d'Yves-Gomezée
- Le long de la N978 (route des Barrages)
  - Chastrès : croisement entre le N978 et la N932
- Le long de la N5
  - Village de Fraire
  - Village d'Yves-Gomezée
  - Village de Somzée



Ces différentes localisations sont analysées ci-dessous. Le projet de Somzée est le plus abouti. En effet, une proposition d'aménagement a été étudiée par le BEP et devrait être mise en place.

## Somzée

### *Description du site dans son état actuel*

Le projet se localise au sud du village de Somzée, sur la N978, aussi appelée à cet endroit « Pont des Diables ». Il est à proximité directe d'un accès à la N5 (future E420) (accès rapide à Charleroi) et se situe en zone agricole au plan de secteur et n'est pas cadastré. La largeur de la voirie à cet endroit permettrait donc l'aménagement d'un parking sur le domaine public.



Ce site reprend tous les critères définis ci-dessus : il est situé à proximité immédiate d'un accès à la N5 (future E420), d'une grande surface (un Delhaize est implanté au croisement entre la N978 et la Grand'Rue), et possède une bonne visibilité.

En termes de mobilité, on retrouve de plus des arrêts de bus de la ligne 451 (reliant Charleroi à Philippeville) sur la Grand'Rue, à moins de 300 mètres du projet, et une piste cyclable longe la N978 (bien que non reconnue comme telle), et donc l'emplacement du projet.

### *Description des aménagements proposés*

Suite à l'analyse du BEP, un parking de covoiturage de 76 places devrait être créé à cet endroit. Une piste cyclable étant déjà présente sur cette voirie, celle-ci devra être intégrée au projet. Afin de favoriser ces déplacements à vélo, le projet prévoira un box à vélos, ainsi que des bornes de recharge électrique, intégrant ainsi les nouvelles technologies.

Le lien avec les modes doux et les transports en commun sera important pour ce projet. Au vu de la ligne de bus 451 passant à proximité, et de arrêts de bus situés à moins de 300 mètres du projet (Grand'Rue), un aménagement sécurisé pourra être prévu afin de permettre une liaison piétonne entre les arrêts de bus et le parking.

Afin de sécuriser le carrefour situé à proximité et de permettre un accès aisé au nouveau parking, la DGO1 juge de plus utile d'envisager un rond-point au croisement de la N978 et de la Grand'Rue.

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus :



## Yves-Gomezée

Le deuxième emplacement se situe à proximité du village d'Yves-Gomezée (au sud-est), à l'ouest de la carrière « les Petons ». A cet endroit, une aire de repos est déjà présente. Son accès depuis et vers la N5 est donc très aisé. On y retrouve de plus de la végétation et quelques aménagements sont déjà présent tel que des bancs et poubelles.

A cet endroit (non cadastré), un parking de covoiturage pourrait dès lors facilement prendre place (sur le domaine public) moyennement quelques aménagements. Sa superficie (plus d'un hectare) permettant d'y implanter de nombreuses places de parking.

Ce projet sera réalisé lors des travaux de sécurisation de la N5.



## Fraire

Au nord du village de Fraire, une parcelle pourrait être dédiée à un parking de covoiturage. Elle se situe à proximité du centre du village et de ses services (petit magasin, boulangerie, écoles), et à côté d'une pharmacie. La liaison à la N5 est de plus très aisée au vu de l'accès situé à un peu plus de 250 m au nord. Cette parcelle longe de plus la voirie, ce qui lui offre une bonne visibilité depuis celle-ci.



Cette parcelle est cependant privée et nécessiterait une acquisition par la commune au préalable. Rappelons que le centre de Fraire fait déjà l'objet d'une fiche-projet (1.2) afin d'être réaménagé et sécurisé, où la problématique des parkings dans le centre du village a été abordée.

## Chastrès

L'emplacement proposé pour Chastrès se situe au croisement entre la N978 et la N932, à l'entrée du village. Il est situé juste en face du magasin Colruyt, à proximité du parc d'activité économique.

La commune possède à cet endroit une petite parcelle d'environ 300 mètres carrés qui permettrait l'installation de quelques places de parking.



## A proximité des gares

Enfin, la commune de Walcourt possède 4 gares sur son territoire : Berzée, Pry, Walcourt et Yves-Gomezée.

Les gares de Berzée et de Pry possèdent toutes deux de petits parkings attenants. Ceux-ci sont peu aménagés et ne possèdent pas de végétation. Au vu de la petite taille des gares et de leur localisation dans des villages, ces emplacements ne semblent cependant pas les plus favorables afin d'y créer un parking de covoiturage. Ces parcelles sont de plus privées.

La gare d'Yves-Gomezée possède un potentiel plus intéressant au vu de sa proximité avec la N5. L'emplacement situé au sud de la gare et du terrain de foot est de plus propriété de la commune, qui pourrait dès lors y réaliser des aménagements. Un autre emplacement a été proposé ci-dessus à proximité du village d'Yves-Gomezée, le choix devra donc se faire entre ces deux ci.

Enfin, la gare de Walcourt possède une localisation centrale dans la commune et à proximité du centre-ville. Elle joue déjà un rôle multimodal au vu de la présence de la gare des trains et de la gare des bus. L'aménagement d'un parking de covoiturage à cet endroit viendrait donc renforcer cet aspect et permettrait de réaménager une partie du site (le réaménagement de la gare de Walcourt a été utilisé dans la fiche 2.5), qui possède un potentiel élevé.



## 2. Justification du projet

La commune de Walcourt est traversée par plusieurs voiries régionales, de taille plus importante que les voiries communales, et qui possède donc un trafic plus conséquent. Ces voiries peuvent donc apporter des nuisances, que ce soit en termes de volume de trafic (amenant pollution, bruit, embouteillage) et de risques d'accident.

La N5 (future E420) est bien sûr la voirie apportant le plus grand volume de trafic et le plus de nuisances à Walcourt, avec également la N987, citée à plusieurs reprises lors des réunions.

Des parkings de covoiturage permettront de réduire le trafic sur ces routes et vers les pôles importants (comme Charleroi), et ainsi les nuisances associées (réduction des gaz à effet de serre, réduction du bruit, augmentation de la sécurité, etc.). D'un point de vue individuel, il permet de réduire les frais de déplacement et de profiter de déductions fiscales. Ce projet s'inscrit de plus dans la vision FAST 2030 afin de rencontrer les objectifs en termes de mobilité partagée.

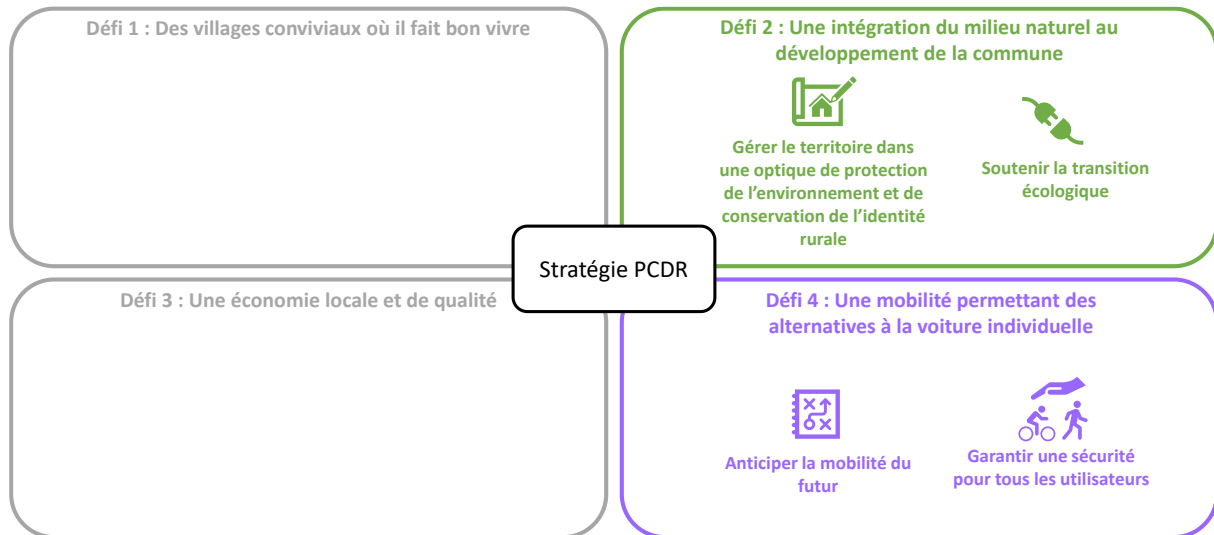
Les effets attendus sont :

- Réduction du nombre de véhicules sur les routes
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre
- Réduction des nuisances sonores
- Augmentation de la sécurité sur la route
- Réduction des frais individuels de déplacement
- Renforcement du lien social

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 2.2 : Sécurisation des cœurs de villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réduction du nombre de véhicules sur les routes		X	X
Réduction de l'émission de gaz à effet de serre		X	X
Réduction des nuisances sonores	X	X	
Augmentation de la sécurité sur la route	X		
Réduction des frais individuels de déplacement	X		X
Renforcement du lien social	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble des sites identifiés au point 1
Périmètre d'intervention	Toute la commune
Intégration du projet dans son environnement direct	<p><b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet s'inscrit dans une optique de mobilité durable à l'échelle de la commune et constitue une alternative à l'usage exclusif de la voiture.</p> <p><b>Intégration architecturale et paysagère</b> Le projet devra tenir compte de son environnement et prévoir une verdurisation importante afin de s'intégrer visuellement.</p> <p><b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Le projet doit permettre un usage par une multitude d'utilisateurs : voitures, piétons, cyclistes, utilisateurs des transports en commun, ...</p>
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Propriété publique et privée

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### Porteurs du projet :

- L'administration communale
- La Région wallonne

### Parties prenantes :

- Le BEP
- La DGO1
- La CLDR
- La commune

### Pistes de financement :

- Le SPW – Développement Rural
- Appel à projet FEDER
- Fonds propres de la commune

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- Approbation du dossier par la DGO1

- Manque d'infrastructure de ce type au niveau de la commune
- Encombrement de la N5

- État du dossier

Le projet de Somzée a déjà fait l'objet de réflexions poussées entre la commune et le BEP.

- Programme des travaux

Le projet vise :

- L'aménagement d'un parking de covoiturage à proximité des grands axes
- La valorisation de la mobilité alternative

- Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : demande de permis
- Phase 3 : adjudication des travaux
- Phase 4 : réalisation des travaux
- Phase 5 : suivi et surveillance

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : étude de faisabilité
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers
- Enquête de satisfaction auprès des riverains
- Surveillance du site

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des travaux	Finalisation des travaux	PV de réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation	Taux d'occupation lors d'une semaine de travail – 80% du parking occupé	Observation sur le terrain
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs

## Création d'un lieu de formation aux métiers manuels et aux organismes d'insertion socio-professionnelle

Fiche n°2.8  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

Cette fiche projet vise la création d'un lieu de formation aux métiers manuels ou la décentralisation d'un organisme d'insertion socio-professionnel. L'objectif est de relocaliser des formations professionnalisantes sur le territoire de la commune en collaboration avec des organismes ou centres de formation déjà existants.

#### Description du site dans son état actuel

Le choix de la CLDR pour la localisation du projet s'est porté sur le grand bâtiment de l'ancienne école secondaire situé sur le site de Fraire (voir photo ci-dessous). Ce bâtiment possède une bonne localisation, il est situé à environ 500m du centre de Walcourt. Il jouit également d'une bonne accessibilité en transport en commun puisqu'il est situé à 1km de la gare de trains et de bus. L'arrêt de bus le plus proche se situe à 500m (arrêt du passage à niveau). De plus, le site est doté d'un grand espace de stationnement.



*Localisation du bâtiment sur le site de Fraire – vue aérienne*

Il s'agit d'un bâtiment dont la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) est propriétaire. S'il est un peu vétuste, le bâtiment possède néanmoins une bonne structure générale et comprend de nombreuses salles de classe. Une salle omnisport occupe le plateau du dernier étage, sous les combles.

De plus, le service « Pôle emploi, formation, création » est encore situé dans le bâtiment à côté..



*Bâtiment du Pôle emploi formation création*

Concrètement, la commune de Walcourt a peu de maîtrise sur un tel projet. Il s'agit surtout d'identifier les bons partenaires avec qui mettre en place ce types de formations et de donner les moyens de dispenser ces formations dans de bonnes conditions. Si besoin, des classes situées au-dessus de la salle communale à Thy-le-Château et actuellement utilisées par le campus provincial pourraient également être mises à disposition

### **Potentiels partenaires**

Ce sont plutôt les structures de formation qualifiantes comme les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), le réseau IFAPME (en proposant des formations non disponibles sur d'autres sites), les sites d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue (Promotion sociale) ou encore la Province qui sont à même de mettre en place des offres de formation. La première démarche sera de prendre contact avec ces Centres de formation pour voir si certains sont intéressés de donner certaines de leurs formations sur la commune de Walcourt.

Sans doute serait-il aussi intéressant d'impliquer Charleroi Métropole qui a une réflexion actuelle sur le sujet, le Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi « Hainaut Sud » en amont de la réflexion.

Un partenaire intéressant à contacter est l'Atelier de Pontauray. Il s'agit d'un centre de formation pour les métiers de l'horeca et de la construction qui est situé à Pontauray (Mettet). Ils collaborent notamment avec le restaurant « La Cuisine des Compagnons » situé à Walcourt.

## 2. Justification du projet

La commune n'a plus qu'un lieu d'enseignement secondaire à Thy avec option coiffure ou puériculture. Actuellement les personnes demandeuses de formations professionnelles doivent se déplacer en dehors de la Commune, avec tous les freins de mobilité que cela peut impliquer.

Des citoyens présents lors de consultations villageoises et les membres de la CLDR ont donc émis le souhait de relocaliser de l'enseignement professionnel sur le territoire pour offrir davantage de possibilités de formation à proximité.

Le but n'est pas de développer une nouvelle structure de formation professionnelle – très lourde à mettre en place – ou que la commune soit porteuse du projet mais plutôt de collaborer avec un organisme de formation en manque de place ou intéressé de proposer ses formations dans une antenne locale.

Cette nouvelle offre de formation sera également à organiser en collaboration avec les autorités régionales (département de l'emploi et de la formation professionnelle).

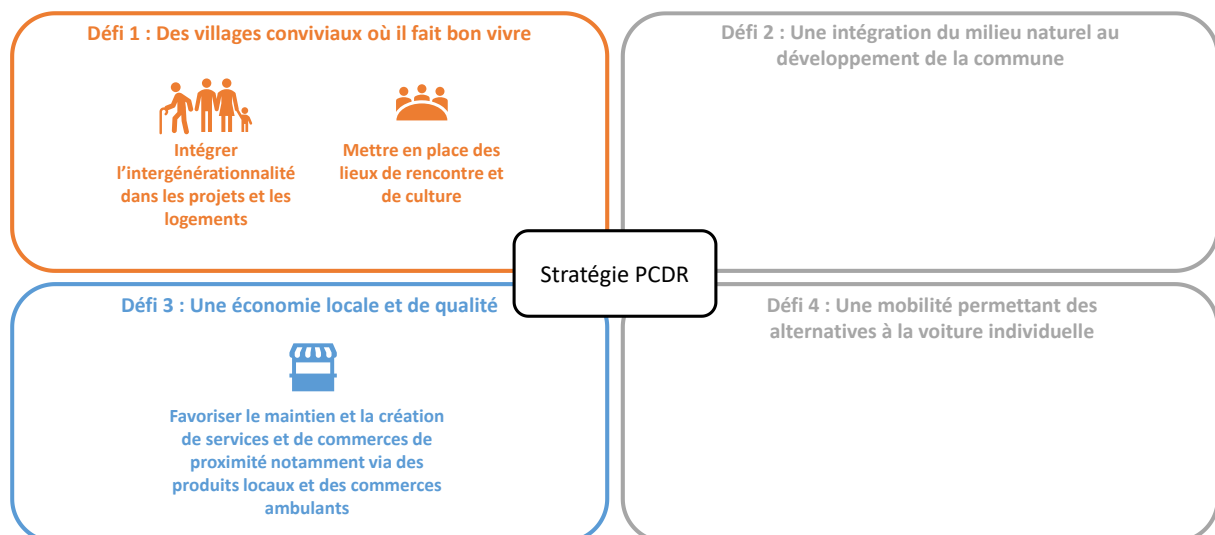
**Les effets attendus sont :**

- Amélioration de l'offre de services aux citoyens (enseignement)

**Lien avec d'autres fiche-projets :**

- Fiche 2.5 : installation de services au sein de la gare de Walcourt

## 3. Lien à la stratégie du PCDR



#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développer des offres de formation professionnelle localement	X	x	X
Permettre aux habitants de Walcourt de se former localement	x	x	X
Créer de l'activité économique localement en lien avec ces formations professionnelles	x	x	x

#### 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	Site de Fraire - Rue de Fraire 23 – 5650 Walcourt
<b>Périmètre d'intervention</b>	/
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	Lieu de formation avec deux écoles à proximité. Zone de service public et d'équipement communautaire (zone bleue) au plan de secteur.
<b>Cadre légal</b>	/
<b>Statut de propriété</b>	Fédération Wallonie Bruxelles

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Réunions de consultations villageoises Groupes de travail de la CLDR	FWB Commune CLDR	Commune de Walcourt en collaboration avec un organisme de formation intéressé

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Département du Développement rural</b>	Maison multi-services
<b>SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE Département de l'énergie et du bâtiment durable</b>	Rénovation énergétique des bâtiments (UREBA)
<b>SPW ECONOMIE, EMPLOI RECHERCHE – Département de l'emploi et de la formation professionnelle</b>	Requalification et réinsertion professionnelle

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - Faible offre de formation professionnelle sur le territoire
  - Bâtiment identifié qui est disponible, adapté à cette fonction et bien localisé
- État du dossier
  - Encore peu avancé tant qu'un organisme de formation partenaire n'aura pas été identifié.
- Programme des travaux

Les projets visent :

  - La rénovation et le réaménagement de l'ancien bâtiment du pôle emploi, formation et création qui dispose déjà de classes et d'une salle omnisport.
- Planification
  - Phase 1 : définir le cadre dans lequel s'inscrire et la formule la plus adaptée : rencontrer les instances régionales (SPW, Forem...), la Province ou les acteurs de la région qui portent des initiatives en la matière comme Charleroi Métropole.
  - Phase 2 : rencontrer de potentiels partenaires : les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), le réseau IFAPME, les sites d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue (Promotion sociale).
  - Phase 3 : définir avec les parties intéressées le programme de formation à développer.
  - Phase 4 : définir les besoins pour mettre en place cette formation, les infrastructures nécessaires et les partenaires adaptés pour éventuellement mettre en pratique la formation théorique.

- Démarches administratives à réaliser
  - Démarche n°1 : organiser une réunion de coordination avec les autorités et les parties prenantes pour définir l'objet des formations et le cadre
  - Démarche n°2 : organiser une visite du site pour voir s'il est adapté aux besoins
  - Démarche 3 : obtenir accord de subvention pour la rénovation du bâtiment
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
  - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
  - Avoir un suivi continu avec les organismes de formation partenaires pour s'assurer que les aménagements correspondent aux besoins.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nouvelle offre de formation professionnelle proposée sur la commune	Programme de formation diffusé	Programme et planning de formation
Travaux de réalisation réalisés	Bâtiment du site de Fraire	PV de réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de l'offre de formations professionnelles sur le territoire	Minimum 2 formations proposées en plus	Programme de formation
Augmentation du nombre d'habitants de Walcourt suivant une formation professionnelle	Min 20% d'augmentation	Registre des inscriptions
Satisfaction des élèves suivant une formation professionnelle sur le territoire	80% de satisfaction	Sondage auprès des élèves

## Réalisation d'un cadastre du patrimoine immobilier et naturel de la Commune

Fiche n°3.1  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

L'idée du projet est que la Commune ait une vision d'ensemble sur le patrimoine immobilier (dont le petit patrimoine) et naturel par la réalisation d'un recensement sur tout le territoire communal. L'élaboration d'un cadastre permettra d'identifier les éléments du patrimoine immobilier qui pourrait être rénovés et/ou valorisés. Pour le patrimoine naturel de la Commune, une étude du réseau écologique a déjà été réalisée dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) mais cette dernière mériterait d'être mise à jour.

Afin de mener à bien ce cadastre, un groupe de travail pourrait être mis en place, regroupant des citoyens, des experts locaux, des élus, l'office du tourisme, etc. Le travail est en effet conséquent et il est important que les citoyens participent aux travaux afin de s'approprier/réapproprier les éléments de leur patrimoine local.

L'inventaire devra pour chacun des éléments du patrimoine immobilier, décrire le bien, son état de conservation, sa qualité patrimoniale, les travaux de rénovation éventuels qui devraient être entrepris, le propriétaire, etc. Pour le milieu naturel, la qualité biologique du site sera identifiée.

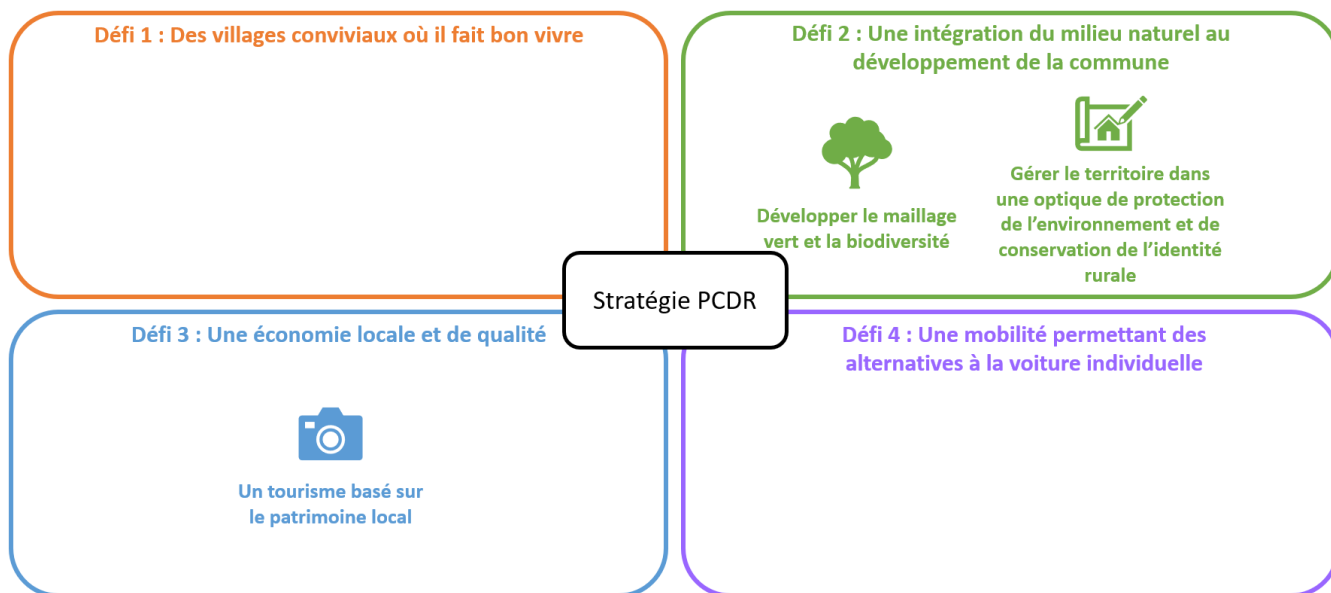
### 2. Justification du projet

Les walcourien(ne)s sont très attachés au patrimoine de leur commune mais ils trouvent que les éléments patrimoniaux sont peu valorisés et que certains mériteraient une rénovation. Le projet permettra d'établir un état des lieux de la situation en vue d'objectiver ce ressenti et d'identifier les actions à mener. De plus, le patrimoine naturel revêt une grande importance comme les diverses phases de participation ont pu le montrer. Mieux appréhender l'ampleur de ce patrimoine et mieux le caractériser permettra inévitablement de mieux le gérer et le mettre en valeur.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.1 Aménagement de la future réserve naturelle des Quairelles
- Fiche 3.5 Création de réserves naturelles
- Fiche 3.15 Mettre en valeur le site de l'ancien aqueduc des 7 ponts et balisage des chemins d'accès

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création d'une route cyclable vers les Lacs l'Eau d'Heure

Fiche n°3.2  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à offrir aux touristes et habitants de la région, la possibilité de se rendre aux Lacs de l'Eau d'Heure en vélo, via une liaison sécurisée. Celle-ci permettra de relier la gare de Walcourt, gare la plus proche des Lacs, et les Lacs. L'itinéraire de cette route n'est pas encore défini. Il pourrait emprunter des routes communales et des routes régionales. Une partie de l'itinéraire sera situé sur le territoire des Communes limitrophes (Froidchapelle et Cerfontaine). De plus, une extension de cet axe vers Somzée serait positive pour capter encore plus d'utilisateurs.

Un groupe de travail devra se réunir pour identifier l'itinéraire le plus pertinent en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires. La Région wallonne devra être invitée à participer à ce groupe de réflexion afin de voir dans quelle mesure le projet pourrait être réalisé sur voirie régionale (N978). Il est à noter qu'il existe une piste cyclable sur un tronçon de la N978 mais cette dernière est dangereuse et peu praticable (dégradations et mauvais entretien).

### 2. Justification du projet

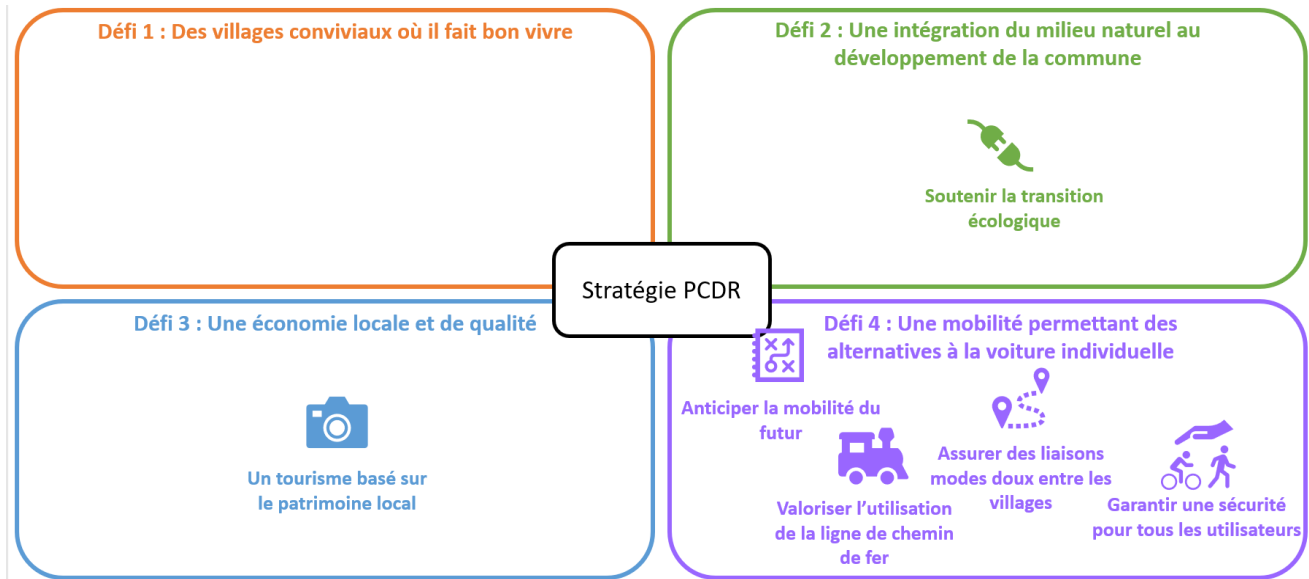
Walcourt se définit dans sa stratégie touristique, comme la porte d'entrée vers les Lacs de l'Eau d'Heure. La gare de Walcourt se situe à environ 8,5 km à vol d'oiseau du site d'accueil des Lacs et est donc la gare la plus proche de ce dernier. Offrir aux touristes la possibilité de se rendre aux Lacs en transports en commun et en vélo sera un atout pour la région et plus particulièrement pour la Commune de Walcourt qui verra probablement augmenter le nombre de passages sur son territoire.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la transition écologique en valorisant les modes doux et les transports en commun.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.6 : Aménagement/sécurisation des traversées des routes régionales
- Fiche 3.16 : Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

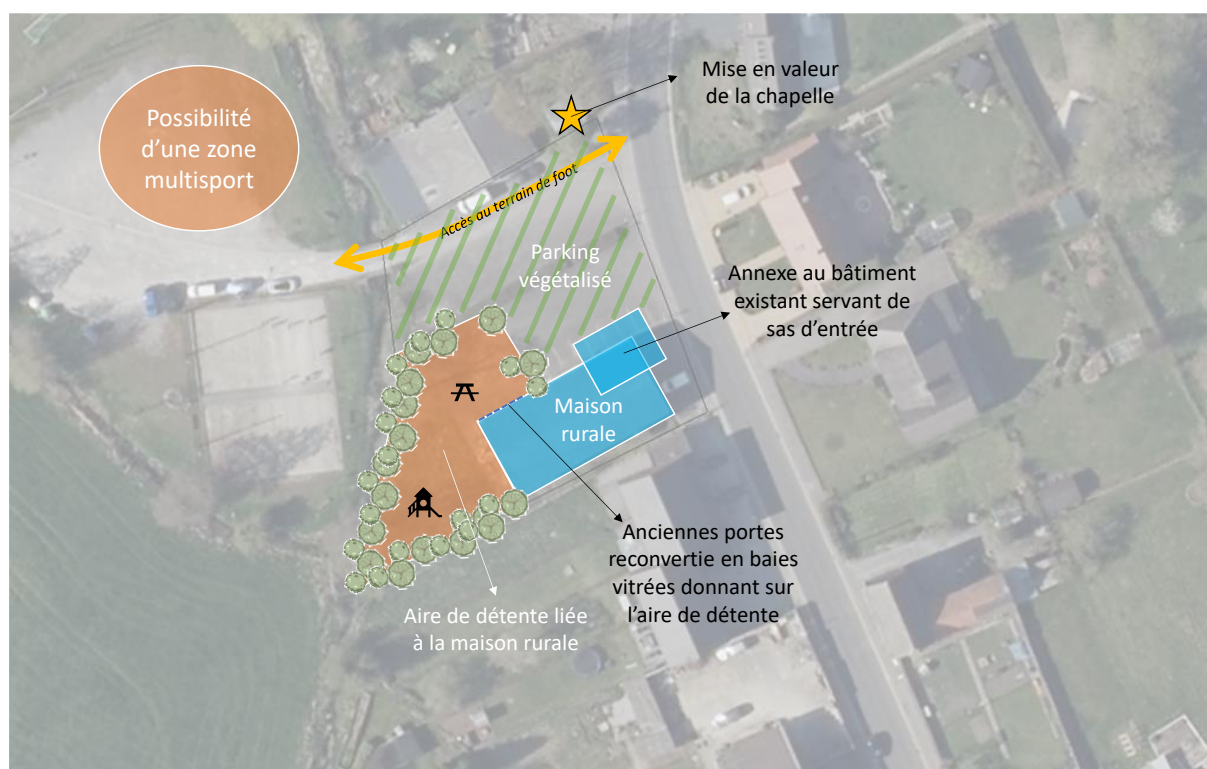


## Création d'un terrain multisport à Clermont

Fiche n°3.3  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à offrir aux habitants une nouvelle infrastructure sportive extérieure, accessible à tous. La localisation envisagée est le terrain situé à côté du terrain de football de Clermont. L'espace y est suffisant et le projet permettrait de valoriser ce lieu. On retrouverait à terme dans un seul lieu, les terrains de football, le terrain multisport et les terrains de pétanque existants. Par ailleurs, le projet de réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers de Clermont en maison rurale, prévoit la création d'un espace de détente à côté de cette dernière. L'ensemble du site sera donc transformé et offrira de nombreuses opportunités aux villageois mais aussi aux habitants de toute l'entité de Walcourt.



### 2. Justification du projet

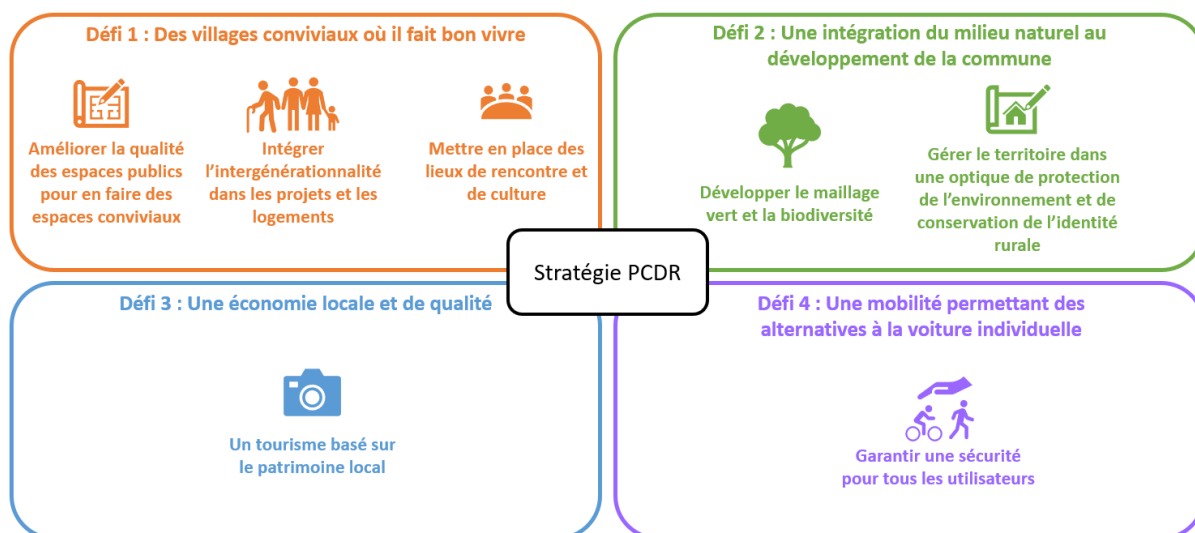
Ce projet a été proposé lors des réunions villageoises et du groupe de travail thématique « Vivre-ensemble ». Les citoyens voulaient voir se développer une infrastructure permettant la pratique de sports non encore présents sur le territoire communal. Il est à noter que l'école de Clermont toute proche ne dispose pas de salle pour l'organisation des cours de gym et que cet espace pourrait donc être utilisé par l'école. Ceci sera rendu possible par le fait de l'existence de trottoirs sécurisés dans la rue de Strée.

Comme déjà signalé, l'aménagement de cette infrastructure est à mettre en lien avec le projet de création d'une maison rurale dans l'ancienne caserne des pompiers de Clermont.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 Aménagement d'une maison rurale à Clermont
- Fiche 3.19 Développement et amélioration des infrastructures sportives

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Aménagement de la Place Saint-Lambert à Laneffe

Fiche n°3.4  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement de la Place Saint-Lambert en un espace de convivialité. L'objectif des aménagements est d'embellir la place et de la végétaliser afin de créer un lieu de rencontre convivial au cœur du village, tout en conservant des emplacements de parking. Ceux-ci sont en effet nécessaires pour les riverains et pour accueillir les utilisateurs de la future salle communale Le Palace, accessible directement depuis la place.



Figure 1 : vue aérienne de la Place Saint-Lambert et rues adjacentes (source : WalonMap)

### 2. Justification du projet

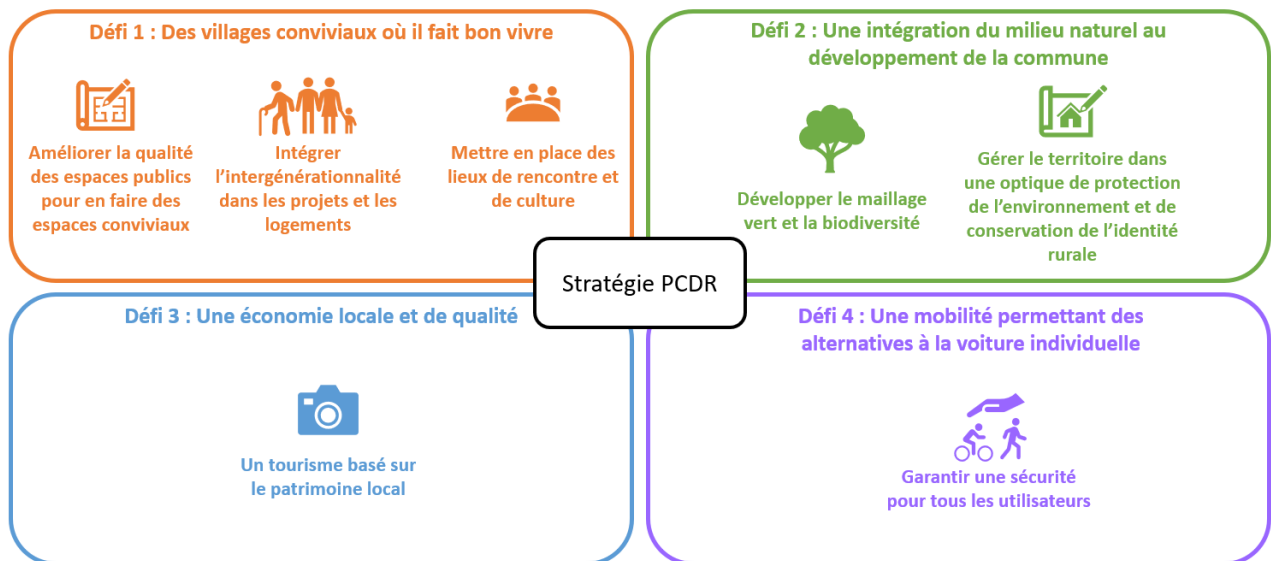
Lors des réunions villageoises et des groupes de travail thématiques, les citoyens ont exprimé le besoin d'avoir des lieux de rencontre conviviaux afin de dynamiser les villages et d'augmenter la cohésion sociale au sein de ceux-ci. Certaines places de village ont déjà été réaménagées et bénéficient d'infrastructures propices à la rencontre et à l'organisation d'événements (ex : Clermont). La Place Saint-Lambert de Laneffe est entièrement minéralisée et dédiée au parking et peu conviviale, ce qui a été souligné lors de la réunion d'information et de consultation dans ce village. Les citoyens souhaiteraient un embellissement et une végétalisation de cette place. Il est à noter que la salle communale Le Palace est en cours de rénovation et pourra accueillir à terme des activités et

événements. Cette dernière est directement accessible depuis la Place Saint-Lambert. L'aménagement de la Place en un espace de convivialité permettra de créer des synergies entre ces deux espaces.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 : sécurisation des cœurs de village
- Fiche 3.21 : Création de lieux de rencontres conviviaux

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de réserves naturelles

Fiche n°3.5  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise la création de nouvelles zones naturelles protégées afin d'augmenter la biodiversité dans la Commune et assurer la protection de certaines espèces et habitats intéressants.

La [Loi de la Conservation de la Nature](#) prévoit différents types de statuts de zones protégées pour les zones centrales<sup>1</sup> des réseaux écologiques :

- *La réserve naturelle domaniale (RND) qui concerne des terrains publics gérés par le Service public de Wallonie ;*
- *La réserve naturelle agréée (RNA) qui est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre ;*
- *La réserve forestière (RF) qui est une forêt présentant des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes, conservés à ce titre ;*
- *La zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) dont la valeur écologique et scientifique est reconnue ;*
- *La cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue.*

*Les RND et les RNA peuvent être des réserves intégrales lorsqu'elles sont créées "dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois" ou des réserves naturelles dirigées "lorsqu'une gestion appropriée est mise en œuvre pour la maintenir dans son état avec le référentiel international de l'UICN.*

Le projet ne se limite pas à la création de réserves naturelles mais à tout site protégé au sens de la Loi de la Conservation de la Nature (cf ci-dessus).

Il est à noter que la Commune possède un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et qu'une carte du réseau écologique a été élaborée. Cette dernière mériterait d'être actualisée.

### 2. Justification du projet

Bien que la Commune ait mené de nombreuses actions en faveur de la nature (PCDN, fauchage tardif, etc.), il existe peu de sites naturels protégés sur le territoire communal. Ces zones protégées couvrent une surface d'environ 80ha, soit à peine 0,65% du territoire communal.

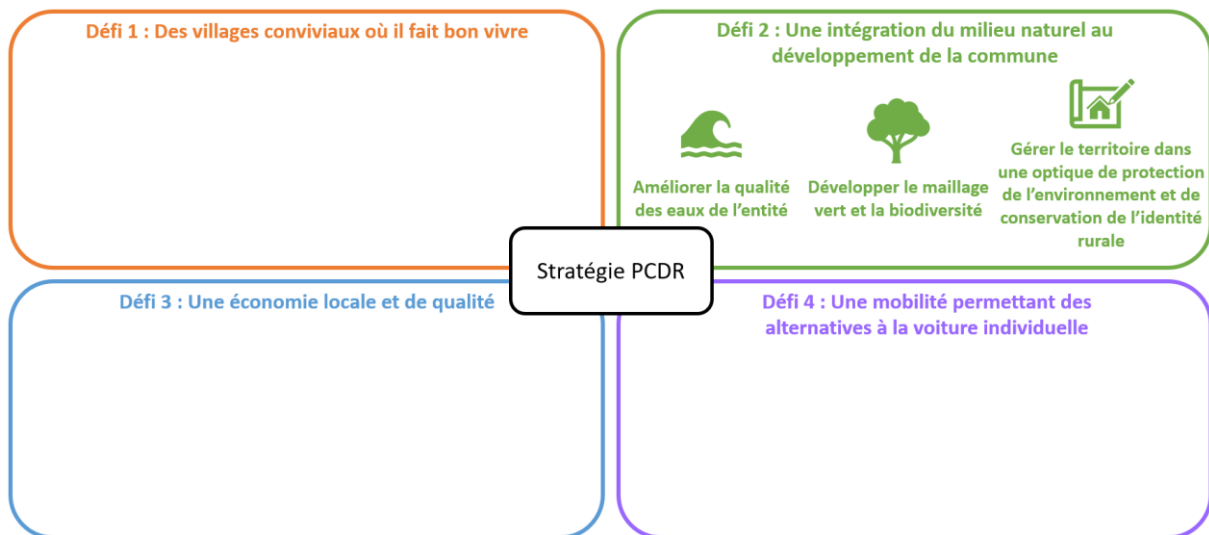
<sup>1</sup> Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reserves-naturelles-co.html?IDC=825>

Les habitants de la Commune ont régulièrement souligné cette faiblesse territoriale dans les différentes phases de participation citoyenne. Ils ont par ailleurs émis le souhait d'augmenter les surfaces dédiées à la protection de la nature. Ce projet vise donc à répondre à ce souhait et de manière plus générale à améliorer le maillage écologique de la Commune via la création de zones centrales.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.1 Aménagement de la future réserve naturelle des Quairelles
- 2.4 Augmentation du réseau de haies et du nombre de vergers
- 3.1 Réalisation d'un cadastre du patrimoine immobilier et naturel de la Commune

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Aménagement et sécurisation des traversées des routes régionales

Fiche n°3.6  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager les carrefours et traversées dangereuses sur les voiries régionales. Le territoire communal est traversé par trois voiries régionales : la N5 (future E420), la N932 et la N978.

Lors des réunions villageoises, les citoyens ont exprimé régulièrement leur sentiment d’insécurité sur les voiries régionales et communales. Un groupe de travail spécifique sur cette thématique a été organisé et un travail de localisation des points noirs en matière de sécurité routière a été proposé aux membres de la CLDR, via une carte collaborative en ligne. Ces différents travaux ont permis d’avoir une localisation des différents lieux problématiques. Ce premier travail peut être utilisé pour identifier plus finement, en concertation avec les services de la Région wallonne, les carrefours et traversées dangereuses sur les voiries régionales. Ces aménagements viseront à sécuriser les déplacements automobiles mais également les déplacements des modes actifs.

Les travaux seront effectués par la Région wallonne.

Il est à noter que la Région wallonne travaille à la mise à gabarit autoroutier de la N5, entre Fraire et Philippeville. Plusieurs carrefours et traversées vont être modifiées : à la Botte d’Yves, suppression définitive des accès à la N5 (rue de la Botte et rue de Charleroi) et à Fraire, l’accès au village depuis les rues de Rocroi et du Sarazin seront fermées définitivement.

### 2. Justification du projet

La thématique de la sécurité routière a été fortement plébiscitée par les citoyens et un groupe de travail spécifique s’est réuni pour identifier les lieux problématiques et les aménagements possibles pour améliorer la sécurité routière. Cette réunion a eu lieu en présence de la Zone de Police et des conseillers en mobilité de la Ville.

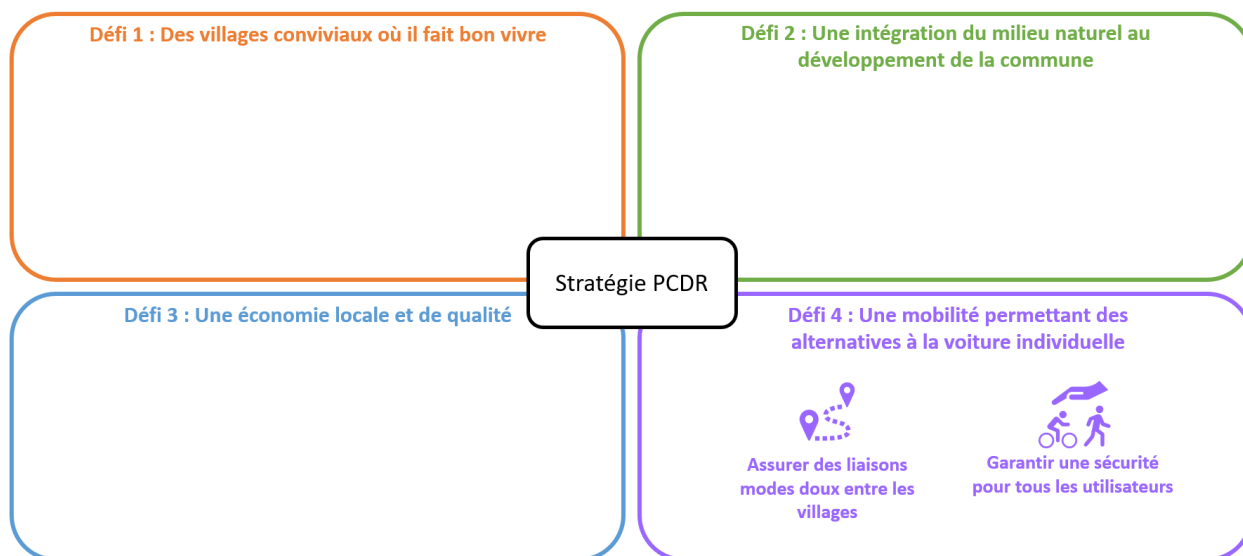
Toutes ces informations pourront certainement s’avérer utiles pour les services locaux du SPW-MI.

Le projet permettra de limiter les zones accidentogènes sur les voiries régionales, ce qui répondra au besoin exprimé par les citoyens. Par ailleurs, l’aménagement de traversées pour les modes actifs renforcera le maillage des liaisons cyclables et piétonnes entre les villages.

Lien avec d’autres fiches-projets :

- Fiche 2.2 : sécurisation des cœurs de village
- Fiche 3.16 : Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux

Fiche n°3.7  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

L'objectif du projet est de mettre en place des infrastructures pour transformer et valoriser les produits locaux et donc favoriser les circuits courts.

Plusieurs projets et réflexions sont en cours sur le territoire : création d'une épicerie solidaire à Walcourt, réflexions sur la création d'une ceinture alimentaire de Charleroi-Métropole, etc. Par ailleurs plusieurs acteurs œuvrent déjà dans la valorisation des circuits courts et produits locaux sur le territoire : la coopérative CoopESEM, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse, etc.

L'idée du projet est donc de compléter les actions déjà menées et d'aider à la mise en place concrète d'infrastructures nécessaires au développement des circuits courts et à la diversification agricole. Plusieurs idées ont été émises par les citoyens : création d'une bocalerie-conserverie, d'une laiterie coopérative, de halles, etc. L'objectif est de mutualiser les moyens entre les agriculteurs locaux et de permettre une valorisation locale des produits via leur transformation.

Pour concrétiser ce projet, les différents acteurs (agriculteurs, CoopESEM, MIRESEM, ADL, BEP, etc.) devront se réunir et définir ensemble les infrastructures qui répondent au mieux aux besoins identifiés. La commune peut soutenir la démarche en jouant le rôle de catalyseur entre tous les acteurs et en mettant éventuellement des bâtiments à disposition des porteurs de projets (ex : atelier rural, halles, etc.).

### 2. Justification du projet

Dans le diagnostic territorial, la diversité des sols et reliefs et le potentiel de diversification agricole qui en découle, sont soulignés. Dans les faits, l'agriculture à Walcourt est peu diversifiée, ce qu'ont d'ailleurs mis en avant les citoyens lors des réunions citoyennes. Le souhait des habitants est de voir se développer une offre diversifiée de produits locaux sur le territoire, ce qui nécessite la mise en place d'infrastructures à disposition des producteurs locaux.

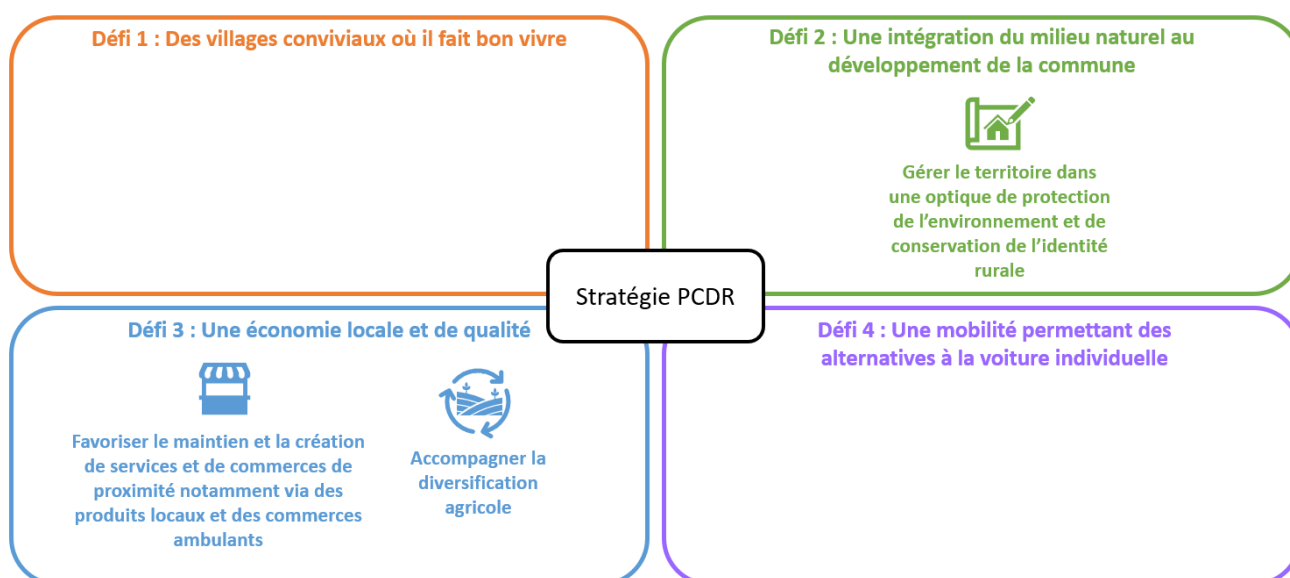
Les membres de la Commission Locale de Développement Rural ont souligné l'importance de développer des synergies supralocales dans l'aménagement de telles infrastructures.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.6 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.8 Mise à disposition de terres communales pour soutenir et encourager le lancement de nouvelles activités agricoles en bio
- 3.9 Mise en place d'actions pour tisser du lien entre agriculteurs, consommateurs et citoyens

- 3.11 Création d'une maternité commerciale pour recréer des commerces locaux
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Mise à disposition de terres communales pour soutenir et encourager le lancement de nouvelles activités agricoles en bio

Fiche n°3.8  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

L'objectif du projet est de promouvoir et encourager le développement d'une agriculture diversifiée de type « biologique <sup>2</sup> ». Le projet vise à inciter à la création de nouvelles exploitations agricoles (type maraîchage, élevages extensifs, etc.) par la mise à disposition de terres agricoles par la Commune.

Les terres agricoles communales seraient louées aux candidats agriculteurs, avec la signature d'une charte entre les deux parties, dans laquelle seraient repris différentes dispositions culturelles et pratiques agricoles particulières qui devront être respectées par les candidats.

Pour concrétiser ce projet, un cadastre préalable des terres communales agricoles et des baux à ferme existants devra être réalisé. Un partenariat avec le mouvement Terre en Vue, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse et éventuellement la Région wallonne pourra être conclu afin d'aider la Commune dans cette démarche.

Ce projet est à mettre en lien direct avec le projet 3.7 qui vise à la création d'infrastructures de transformation et valorisation des produits locaux. En effet, si ce genre d'activités se développent sur le territoire, la création de telles infrastructures sera un atout pour le territoire.

### 2. Justification du projet

Dans le diagnostic territorial, la diversité des sols et reliefs et le potentiel de diversification agricole qui en découle, sont soulignés. Dans les faits, l'agriculture à Walcourt est peu diversifiée, ce qu'ont d'ailleurs mis en avant les citoyens lors des réunions citoyennes. Le souhait des habitants est de voir se développer une offre diversifiée de produits locaux sur le territoire. Ce projet pourrait contribuer à ce développement.

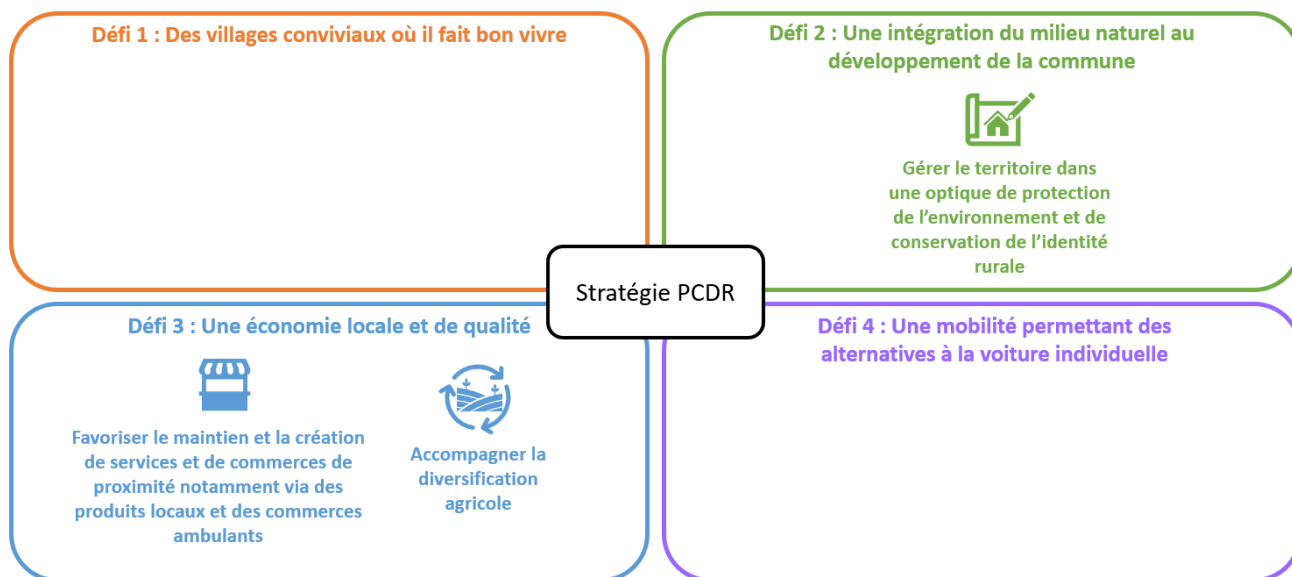
Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.8 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.9 Mise en place d'actions pour tisser du lien entre agriculteurs, consommateurs et citoyens
- 3.11 Création d'une maternité commerciale pour recréer des commerces locaux
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux

---

<sup>2</sup> A prendre dans le sens : tendre vers une agriculture biologique sans pour autant avoir le label BIO

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Mise en place d'actions pour tisser du lien entre agriculteurs, consommateurs et citoyens

Fiche n°3.9  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à renforcer les liens et la solidarité entre les habitants, consommateurs et les agriculteurs. Ceci peut se décliner de plusieurs manières :

- Informer les citoyens et consommateurs sur le métier d'agriculteur : tâches quotidiennes, gestion d'une exploitation agricole, liens avec la Politique Agricole Commune, la saisonnalité des récoltes, les tâches administratives, les contraintes, etc. Ceci peut se réaliser sous forme de conférences, calendriers, films, moments de rencontre, etc.
- Organiser des visites dans les fermes (journée ferme ouverte, visites par les écoles, etc.)
- Organisation de marchés des producteurs locaux
- Création d'une charte de convivialité en milieu rural
- ...

Les outils et activités à mettre en place devront être décidés de manière collégiale entre les agriculteurs de l'entité, la Commune et des représentants des habitants (CLDR, Conseil des aînés, Conseil des jeunes, etc.). Des acteurs extérieurs pourront être sollicités pour apporter leur expertise (GAL Entre-Sambre-et-Meuse, etc.).

### 2. Justification du projet

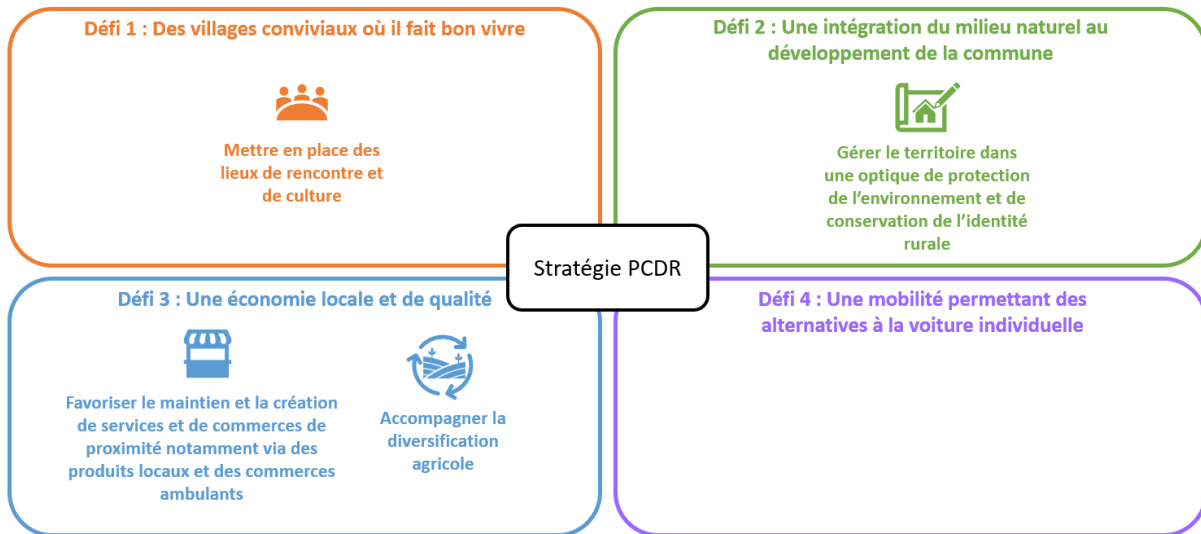
Lors des différentes phases de consultation citoyenne, la thématique de l'agriculture a été souvent citée et de nombreux débats autour de cette dernière ont eu lieu. Les citoyens ont relevé plusieurs enjeux, notamment celui de renouer le dialogue entre habitants (enfants, jeunes et adultes) et agriculteurs.

De manière générale, l'agriculture a parfois une mauvaise image auprès du grand public. Ceci est souvent dû à une méconnaissance des habitants du métier d'agriculteur et ses différentes contraintes. Par ailleurs, les agriculteurs se sentent parfois isolés. Le projet permettra de retisser du lien et d'augmenter la communication entre agriculteurs et citoyens. Ceci favorisera la compréhension des besoins, attentes et réalités de chacun.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.6 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de jardins dans les écoles pour sensibiliser les enfants à manger local

Fiche n°3.10

Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

L'objectif du projet est de créer des potagers dans les écoles en vue de sensibiliser les écoliers à la production et consommation locales des produits agro-alimentaires.

L'intérêt de tels projets est de faire découvrir aux enfants les cycles de la nature et de l'alimentation avec leurs propres mains, et donc de les (re)connecter à la nature et à l'agriculture. L'installation de potagers peut être accompagnée d'activités pédagogiques en lien avec la nature, les saisons, etc.

Le GAL Entre-Sambre-et-Meuse mène déjà des actions de sensibilisation dans les écoles sur la thématique de l'alimentation. Une action a d'ailleurs été menée sur le territoire communal, avec la création d'un potager et d'une cantine durable dans l'école Saint-Materne de Walcourt.

Plusieurs acteurs pourraient être associés à la démarche : le GAL Entre-Sambre-et-Meuse, le Conseil consultatif des enfants et des jeunes, le Conseil consultatif des aînés (organisation d'ateliers intergénérationnels), les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature, les agriculteurs, etc.

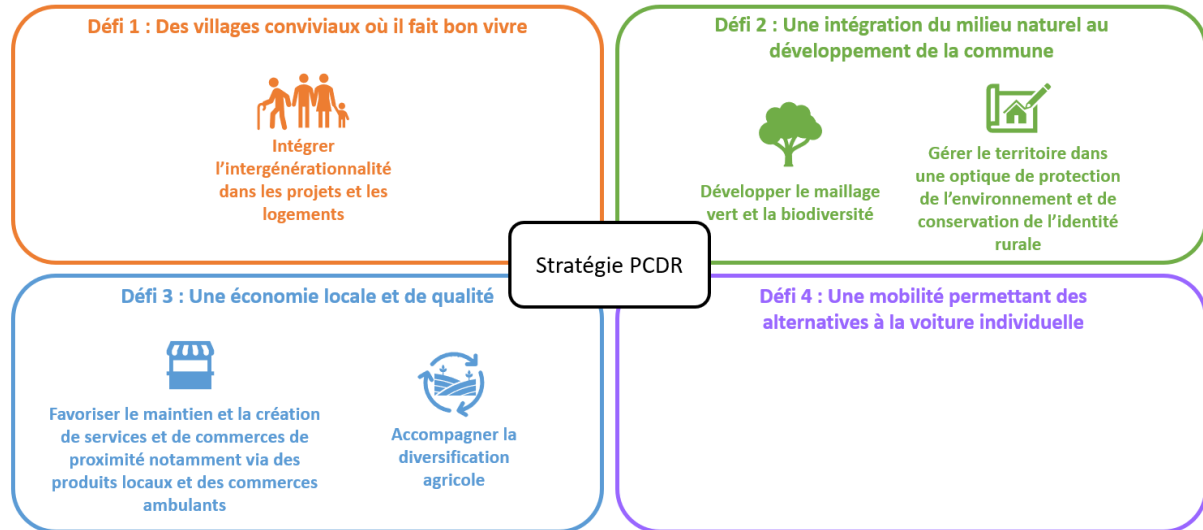
### 2. Justification du projet

Ce projet a été proposé dans le cadre des groupes de travail thématiques et est dans la continuité de plusieurs autres projets inscrits dans le PCDR. En effet, la thématique agricole et plus spécifiquement, la production et consommation locale des denrées alimentaires tiennent fortement à cœur des habitants de Walcourt. Intégrer les jeunes dans cette volonté de relocalisation de la consommation des produits agricoles a donc tout son sens.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux
- 3.30 Création de potagers/vergers collectifs

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création d'une maternité commerciale

Fiche n°3.11

Priorité : lot 3

### 4. Description du projet

Le projet vise à la création d'une maternité commerciale dans l'entité de Walcourt.

Une maternité commerciale est un outil mis en place par une Commune pour aider les personnes qui souhaitent démarrer une activité commerciale. Concrètement, la Commune met à disposition des surfaces commerciales avec des loyers attractifs et évolutifs durant plusieurs années. A l'issue de ces années, plusieurs formules peuvent être mises en place : soit le/la commerçante(e) a la possibilité de rester dans le local, moyennant le paiement d'un loyer à hauteur de 100%, soit la Commune décide de relouer les lieux à un autre porteur de projet commercial.

Un règlement est mis en place par la Commune dans lequel peuvent être repris différents critères, notamment sur la nature des activités commerciales, sur la quiétude du voisinage, etc.

Dans un premier temps, la Commune devra identifier les locaux propices au développement de commerces et le cas échéant, acquérir ou construire de nouveaux locaux. Plusieurs villes utilisent déjà cet outil : Soignies, La Louvière, Mons, Ciney, etc. La Commune de Couvin a également mis en place ce dispositif dans son centre-ville avec l'appui de la Région wallonne. La Région wallonne a par ailleurs lancé plusieurs mesures d'aides en ce sens (Crashop, Proximity) et il serait donc important de rester attentifs aux opportunités qui pourraient se présenter dans l'avenir.

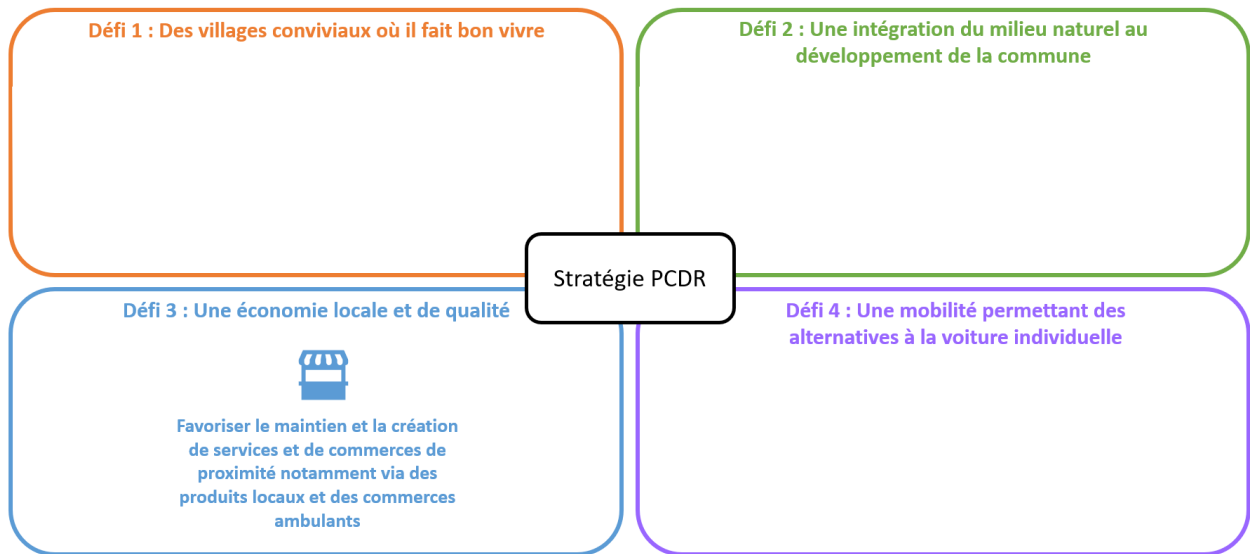
### 5. Justification du projet

Les citoyens ont relevé la disparition des commerces de proximité dans les villages mais aussi dans le centre de Walcourt. La mise en place de cet outil permettra de dynamiser l'activité commerciale dans l'entité et de créer de nouveaux commerces locaux.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.5 Installation de services au sein de la gare de Walcourt
- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.12 Rachat de friches pour les réhabiliter pour d'autres activités économiques
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux

## 6. Lien à la stratégie du PCDR



## Rachat de friches pour les réhabiliter pour d'autres activités économiques

Fiche n°3.12  
Priorité : lot 3

### 7. Description du projet

Plusieurs zones urbanisées sont actuellement en friche sur le territoire communal. L'idée du projet est de donner une seconde utilisation à ces zones.

Dans un premier temps, un recensement des friches sur le territoire sera nécessaire, avec une analyse des différentes contraintes et opportunités de chacun des sites. En fonction de cette analyse, le potentiel de développement de ces zones pourra être identifié et une priorisation des réhabilitations de ces sites pourra être définie. Certains sites seront probablement exclus de la stratégie de réhabilitation. Une affectation souhaitée pourra être définie pour chacun des sites retenus, avec la contrainte que certains sites sont des terrains privés. Dans ce cas, ceux-ci pourraient être acquis par la Commune.

Les travaux de réhabilitation des sites dépendront des contraintes de chacun des sites : dépollution, travaux de voiries, propriétés privées vs publiques, etc.

La Commune pourra lancer le travail prospectif (recensement, analyses des contraintes, etc.) avec des acteurs tels que le BEP et/ou la Région wallonne, mais des acteurs privés devront certainement prendre part à la démarche. La Commune n'a donc pas la maîtrise de tous les éléments permettant une mise en œuvre de ce projet.

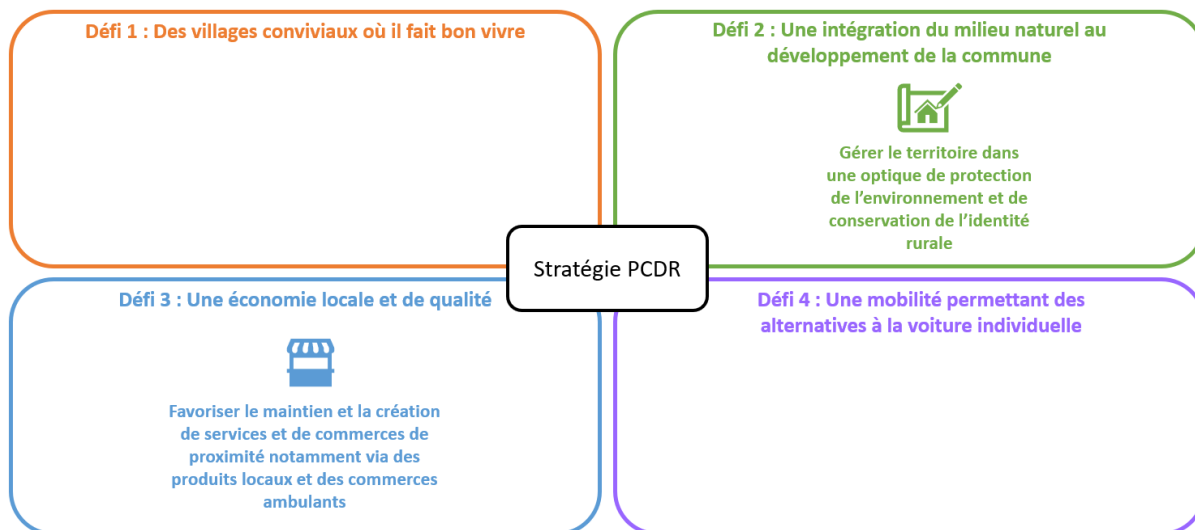
### 8. Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'optimisation des ressources du territoire. L'utilisation parcimonieuse du territoire et la limitation de l'urbanisation de la Commune sont des volontés émises par les citoyens lors des différentes phases de consultation. Ce projet répond à ces volontés via la réaffectation de sites déjà urbanisés. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une politique menée depuis de nombreuses années par la Région wallonne à savoir la reconnaissance de Site à Réaménager sur le territoire wallon et les subsides octroyés pour la remise en état de ces sites.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.6 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation des produits locaux

## 9. Lien à la stratégie du PCDR



## Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux

Fiche n°3.13  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à promouvoir et valoriser les produits locaux par le passage d'un véhicule itinérant dans chacun des villages de l'entité. L'objectif est d'amener les produits locaux au plus près des habitants et leur éviter de devoir s'approvisionner directement eux-mêmes auprès des producteurs. Ce service permettrait aux habitants d'avoir accès aux produits en un seul endroit, et aux personnes ne possédant pas de véhicule de pouvoir tout de même s'approvisionner auprès des producteurs locaux.

Ce projet doit être imaginé et concrétisé en partenariat avec les coopératives actives au sein du territoire dont par exemple CoopESEM, qui possède déjà plusieurs lieux où les habitants peuvent venir chercher leur commande effectuée préalablement en ligne. L'ADL pourrait être aussi un intervenant, notamment par la mise en réseau des différents acteurs (producteurs, coopératives, GAL Entre-Sambre-et-Meuse, etc.).

### 2. Justification du projet

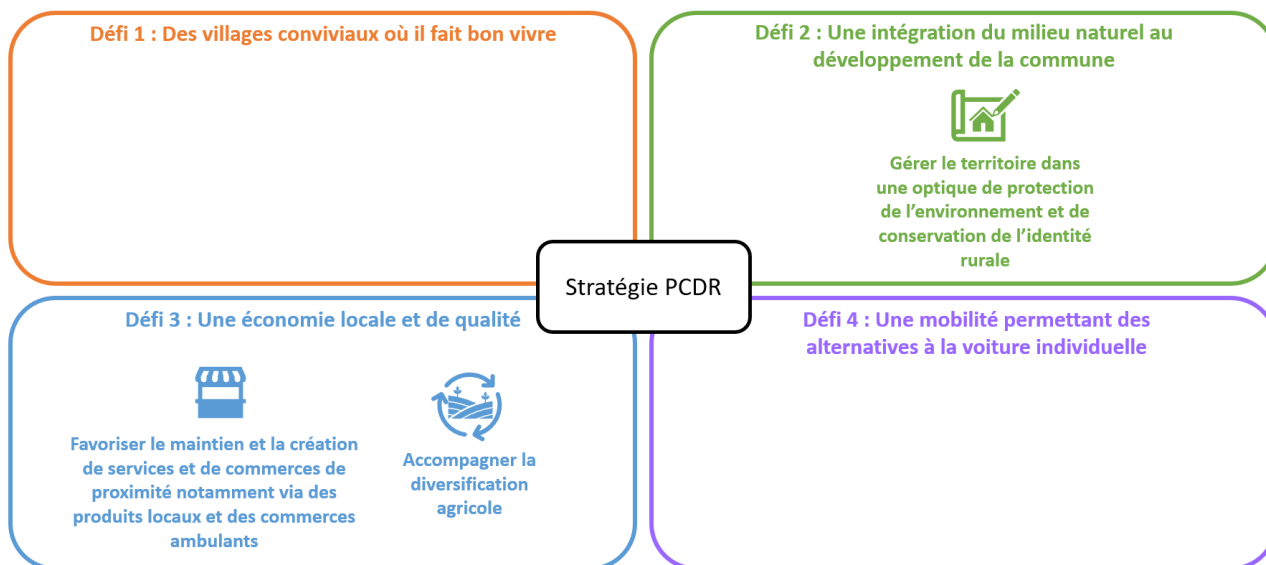
Le souhait des habitants de Walcourt est de voir se développer une offre diversifiée de produits locaux sur le territoire. Ce projet pourrait contribuer à ce développement puisqu'il offre un soutien aux producteurs dans la vente de leurs produits.

Cette solution viendrait en complément des points d'enlèvement pas toujours accessibles pour tous les citoyens (nécessité de se déplacer, population vieillissante dans les villages périphériques, etc.).

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 2.6 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation des produits locaux
- 3.8 Mise à disposition de terres communales pour soutenir et encourager le lancement de nouvelles activités agricoles

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



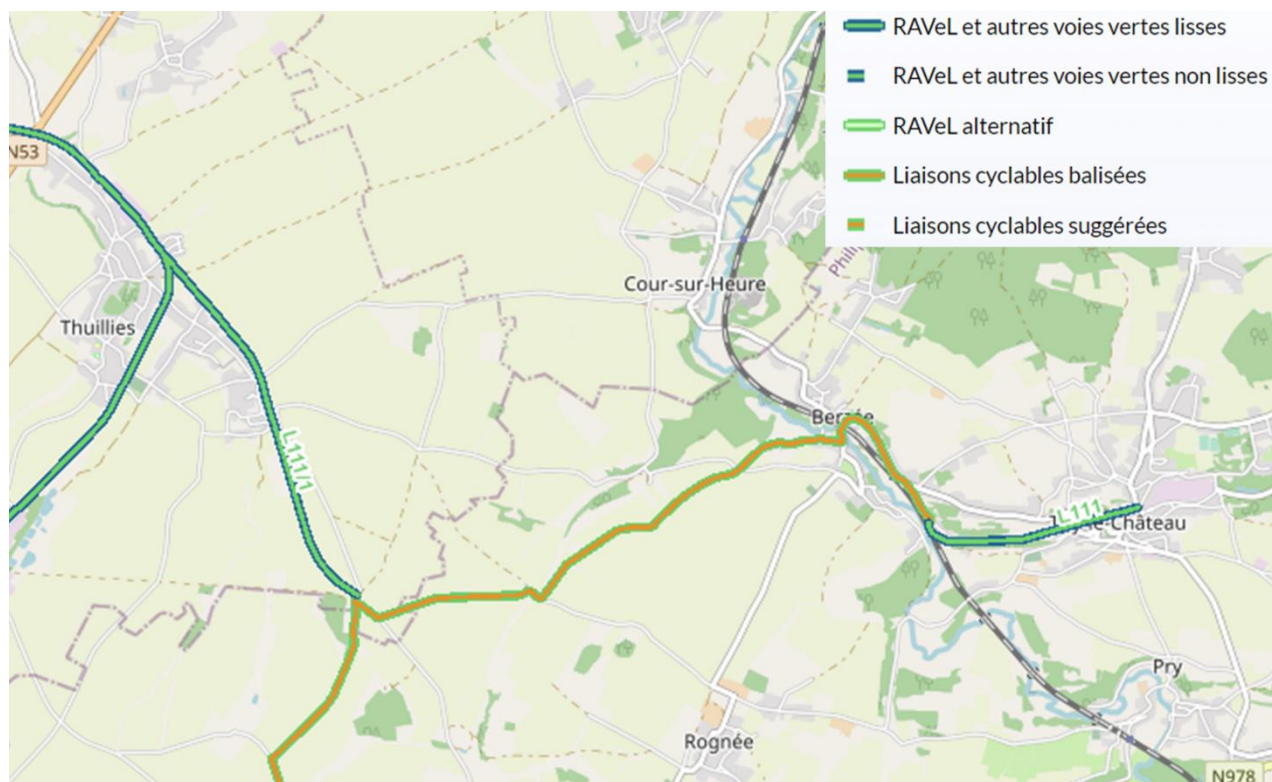
## Relier les RAVeLs entre Berzée et Thuillies

Fiche n°3.14

Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet consiste à relier le RAVeL existant entre Thy-le-Château et Berzée, et celui de Thuillies. Comme le montre la carte ci-dessous, la liaison entre ces deux RAVeLs n'existe pas et serait pourtant intéressante. En effet, le RAVeL qui passe à Thuillies, permet de relier ce village, à Beaumont et à Thuin, deux centres importants pour la Région.



Les travaux pourraient être réalisés par la Région ou par la Commune (via la réalisation d'un pré-RAVeL).

### 2. Justification du projet

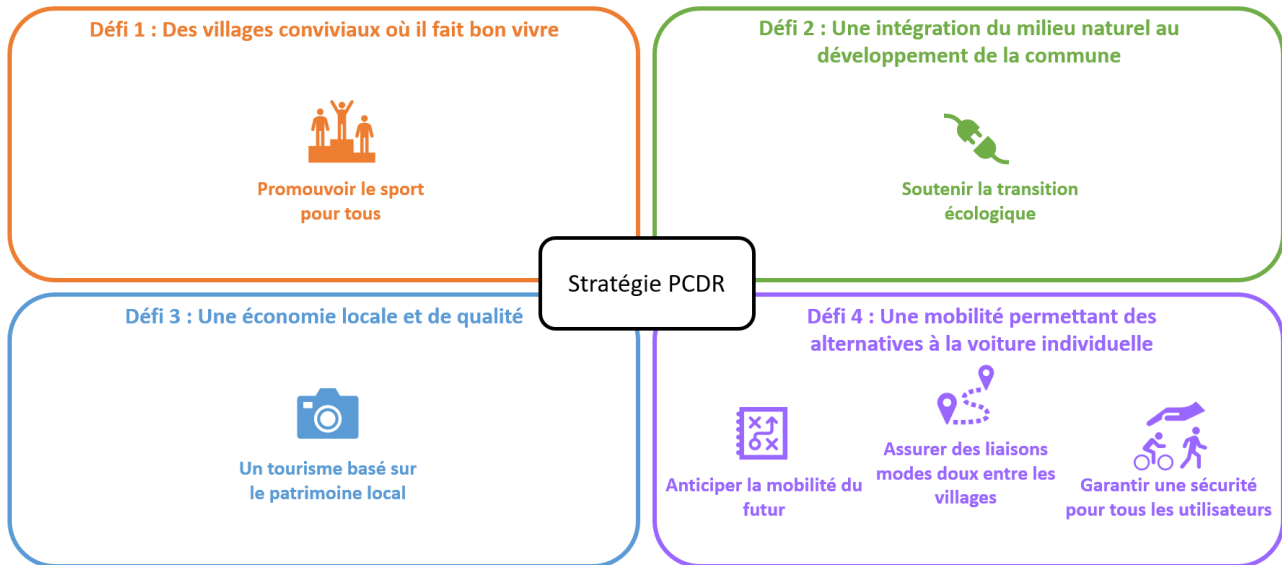
Créer ce chaînon manquant des réseaux RAVeLs permettrait de relier la Commune à des pôles structurants de la Région, tels que Beaumont et Thuin. A Thuin, plusieurs services sont intéressants pour les habitants de Walcourt : écoles secondaires, gare SNCB avec une plus grande fréquence, etc.

Ce projet participerait à la stratégie wallonne de report modal, et à la transition écologique. Par ailleurs, ce projet permettra de renforcer les liaisons intervillages.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.16 : Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages
- Fiche 3.18 : Installation d'un éclairage intelligent
- Fiche 3.19 : Développement et amélioration des infrastructures sportives

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Mettre en valeur le site de l'ancien aqueduc des 7 ponts et balisage des chemins d'accès

Fiche n°3.15  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le site de l'Aqueduc des 7 Ponts est connu des promeneurs car plusieurs itinéraires pédestres y mènent. Cet ancien aqueduc est situé entre les villages de Fairoul et d'Yves-Gomezée et plusieurs chemins d'accès permettent de relier ces villages à ce site. Un sentier passe au-dessus de l'aqueduc et permet de rejoindre Fairoul.

Certains des sentiers y menant sont peu entretenus et le balisage mériterait d'être rénové. Par ailleurs, l'aqueduc en lui-même mériterait une mise en valeur.



Figure 2 : Localisation du site de l'Aqueduc des 7 Ponts

Sur le site de la Ville de Walcourt, le site est décrit comme suit :

« A la sortie du Rossignol, la voie s'enfonçait dans les bois et « montait » vers Morialmé par Fairoul et Fraire. Un magnifique pont a été construit- « les 7 ponts »- afin de franchir un sentier, un aqueduc alimentant en eau les fonderies et laminoirs du coin, et l'Eau d'Yves. Ce pont à 7 arches mériterait le classement comme monument remarquable ».



Figure 3 : Photos du site



Figure 4 : Vue sur le dessus de l'aqueduc

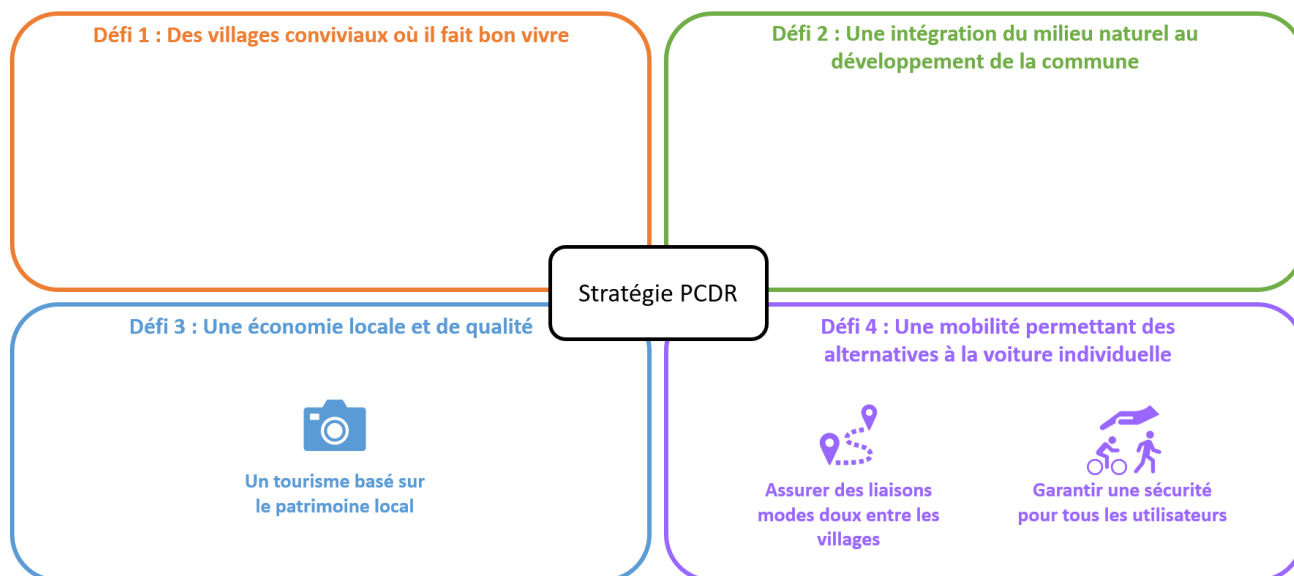
## 2. Justification du projet

Le site de l'ancien aqueduc des 7 Ponts est intéressant d'un point de vue patrimoniale et touristique. Augmenter sa visibilité et son accessibilité serait un atout pour le tourisme local. Par ailleurs, l'amélioration de ses accès participerait directement au maillage des sentiers intervillages. Ces liaisons douces entre les villages sont importantes pour les citoyens comme ils l'ont exprimé à plusieurs reprises lors des consultations citoyennes.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci
- Fiche 3.16 Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de liaisons cyclables et piétonnes entre les villages

Fiche n°3.16  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

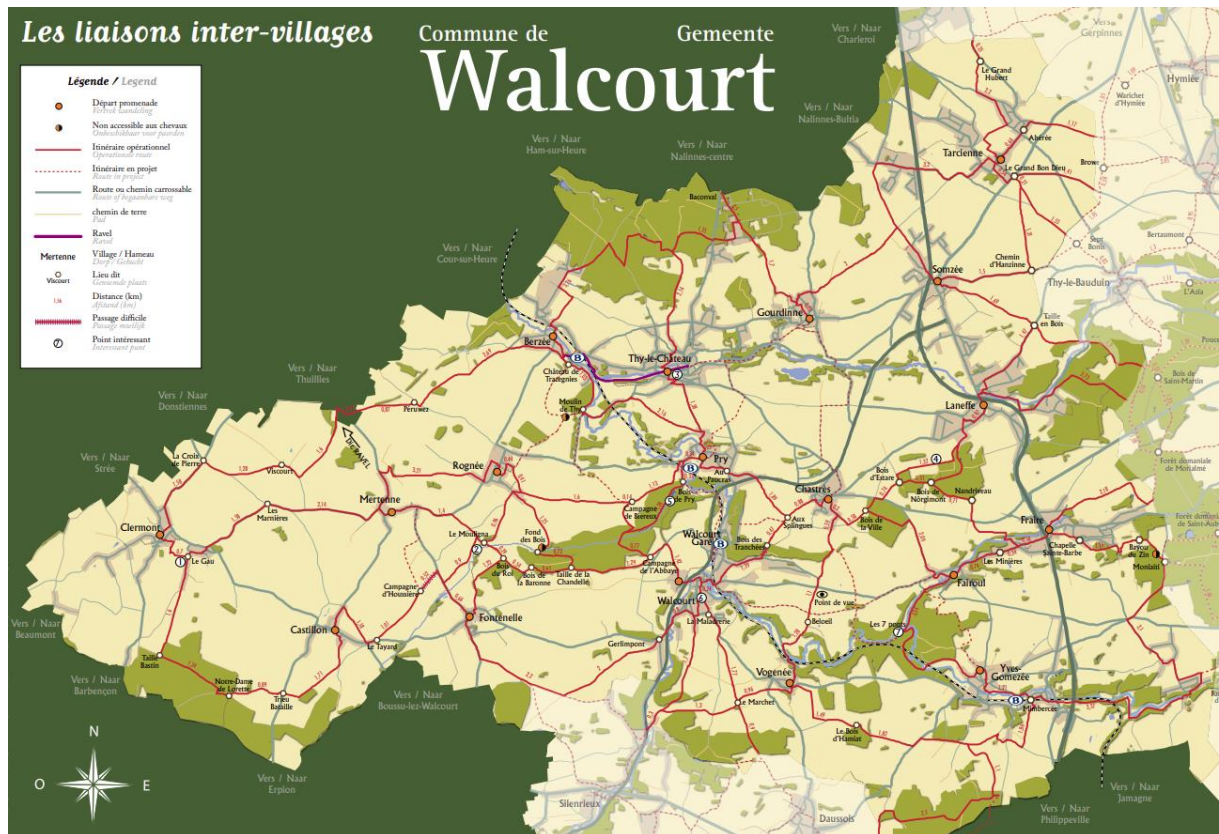
L'objectif du projet est de renforcer les liaisons cyclables et piétonnes qui existent déjà sur le territoire communal, et d'en créer de nouvelles.

**Au niveau pédestre**, des liaisons existent déjà, à travers un balisage spécifique (cf photo ci-dessous)



Figure 5 : Balisage des itinéraires pédestres inter-villages dans la Commune

Ces liaisons ont été mises en place en partenariat avec le GAL Entre-Sambre-et-Meuse. La carte ci-dessous reprend le maillage existant de ces itinéraires. Comme l'illustre la carte, certains tronçons sont encore manquants et pourraient donc être créés. Par ailleurs, certains passages sont notés comme difficiles et pourraient dès lors être aménagés.



**Au niveau cyclable**, certains itinéraires existent, comme par exemple le RAVeL entre Thy-le-Château et Berzée mais les habitants ont exprimé le besoin d'étendre l'offre et de créer un réel réseau structurant sur tout le territoire communal. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les itinéraires existants et d'identifier les besoins. Une cartographie des itinéraires à mettre en œuvre et leur priorisation dans le temps sera ensuite définie.

## 2. Justification du projet

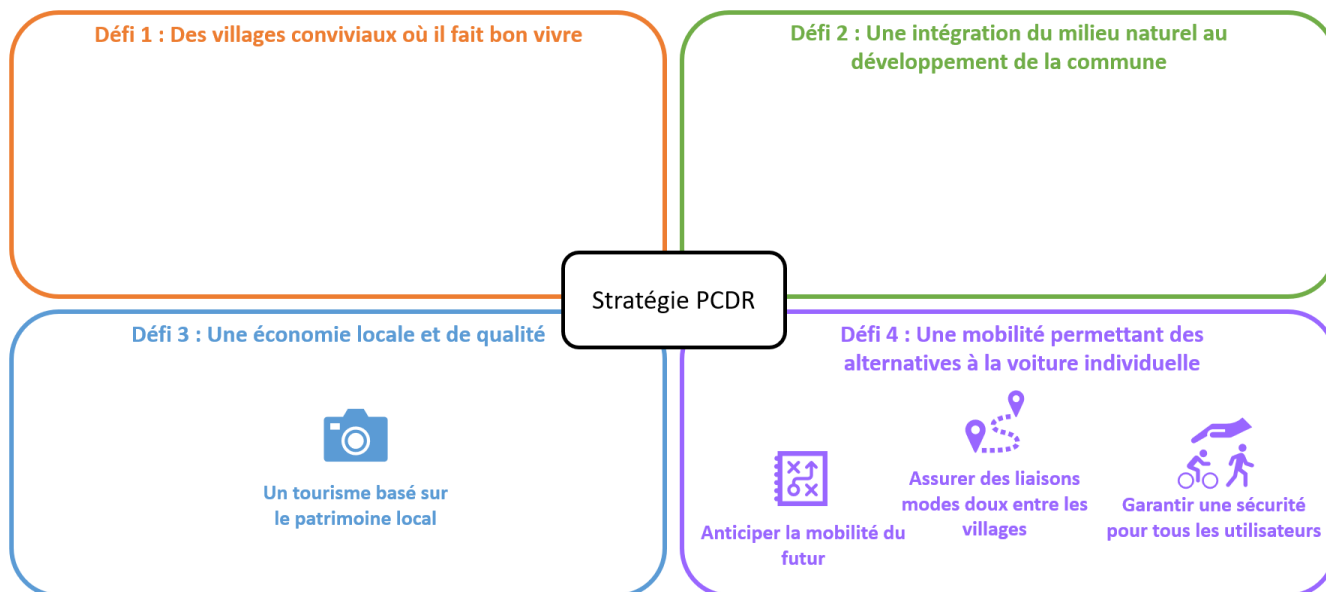
Afin d'inciter et de permettre aux habitants de se déplacer autrement qu'en voiture, il est nécessaire d'investir dans des infrastructures et itinéraires assurant leur sécurité. Avec la réalisation de ce projet, les habitants auront la possibilité de rejoindre les différents villages de la Commune à pied ou en vélo. Ce projet s'inscrit pleinement dans la mobilité du futur et dans la transition écologique, ainsi que dans la vision FAST 2030 de la Région wallonne.

Par ailleurs, le développement d'itinéraires piétons et cyclistes sur le territoire aura également une retombée sur le tourisme local et de manière générale sur le cadre de vie des walcourien(ne)s.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci
- Fiche 3.6 : Aménagement/sécurisation des traversées des routes régionales
- Fiche 3.15 Mettre en valeur le site de l'ancien aqueduc des 7 ponts et balisage des chemins d'accès

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de navettes intervillages

Fiche n°3.17  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à proposer un service de navettes de bus dans les villages à la fois pour les écoliers mais aussi pour les travailleurs.

Aucune école secondaire n'existe sur le territoire communal et les jeunes doivent donc se déplacer pour aller dans un établissement scolaire en dehors de la Commune. Des navettes vers Gerpinnes et Beaumont pourraient être organisées afin d'aider ces jeunes à se déplacer.

Par ailleurs, les lignes de bus vont être prochainement modifiées, avec probablement des suppressions d'arrêts dans certains villages. Des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) devraient être mis en place sur la N5 et la N53. Il serait dès lors intéressant d'avoir des navettes qui relient les villages aux arrêts situés sur ces deux axes.

Ces navettes pourraient être également envisagées pour relier les villages au centre de Walcourt afin que les citoyens puissent rejoindre la Ville en transports en commun pour leurs courses, leurs démarches administratives, leurs loisirs, etc.

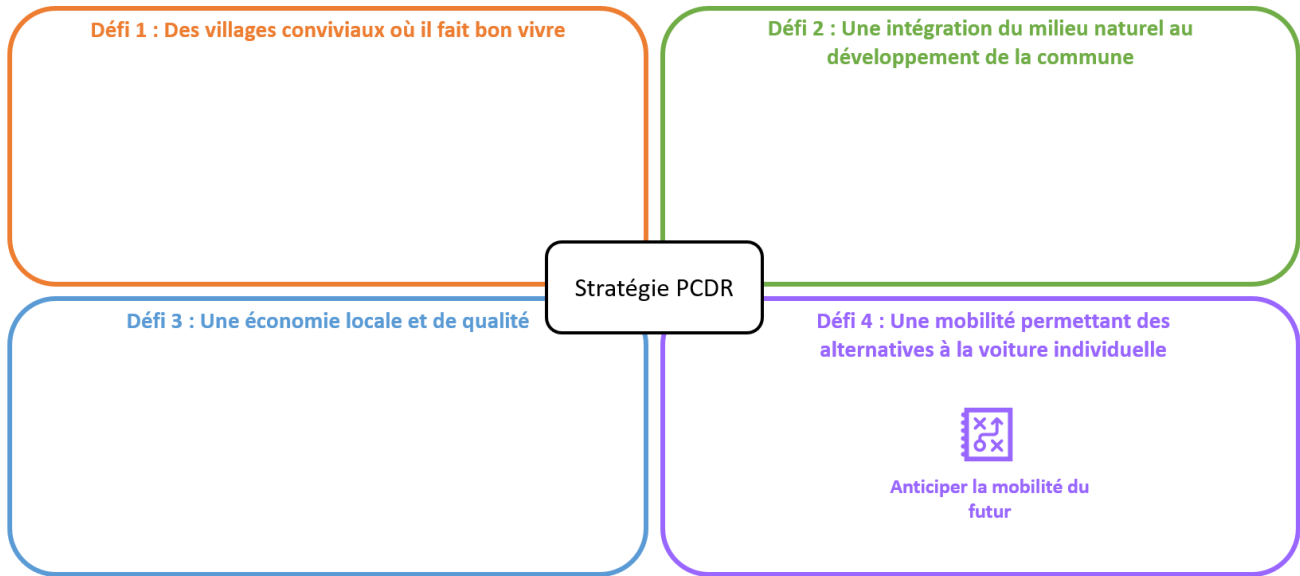
Ce service devrait être proposé par la Commune et financé sur fonds propres. Des partenariats pourraient éventuellement être trouvés avec la Région wallonne (exemple : commune de Awans).

### 2. Justification du projet

Le manque de transports en commun et leurs faibles fréquences ont été pointés par les citoyens. Ceux-ci souhaiteraient que l'offre soit plus étendue afin d'offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. Ce projet a été proposé par les citoyens lors du groupe de travail sur la mobilité.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mobilité du futur et la vision FAST 2030 de la Région wallonne.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Instauration d'un éclairage intelligent

Fiche n°3.18

Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à offrir un éclairage intelligent des espaces publics, voiries et voies lentes, avec une priorité pour ceux qui ne possèdent actuellement aucun éclairage.

Il existe différentes formes d'éclairage intelligent :

- Des lampadaires avec détecteurs de mouvements : ils s'allument uniquement lorsqu'ils perçoivent du mouvement sur la route
- Des lampadaires dimmables : leurs intensités d'éclairage augmentent ou diminuent à des heures précises ou en présence d'un mouvement
- Des marquages au sol par peinture luminescente (en test actuellement à plusieurs endroits)
- ...

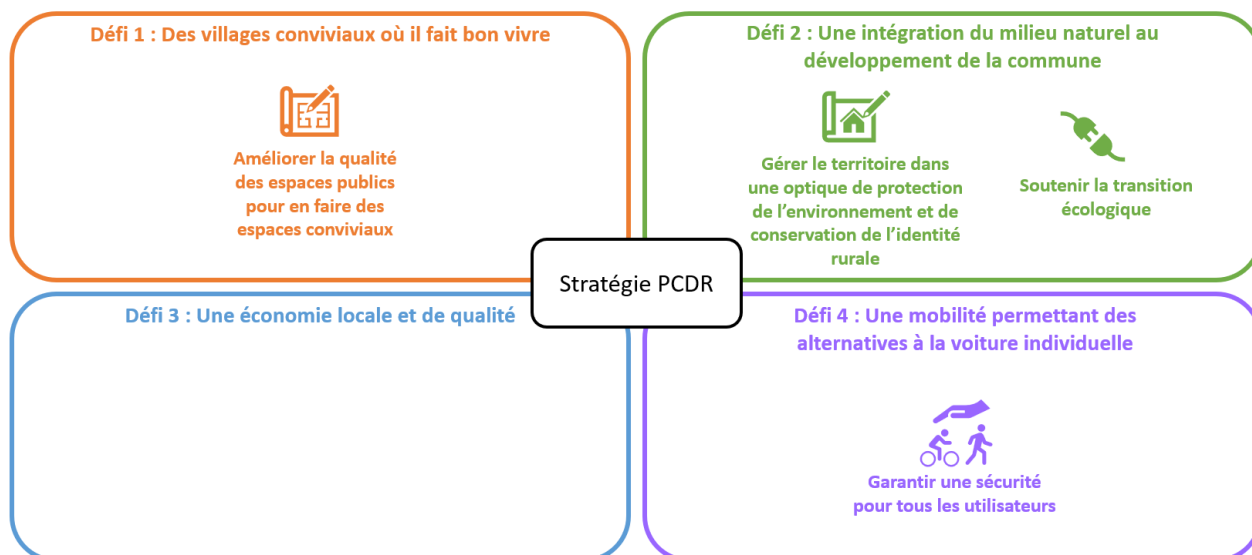
Il s'agira dans un premier temps d'identifier les lieux nécessitant un éclairage et éventuellement de planifier dans le temps, la mise en place des dispositifs d'éclairage. Ceci devra être réalisé avec le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité car les travaux et la gestion des dispositifs seront à sa charge. Lorsque les endroits encore non éclairés actuellement bénéficieront d'un éclairage intelligent, le dispositif pourrait être étendu à d'autres lieux dans la Commune comme par exemple, les places, les voiries communales, etc. Ce projet pourra se faire en concertation avec les conseillers en mobilité de la Ville.

### 2. Justification du projet

Afin de garantir la sécurité des usagers faibles, il est important de prévoir des luminaires aux endroits stratégiques sur les voiries publiques, voies lentes, places publiques, etc. Certains endroits dans la Commune ne disposent pas encore d'éclairage ou ce dernier est peu performant. Le projet permettra donc de sécuriser d'avantage les déplacements des usagers faibles.

Les éclairages intelligents permettent d'assurer la sécurité de tous, tout en limitant l'impact sur l'environnement (pollution lumineuse, impact sur la faune nocturne, etc.). En effet, pendant la nuit, certaines voiries et voies lentes sont peu utilisées et leur éclairage tout au long de la nuit n'est donc pas nécessaire. Grâce au projet, l'éclairage sera diminué, voire supprimé et les impacts sur l'environnement seront donc limités. Par ailleurs, ce type d'éclairage permettra également de diminuer la consommation d'énergie, ce qui contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et impactera positivement les coûts de fonctionnement.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Développement et amélioration des infrastructures sportives

Fiche n°3.19  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Il existe déjà sur le territoire communal, plusieurs infrastructures sportives de qualité : deux halls omnisports (Walcourt et Lanefte), 6 terrains de football, 8 centres équestres, des terrains de balle pelote (dans 3 villages) et des terrains de basketball, volleyball, mini-foot et badminton à Thy-le-Château. La piscine extérieure est actuellement fermée mais des travaux sont prévus pour la réhabiliter. Elle devrait être opérationnelle pour l'été 2024.

Le projet vise à compléter l'offre qui existe déjà, notamment par l'installation d'infrastructures pour des sports non encore présents (athlétisme, sports pour ados, sports « féminins », paddle, bowling, etc.). Il serait utile dans un premier temps, d'identifier les besoins des habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors) et de définir des localisations potentielles. Les conseils consultatifs (enfants, jeunes, aînés, CLDR) et les clubs de sport existants, pourraient réfléchir ensemble et émettre des propositions. La Commune pourrait essayer d'obtenir des subsides auprès de la Région wallonne (via Infrsports).

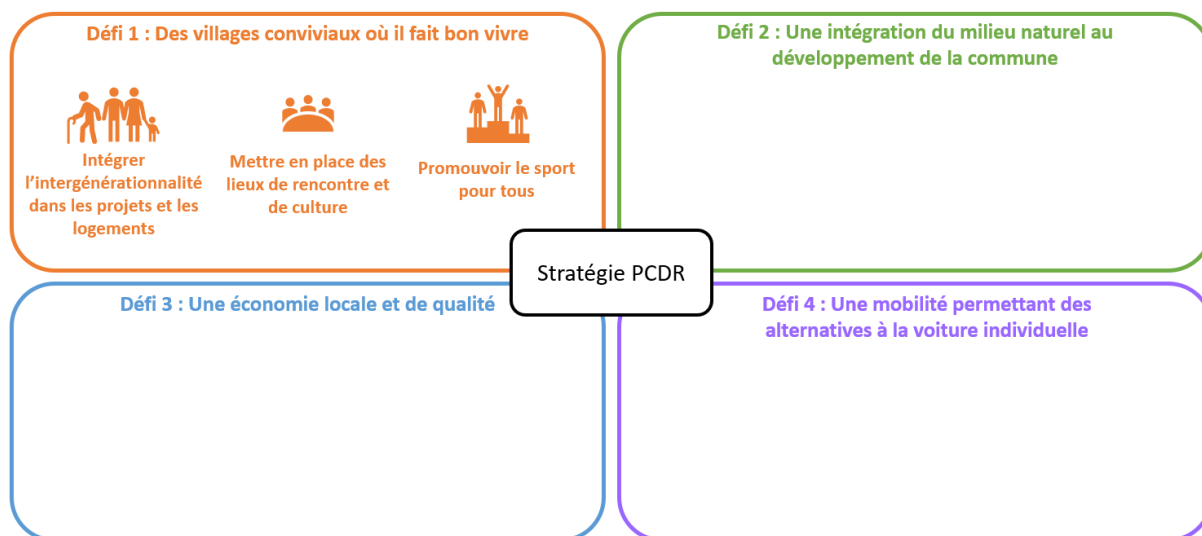
### 2. Justification du projet

Le sport est un élément important de santé publique. Offrir aux citoyens des infrastructures de qualité incitera ces derniers à exercer de l'activité physique. Par ailleurs, avec le développement d'infrastructures nouvelles, de nouveaux clubs sportifs pourraient voir le jour, ce qui participera également à la vie locale et la cohésion sociale. Ce projet répond parfaitement aux demandes des citoyens émises lors des différentes phases de consultation citoyenne.

Lien avec d'autres projets :

- Fiche 2.3 Installation d'aires de jeux dans les villages
- Fiche 3.3 Création d'un terrain multisport à Clermont

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création d'une piste sportive

Fiche n°3.20  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Il existe déjà sur le territoire communal, plusieurs infrastructures sportives de qualité : deux halls omnisports (Walcourt et Laneffe), 6 terrains de football, 8 centres équestres, des terrains de balle pelote (dans 3 villages) et des terrains de basketball, volleyball, mini-foot et badminton à Thy-le-Château. La piscine extérieure est actuellement fermée mais des travaux sont prévus pour la réhabiliter. Elle devrait être opérationnelle pour l'été 2024.

Le projet vise à compléter l'offre qui existe déjà par la réalisation d'une piste sportive pour les sports de roues et roulettes tels que le BMX, le Bicross, le VTT, le rollers, etc. La localisation de l'infrastructure n'est pas encore définie.

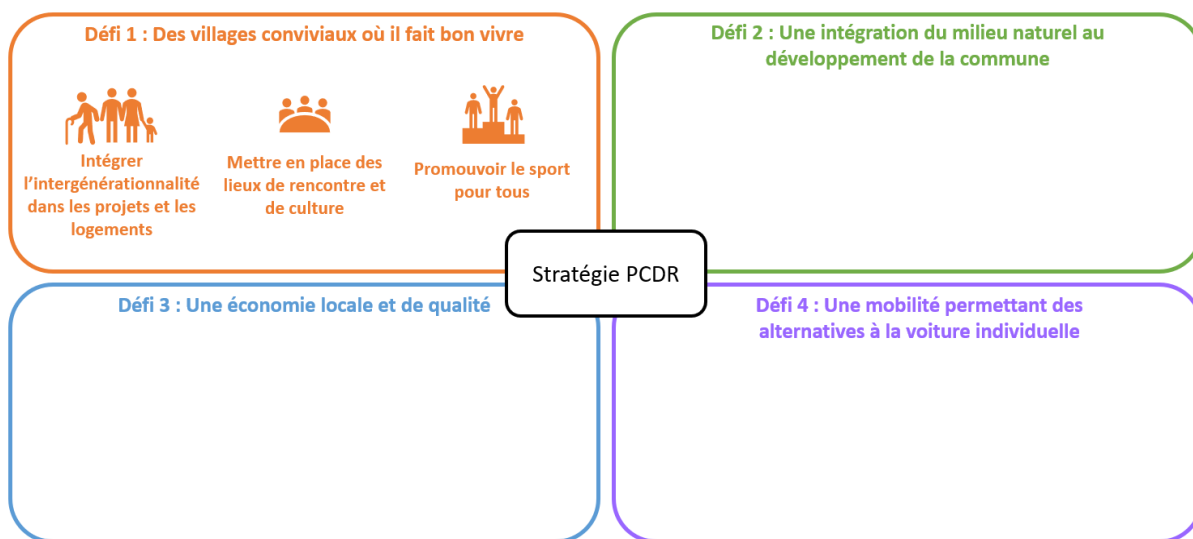
### 2. Justification du projet

Le sport est un élément important de santé publique. Offrir aux citoyens des infrastructures de qualité incitera ces derniers à exercer de l'activité physique. Il n'existe pas actuellement de piste spécifiquement dédiée aux sports de roues et roulettes, mise à part le RAVEl à Thy-le-Château, sur lequel il existe une réglementation particulière et une cohabitation nécessaire entre tous les types d'utilisateurs. Or ce genre d'infrastructures sont très plébiscitées, notamment par les jeunes. Cet outil permettrait donc de leur offrir un bel espace pour la pratique du sport et également de créer une nouvelle zone de rencontre conviviale propice aux rencontres.

Lien avec d'autres projets :

- Fiche 2.3 Installation d'aires de jeux dans les villages
- Fiche 3.3 Création d'un terrain multisport à Clermont

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de lieux de rencontre conviviaux

Fiche n°3.21  
Priorité : lot 3

### 10. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement et la création d'espaces de convivialité, propices à la rencontre. Ces espaces sont publics et extérieurs. Il ne s'agit donc pas de créer des maisons ou salles de villages. Les places publiques dans les différents villages sont visées par le projet ou tout autre espace public situé au cœur des villages, et pouvant répondre à cet objectif de zone de rencontre. Les aménagements proposés viseront à garantir la sécurité des usagers faibles, à agrémenter l'espace de zones de plantation et de zones végétalisées, à équiper celui-ci de mobilier urbain (bancs, poubelles, tables, etc.).

En fonction des lieux et des usages qui devront être définis avec les habitants, les aménagements devront éventuellement être modulables pour permettre l'organisation d'activités (ex : foire, mise en place d'un chapiteau, etc.) et garantir la polyvalence des lieux.

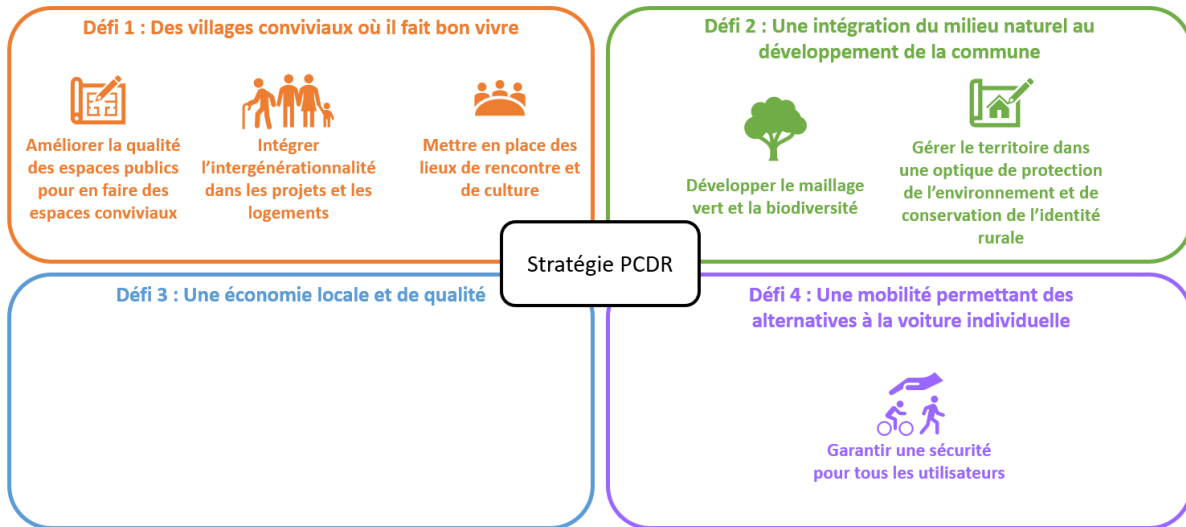
### 11. Justification du projet

Lors des réunions villageoises et des groupes de travail thématiques, les citoyens ont exprimé le besoin d'avoir des lieux de rencontre conviviaux afin de dynamiser les villages et d'augmenter la cohésion sociale au sein de ceux-ci. Certaines places de village ont déjà été réaménagées et bénéficient d'infrastructures propices à la rencontre et à l'organisation d'événements (ex : Clermont). Tous les villages ne sont malheureusement pas équipés de tels espaces publics.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.1 Réaménagement de la Place de Gourdinne
- 1.2 Réaménagement et sécurisation du centre de Fraire
- 2.2 Sécurisation des cœurs de village
- 2.3 Installation d'aires de jeux dans les villages
- 2.6 Réaménagement du site de la Truite d'Or
- 3.3 Création d'un terrain multisport à Clermont
- 3.4 Aménagement de la Place Saint-Lambert à Laneffe

## 12. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de maisons de village

Fiche n°3.22

Priorité : lot 3

### 13. Description du projet

L'objectif de ce projet est de créer des maisons de village dans les villages dépourvus de salles communales et également de rénover ou réaménager certaines salles de village devenues vétustes.

Une Maison de village se définit comme une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants ou les associations locales.

Une priorisation des salles qui feront l'objet de travaux devra être définie, notamment en fonction des opportunités et l'évolution des besoins dans les différents villages.

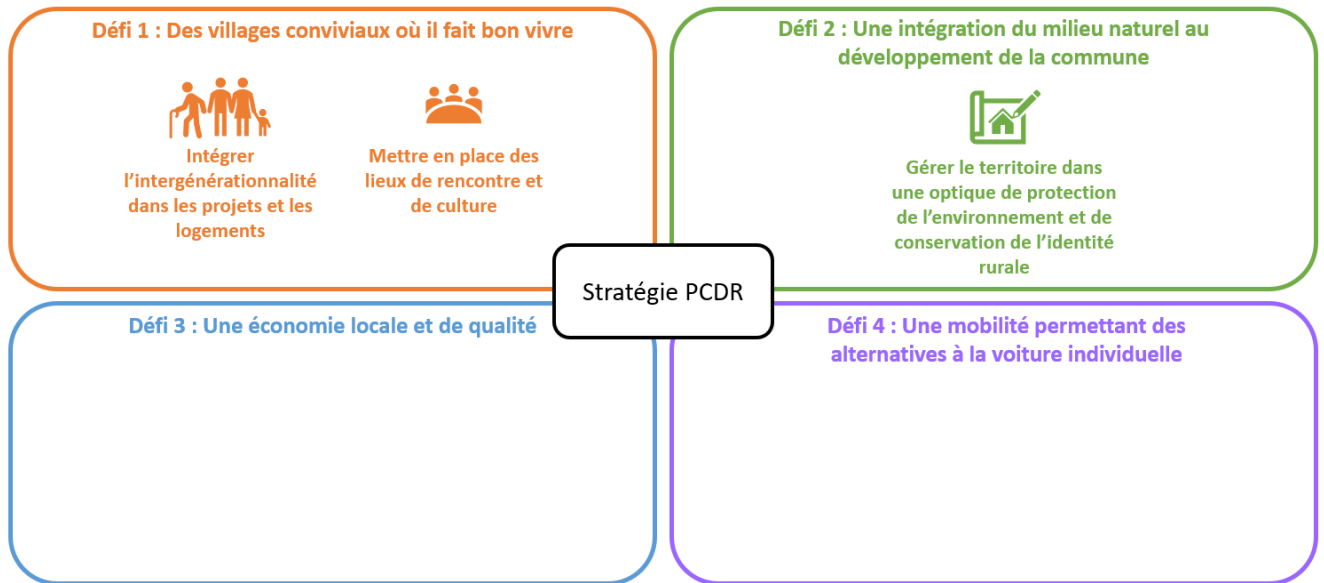
### 14. Justification du projet

Il existe actuellement dans l'entité 10 salles communales, 8 salles paroissiales et 6 salles privées. Les villages de Rognée et Fontenelle ne disposent actuellement d'aucun local pour organiser des activités ou événements. Par ailleurs certaines salles communales mériteraient d'être rénovées et réaménagées afin de répondre aux mieux aux besoins des habitants. Il est à noter qu'une salle devrait être rénovée prochainement dans le village de Laneffe (salle Le Palace). Lors des réunions d'information et consultation et des groupes de travail thématiques, le manque de salles dans certains villages a été soulevé. Par ailleurs, la CLDR a émis le souhait d'avoir un local mis à disposition des habitants dans chacun des villages afin de maintenir une dynamique au sein de ceux-ci et éviter que ces villages ne deviennent des villages dortoirs.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 3.23 : Mettre des locaux à disposition des jeunes

## 15. Lien à la stratégie du PCDR



## Mettre des locaux à disposition des jeunes

Fiche n°3.23

Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition des jeunes, des locaux leur permettant de se réunir. Ces locaux peuvent être situés dans des maisons de villages, des salles communales mais aussi à proximité immédiate de lieux aménagés (terrain multisport, skate-park, etc.). Il est important que ces locaux soient situés au cœur des villages afin d'éviter aux jeunes des trajets inutiles.

La localisation des locaux pourrait être définie et priorisée avec le Conseil Consultatif des Jeunes et le Plan de Cohésion Sociale.

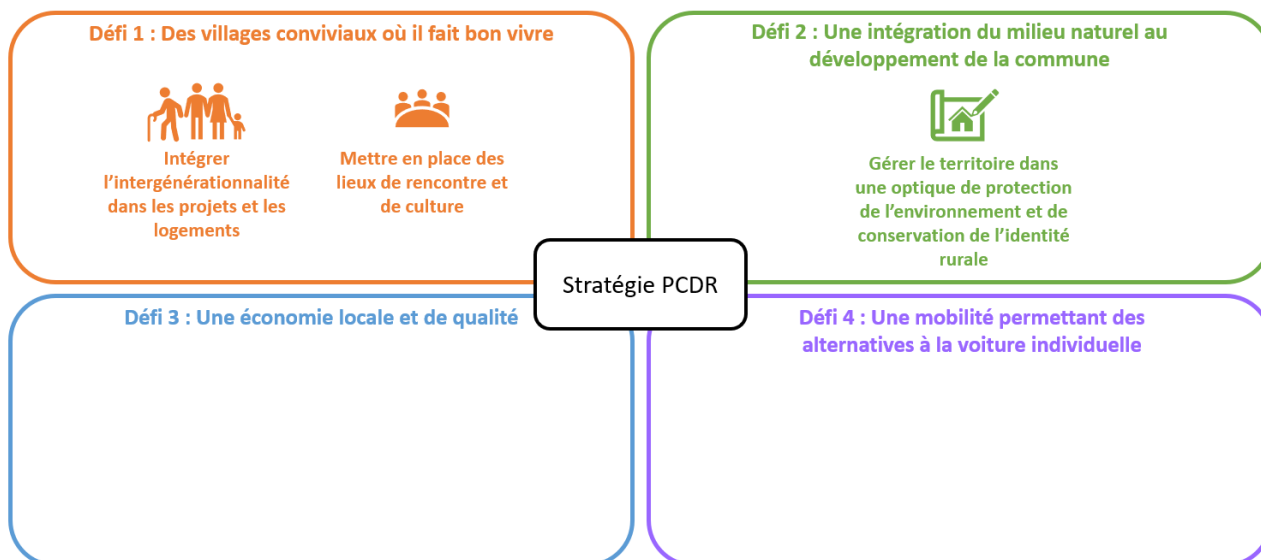
### 2. Justification du projet

Il existe actuellement dans l'entité 10 salles communales et 8 salles paroissiales. Les villages de Rognée et Fontenelle ne disposent actuellement d'aucun local pour se réunir. Les salles communales ne sont pas toujours facilement accessibles aux jeunes et pas adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, ces locaux communaux ne peuvent pas être aménagés par les jeunes puisqu'ils sont utilisés par d'autres personnes. Prévoir des lieux de rencontre pour les jeunes serait donc intéressant et les besoins ont été identifiés lors des différentes phases de consultation citoyenne.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 3.22 : Création de maisons de village
- Fiche 3.24 : Engagement d'éducateurs de rues pour coordonner les initiatives des jeunes

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Engagement d'éducateurs de rues pour coordonner les initiatives des jeunes

Fiche n°3.24  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

La vie associative et les initiatives citoyennes sont nombreuses à Walcourt. Et ce à travers l'ensemble du vaste territoire communal. C'est ainsi que la « délocalisation », l'« itinérance » de la coordination de ces multiples initiatives seraient bienvenue ; il n'est en effet pas toujours évident pour tous de rencontrer les interlocuteurs *ad hoc*. C'est ainsi que des éducateurs de rues pourraient aider à diriger les plus jeunes (de tout profil) vers les services les plus indiqués pour peaufiner, finaliser et coordonner leurs démarches collectives, mais aussi parfois plus personnelles.

Certains profils plus précarisés et/ou isolés pourraient également profiter de la présence de ces éducateurs de rues pour obtenir une aide, une orientation bénéfique à leur parcours de vie.

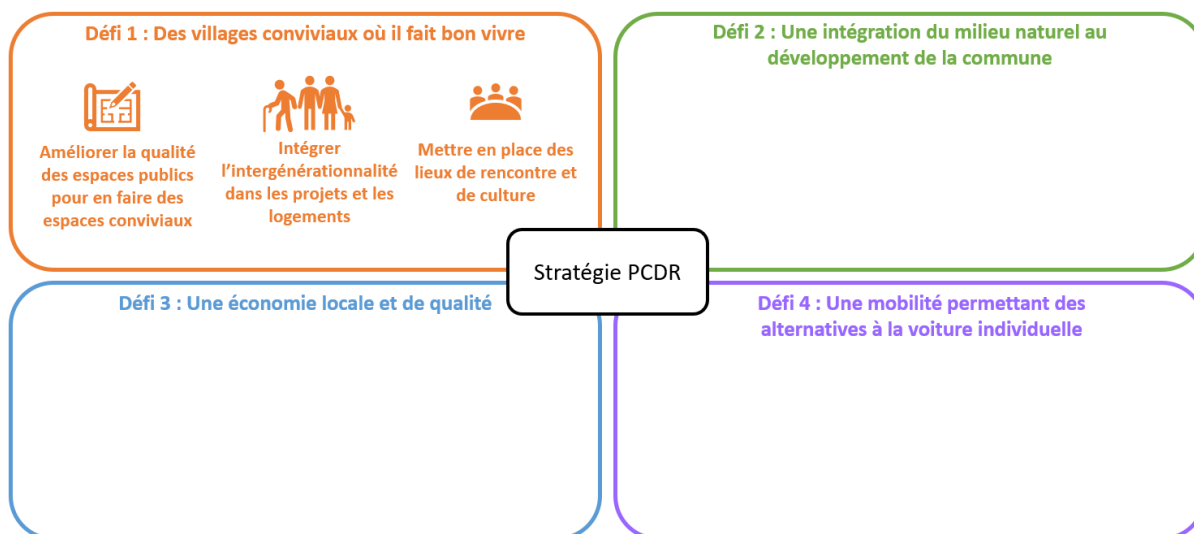
### 2. Justification du projet

Se référant à une initiative du genre ayant été proposée à Walcourt précédemment, les membres de la CLDR ont souligné l'intérêt de parfois entamer des démarches en allant à la rencontre des jeunes. Tous ne sont pas familiarisés avec les procédures et/ou n'identifient pas forcément les meilleurs interlocuteurs en fonction de leurs attentes. Ce lien entre jeunes et interlocuteurs le plus adéquat pourrait être une mission principale confiée à une équipe d'éducateurs de rues.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.23 Mettre des locaux à disposition des jeunes

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Mise en place d'outils pour une meilleure coordination des activités villageoises

Fiche n°3.25  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à offrir à toutes les associations de la commune (sportives, culturelles, de loisirs), aux habitants et aux gestionnaires de salles, un ensemble d'outils de communication, de gestion et d'agendas performants afin d'avoir une meilleure coordination des activités villageoise et d'éviter les concurrences malvenues entre événements organisés dans l'entité. Cet outil devra être mis à disposition par la Commune et géré par une personne. Il devra éventuellement être développé par un expert externe et être régulièrement mis à jour par les services communaux.

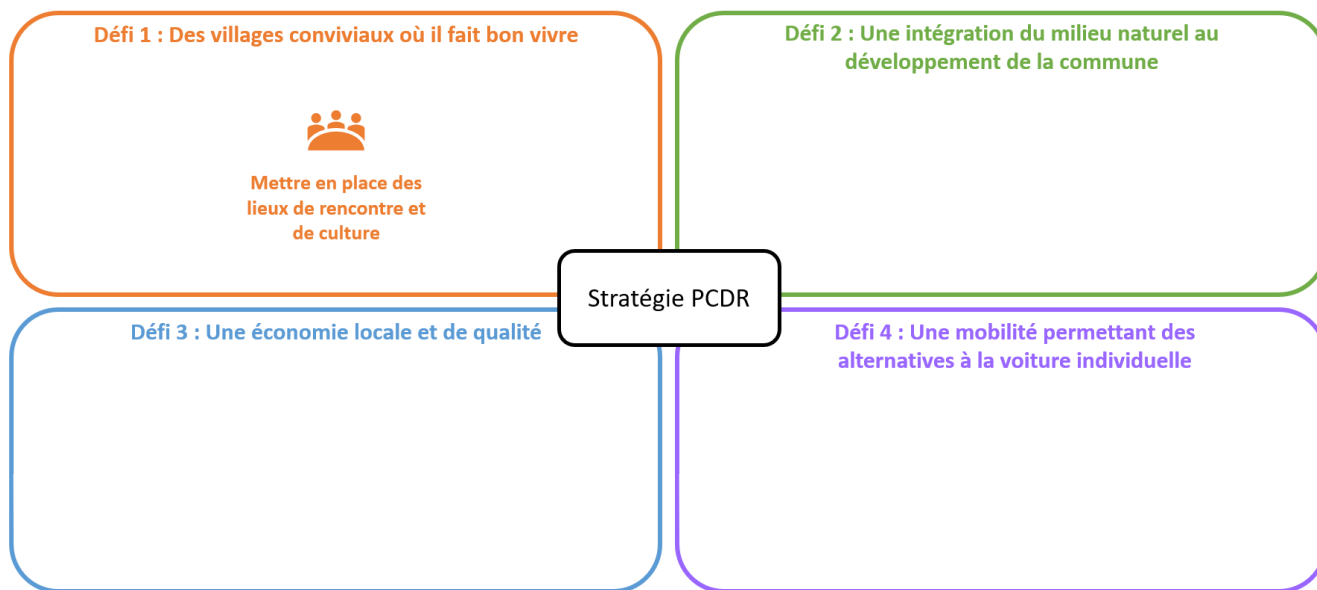
### 2. Justification du projet

Les habitants ont souligné la richesse du secteur associatif dans la Commune mais également aussi le manque de concertation entre les associations, la Commune et les habitants. Un outil de coordination permettra de maintenir cette dynamique au sein des villages de Walcourt et sera un soutien aux villageois et à la Commune pour l'organisation d'événements dans la Commune.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 3.22 : Création de maisons de village
- Fiche 3.23 Mettre des locaux à disposition des jeunes
- Fiche 3.26 Mise à disposition d'un chapiteau de grande capacité pour les fêtes villageoises

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Mise à disposition d'un chapiteau de grande capacité pour les fêtes villageoises

Fiche n°3.26  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Il existe actuellement dans l'entité 10 salles communales, ainsi que des salles paroissiales et privées. La plupart de ces salles ne sont pas adaptées pour l'organisation de grands événements. Plutôt que de construire ou rénover une grande salle, l'idée est donc d'offrir aux comités et associations la possibilité d'installer un chapiteau de grande capacité dans les différents villages. Il est à noter que le montage et démontage de ce genre d'équipement n'est pas toujours simple et il serait donc utile qu'une équipe d'ouvriers communaux viennent en aide aux comités et associations afin de garantir la pérennité de l'outil.

### 2. Justification du projet

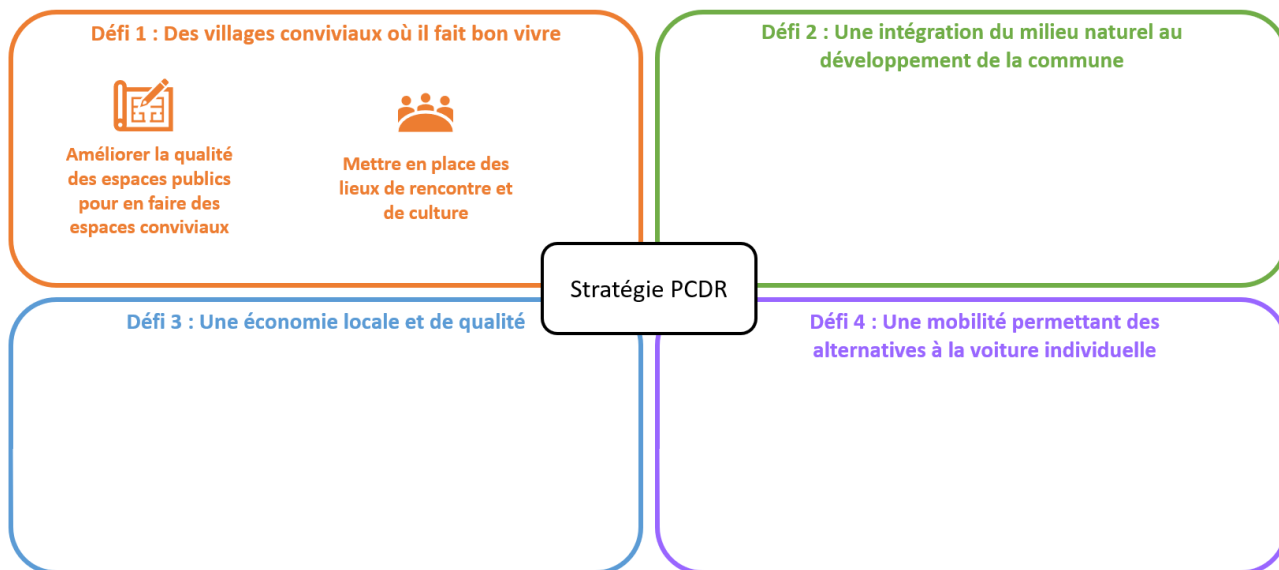
Le tissu associatif local est très développé mais les comités et associations ont parfois du mal à trouver des infrastructures de grande capacité.

Ce projet permettrait de rationaliser les ressources, en offrant la possibilité aux comités et associations, d'organiser des grands événements sans devoir investir dans de grandes infrastructures coûteuses. Par ailleurs, l'avantage d'un chapiteau est qu'il est démontable et donc itinérant. Il pourra être utilisé dans tous les villages. Ce projet est à mettre en lien avec la mise en place d'outils de coordination des activités villageoises .

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 3.22 Création de maisons de village
- Fiche 3.23 : Mettre des locaux à disposition des jeunes
- Fiche 3.25 : Mise en place d'outils pour une meilleure coordination des activités villageoises

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création d'une plateforme d'échanges et partages de services

Fiche n°3.27  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Un SEL (Service d'Echanges Local) est un réseau de citoyens qui s'échangent entre eux, des services (non professionnels) ou du savoir-faire. Ces échanges fonctionnent sans argent et sur base de bons virtuels : un citoyen effectuant un service, reçoit un « bon » lui donnant droit à un service rendu par un autre citoyen. Dans certains SEL, le prêt, l'échange ou le don d'objet existent également (par exemple, le don de produits du potager, de graines, etc.).

Des citoyens walcouriens, avec l'appui du Centre culturel, ont déjà essayé de mettre en place un tel système mais malheureusement cette initiative n'a pas perduré, faute d'un nombre suffisant de participants. La Commune, avec l'aide du PCS ou du GAL Entre-Sambre-et-Meuse, pourrait essayer de relancer la dynamique en apportant un soutien aux citoyens dans le démarrage du système et en mettant à disposition des locaux.

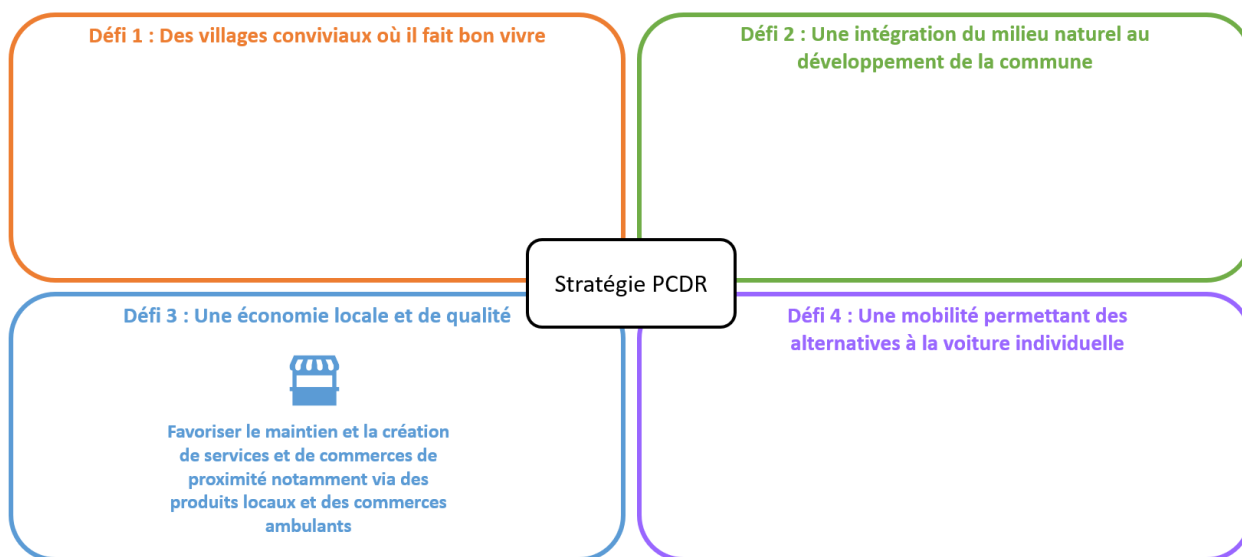
### 2. Justification du projet

Le projet vise à tisser des liens entre habitants en permettant à ceux-ci d'échanger des services ou objets. Ce genre de projet est intéressant en milieu rural car il permet de maintenir une cohésion sociale et des services.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 Installation de services au sein de la gare de Walcourt

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de logements tremplins

Fiche n°3.28  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Il s'agit de construire ou aménager dans des bâtiments déjà existants, un certain nombre de logements locatifs qui seront mis à la disposition de jeunes ménages, par la commune, moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et de s'installer ensuite définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. En effet, une partie du loyer versé sera restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la commune.

Ce projet pourrait être conçu en lien avec le projet 3.29 *Création de logements pour les aînés*, afin de créer ces deux types de logements dans un seul lieu et viser une mixité intergénérationnelle pour les deux projets.

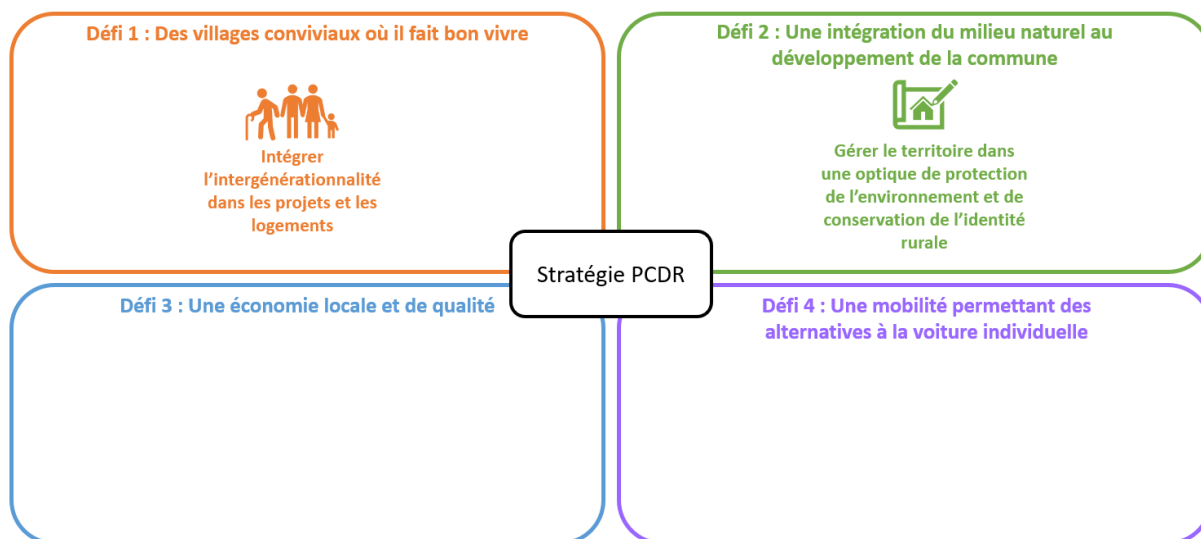
### 2. Justification du projet

Lors de la consultation, les habitants ont manifesté leur souhait de vivre dans des villages vivants, d'où la nécessité d'attirer une population jeune et active, pour compenser la grande proportion de retraités et d'inactifs dans les villages. Faciliter l'installation des jeunes de Walcourt dans leur commune est une des préoccupations de la population. Ceci peut être incité par la Commune, par la proposition de logements locatifs de qualité et à prix raisonnable à ces jeunes en âge de s'installer. Garder ou attirer des jeunes au village influencera positivement la dynamique locale (commerces, écoles, ...) et permettra de diversifier la population.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 3.29 Création de logements pour les aînés

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de logements pour les aînés

Fiche n°3.29  
Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Il s'agit de construire ou aménager dans des bâtiments déjà existants un certain nombre de logements locatifs qui seront mis à la disposition de personnes âgées. L'idée est d'offrir à ces personnes, des logements adaptés à leurs besoins et contraintes pour leur permettre de vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Il sera important de veiller à la proximité de services autour de ces logements ou de garantir une offre de services à domicile.

Ce projet pourrait être élaboré en lien avec le projet 3.27 *Création de logements tremplin* afin de créer des zones d'habitat intergénérationnelles.

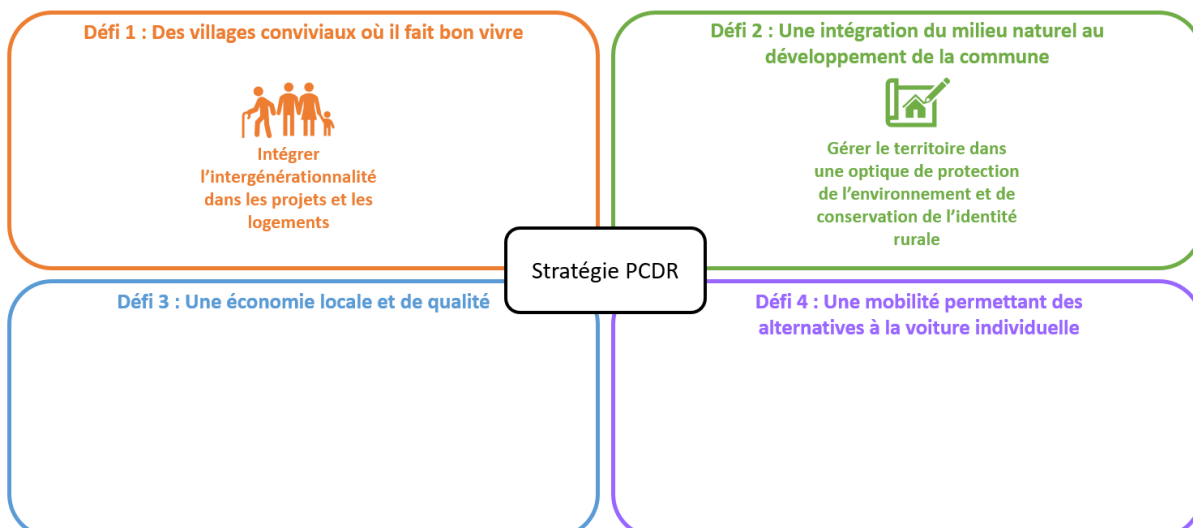
### 2. Justification du projet

Lors des réunions villageoises, les habitants ont soulevé le besoin en logements adaptés aux seniors pour les aider à rester le plus longtemps possible dans leur village. Ce projet répondra à ce besoin.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 3.28 Création de logements tremplins

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



## Création de potagers/vergers collectifs

Fiche n°3.30

Priorité : lot 3

### 1. Description du projet

Le projet vise à la création de potagers et vergers collectifs, c'est-à-dire, cultivés et entretenus par plusieurs habitants de la Commune. Des activités avec les écoles pourraient être menées afin de sensibiliser les enfants et jeunes à la nature et à l'alimentation durable. Par ailleurs, les produits issus des potagers et vergers pourraient être valorisés localement, dans les cantines scolaires ou par transformation (fabrication de jus, d'huiles, confitures, conserves, etc.).

Dans un premier temps, un recensement des lieux pouvant accueillir ce genre de projet devra être mené, en collaboration avec des partenaires locaux et un collectif de citoyens.

Plusieurs partenaires pourraient être sollicités pour la mise en œuvre du projet : la Plan de cohésion sociale, le CPAS, les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse, etc.

Il est à noter qu'un potager collectif existe déjà à la rue du Calvaire à Walcourt (Potager collectif le Nôtre) depuis une dizaine d'années. Il a été mis en place en partenariat avec le FPS et le CPAS de Walcourt. Il est géré par un groupe de citoyens. Ce collectif de citoyens pourrait aider dans la mise en œuvre de ce projet en apportant son expertise de terrain.

### 2. Justification du projet

Ce genre de projet permet de créer des dynamiques au sein des villages et de mixer les générations. Ce besoin de maintenir une dynamique dans les villages et de créer du lien entre les habitants, a été soulevé à de nombreuses reprises dans les différentes phases de participation citoyenne.

Par ailleurs, le projet participera également à la diversification agricole sur le territoire et à la sensibilisation à cette thématique. La création de vergers permettra également d'améliorer le maillage écologique de la commune.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 3.7 Création d'infrastructures de transformation et valorisation de produits locaux
- 3.10 Création de jardins dans les écoles pour sensibiliser les enfants à manger local
- 3.13 Mise à disposition d'un camion adapté à la vente/publicité des produits agricoles locaux
- 3.21 Création de lieux de rencontre conviviaux

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

